

SÉNAT

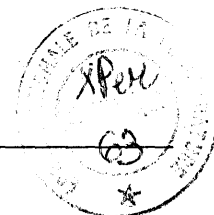
DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77



PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

29^e SÉANCE

Séance du mardi 22 novembre 1994

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 5853).
2. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 5853).
3. **Transmission d'un projet de loi** (p. 5853).
4. **Loi de finances pour 1995.** – Discussion d'un projet de loi (p. 5853).

Discussion générale : MM. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie ; Nicolas Sarkozy, ministre du budget ; Christian Poncelet, président de la commission des finances.

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE

MM. Jean-Pierre Masseret, Jean-Pierre Fourcade, Josselin de Rohan, Ernest Cartigny, Robert Vizet.

Suspension et reprise de la séance (p. 5880)

PRÉSIDENTE DE M. YVES GUÉNA

MM. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances ; Xavier de Villepin, Paul Loidant, Pierre-Christian Taittinger, Philippe Marini, Mme Paulette Fost, MM. Jean Huchon, René Régnauld.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. **Communication de l'adoption définitive de propositions d'actes communautaires** (p. 5898).
6. **Transmission de projets de loi** (p. 5899).
7. **Dépôt de propositions d'actes communautaires** (p. 5899).
8. **Dépôt d'un rapport** (p. 5900).
9. **Dépôt d'avis** (p. 5900).
10. **Ordre du jour** (p. 5901).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de notre ancien collègue René Radius, qui fut sénateur du Bas-Rhin de 1948 à 1958.

3

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu aujourd'hui, transmis par M. le Premier ministre, le projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 78, distribué et renvoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et, pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

4

LOI DE FINANCES POUR 1995

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 78 et 79 (1994-1995).]

Mes chers collègues, la discussion du projet de loi de finances constitue chaque année un grand événement pour le Sénat et je voudrais saluer, en cet instant, la présence de M. le ministre de l'économie, de M. le ministre du budget ainsi que de M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, qui sait si bien nous tirer des situations les plus délicates. (*Sourires.*)

Avant de donner la parole à M. le ministre de l'économie, je forme le vœu que nos débats soient riches et fructueux, à l'image du travail approfondi qui a été accompli par la commission des finances, sous l'égide de son président et de son rapporteur général.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre de l'économie. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au début de la discussion du projet de loi de finances, il incombe au ministre de l'économie de vous présenter la conjoncture économique dans laquelle s'inscrit ce texte.

M. Paul Loridant. Parlons-en !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Vous connaissez déjà les hypothèses économiques que le Gouvernement a retenues pour 1994 et pour 1995. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de les présenter à votre commission des finances le 21 septembre dernier. Je n'y reviendrai donc pas dans le détail.

Je souhaiterais plutôt aujourd'hui, alors que s'amorce cette importante discussion, faire le point avec vous sur les développements récents de la conjoncture et vous montrer en quoi ils confortent nos prévisions.

M. Paul Loridant. Ah bon ?

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Plusieurs constats se dégagent des indicateurs conjoncturels récents.

Premier constat : la croissance de l'activité économique a été très forte au cours de la première moitié de l'année.

M. René-Pierre Signé. Sans résultat !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Le produit intérieur brut a, en effet, augmenté de 1,7 p. 100 sur les seuls deux premiers trimestres, ce qui correspond à un rythme annualisé de près de 3,5 p. 100. Fait encore plus significatif ; la production manufacturière a augmenté de plus de 6 p. 100 au cours de cette même période, soit plus de 12 p. 100 en rythme annualisé.

En outre, l'activité a continué à progresser à un rythme soutenu durant l'été. Ainsi, la production industrielle a augmenté de 2,3 p. 100 durant les mois de juillet et août.

Je note, à cet égard, que l'évolution de la production industrielle française se compare très favorablement à celle des autres grands pays. La hausse en glissement annuel de la production industrielle se situe, en août, à 5,2 p. 100 en France, contre 1,2 p. 100 en Allemagne de l'Ouest, 3,5 p. 100 au Japon et 4,6 p. 100 au Royaume-Uni ; seuls parmi tous les grands pays industriels, les Etats-Unis font mieux que nous, avec 6,7 p. 100.

Il faut garder présent à l'esprit, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'activité n'évolue jamais de manière linéaire.

Vous avez pu observer que la reprise que l'on constate en France depuis près d'un an s'est faite avec des résultats parfois contrastés d'un mois sur l'autre. Cet automne n'échappe pas à cette loi universelle.

Il en est ainsi de l'évolution de l'activité dans l'industrie, après sa progression exceptionnelle des mois précédents. L'enquête réalisée en octobre de la Banque de France et publiée la semaine dernière vient d'ailleurs de le confirmer.

La même enquête indique que les carnets de commandes restent bien garnis...

M. René-Pierre Signé. L'ANPE aussi !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. ... et que les industriels continuent à anticiper une progression de l'activité au cours des prochains mois.

En fait, les chefs d'entreprise demeurent très optimistes. Selon l'INSEE, l'opinion des industriels sur les perspectives de production a atteint, en octobre, son plus haut niveau des vingt dernières années.

Au-delà des fluctuations au mois le mois, la croissance se poursuit au deuxième semestre. Le taux d'augmentation du produit intérieur brut au troisième trimestre, qui sera connu jeudi, devrait le confirmer.

Bien sûr, comme je l'ai toujours dit, il ne faut pas s'attendre à retrouver des rythmes de progression aussi élevés qu'au premier semestre, d'autant que le nombre de jours ouvrables joue défavorablement. Cependant, en tout état de cause, la croissance du produit intérieur brut en moyenne annuelle dépassera 2 p. 100 en 1994, c'est-à-dire que nous serons dans le haut de la fourchette que nous avons retenue pour cette année, et même au-delà.

Deuxième constat : grâce à la bonne compétitivité de notre économie, nous continuons à enregistrer d'excellents résultats en termes de commerce extérieur.

Nos exportations ont dépassé cet été leur maximum historique. Ainsi, en dépit d'une hausse de près de 9 p. 100 de nos importations par rapport à la même période de l'an dernier, hausse due à la reprise, notre solde cumulé sur les neuf premiers mois de l'année s'élève à 58 milliards de francs, soit à peu près le même montant que l'an dernier.

On enregistre donc un très net développement des flux échangés, tout en conservant un excédent très élevé. C'est là une configuration tout à fait vertueuse et très bénéfique à l'activité et à l'emploi dans notre pays. C'est, bien sûr, le résultat de la politique de stabilité et de compétitivité que nous menons sans relâche.

M. Marcel Charmant. Et l'investissement ?

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Ne soyez pas impatient ! Je parlerai de l'emploi et de l'investissement, ne vous inquiétez pas !

M. Marcel Charmant. Ce sera dur !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Troisième constat : même si elle connaît - et elle en connaîtra encore ! - des hauts et des bas, la consommation est repartie.

Après leur très haut niveau du deuxième trimestre, on pouvait s'interroger sur l'évolution des immatriculations d'automobiles au fur et à mesure que les effets de la prime à la casse iraient en s'atténuant. Or les statistiques montrent que le recul que certains craignaient ne s'est pas produit : en données corrigées des variations saisonnières, les immatriculations sont restées, au troisième trimestre, au même niveau qu'au trimestre précédent. Les données provisoires relatives au mois d'octobre confirment aussi cette stabilisation à un niveau relativement élevé.

Ce résultat souligne le rôle de catalyseur qu'a joué la prime à la casse.

M. René-Pierre Signé. Prime Balladur, prime à la casse !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Il souligne aussi le bien-fondé du diagnostic qu'a fait le Gouvernement lorsqu'en janvier dernier il a décidé de prendre des mesures en faveur de l'automobile. Ce dispositif a permis, avec une grande économie de moyens, d'enclencher un mouvement durable, susceptible désormais de s'auto-entretenir. Tel était bien l'objectif fixé.

M. René-Pierre Signé. C'est de l'autosatisfaction !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. La reprise de la consommation ne se limite pas, bien sûr, à l'automobile. Ainsi, les achats de produits manufacturés dans le commerce ont augmenté de 1,6 p. 100 en francs constants sur l'ensemble du troisième trimestre.

Certes, les données en provenance du grand commerce indiquent que les ventes fluctuent de mois en mois. C'est pourquoi, après la période de fortes ventes enregistrées au mois d'août et au mois de septembre, il n'y a rien d'anormal à ce que l'activité dans le commerce ne continue pas au mois d'octobre sur la même lancée.

M. Marcel Charmant. Il n'a pas honte !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Souvenons-nous que l'évolution de la consommation épouse de plus en plus les périodes de soldes et de promotions. Les résultats sont donc meilleurs au cours des mois avec soldes, comme à la fin de l'été, et moins bons lors des mois sans soldes, comme en octobre. A cet égard, la consommation devrait être mieux orientée en fin d'année.

J'ajoute que les ménages reprennent chaque jour confiance. Certes, beaucoup de Français connaissent encore une situation difficile. En tant qu'élu local, comme la plupart d'entre vous, je m'en rends compte sur le terrain. C'est clair. Qui peut le nier ? Les situations sont encore très contrastées selon les secteurs ou les régions, néanmoins, les enquêtes d'opinion, normalement, ne trompent pas : l'indicateur de confiance des ménages, calculé chaque mois par l'INSEE, a gagné près de vingt points depuis un an.

M. René-Pierre Signé. Comment osez-vous dire cela ?

M. Jean-Pierre Fourcade. Taisez-vous, monsieur Signé !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Il est désormais proche de son point haut de 1990.

L'amélioration de l'emploi joue un rôle essentiel dans la reprise de la consommation. Depuis le début de l'année, grâce à la politique menée par le gouvernement de M. Edouard Balladur, il y a plus d'heures travaillées,

donc plus de revenus injectés dans l'économie. Nous prévoyons que les gains de pouvoir d'achat des ménages vont ainsi s'accélérer progressivement, pour atteindre 2,2 p. 100 l'an prochain. C'est d'ailleurs en France que la hausse de pouvoir d'achat sera probablement la plus forte en 1995 au sein des grands pays européens.

Mme Hélène Luc. On peut en parler, de la hausse du pouvoir d'achat !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Quatrième constat : après les exportations puis la consommation, nous arrivons au stade du cycle où le redémarrage de l'investissement devrait s'enclencher.

J'observe d'ailleurs que les industriels, interrogés en octobre par l'INSEE, prévoient, pour 1995, une hausse de 9 p. 100 en valeur de leurs dépenses d'investissement. Au-delà du chiffre lui-même, cette prévision indique que la tendance est clairement à un net redémarrage de l'investissement l'an prochain, d'autant que, dans une telle phase de reprise, les enquêtes ont souvent tendance à sous-estimer l'accélération de l'investissement. Ainsi, en octobre 1987, les industriels interrogés par l'INSEE avaient aussi prévu plus 9 p. 100 pour 1988 ; or la hausse a finalement été de 12 p. 100 cette année-là !

En tout état de cause, toutes les conditions sont désormais réunies pour un redémarrage de l'investissement. D'une part, et c'est là le facteur principal, la demande est repartie. D'autre part, les entreprises ont dans l'ensemble restauré leur situation financière et disposent aujourd'hui de larges capacités d'autofinancement.

Certaines inquiétudes se font jour quant à l'effet négatif que pourrait avoir la récente remontée des taux d'intérêt à long terme sur ce processus. Je crois que ces craintes ne sont pas de mise, compte tenu de la vigueur de la demande et des larges capacités d'autofinancement dont disposent les entreprises. Il ne faut pas oublier que la forte croissance de l'investissement des entreprises à la fin des années quatre-vingt s'est effectuée alors même que les taux obligataires étaient encore nettement plus élevés qu'aujourd'hui.

En outre, je suis persuadé que ces tensions sur les taux longs ne devraient pas perdurer : elles sont sans véritable fondement économique, car il n'existe pas de risque d'inflation en Europe.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes lignes de la situation conjoncturelle de notre économie au second semestre de 1994. Il est indiscutable que la reprise continue, et qu'elle se consolide.

M. René-Pierre Signé. Le chômage ?

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Je vais y venir !

Lorsque j'avais annoncé, à la fin de l'été, les nouvelles prévisions de croissance du Gouvernement, j'avais indiqué qu'il s'agissait d'hypothèses prudentes. Elles le sont effectivement. Et je ne suis pas le seul à le dire, puisque la plupart des instituts de conjoncture prévoient une croissance supérieure à 3 p. 100 en 1995 dans notre pays.

Il est donc tout à fait possible que, l'année prochaine, comme cela va déjà être le cas en 1994, la croissance s'établisse, en fin de compte, en haut de notre fourchette de prévision.

Je vous le confirme donc : nous sortons par le haut de la fourchette de prévision que je vous avais présentée l'année dernière à la même époque. (*Bravo ! et sourires sur les travées socialistes.*)

M. René-Pierre Signé. Et le chômage ?

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! vous aurez l'occasion de vous exprimer tout à l'heure.

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Je vous rappelle, mesdames, messieurs les sénateurs, que, l'année dernière, j'avais annoncé un taux moyen de 1,4 p. 100 pour cette année, avec une fourchette comprise entre 0,8 p. 100 et 2 p. 100.

M. Marcel Charmant. Il ne faut pas raconter n'importe quoi !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. J'ai révisé le chiffre officiel à 2 p. 100, et tout le monde pense que nous ferons plus de 2 p. 100. L'INSEE a lui-même révisé à 2,2 p. 100 le taux de croissance pour 1994. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Pour l'année prochaine, j'ai annoncé un taux de croissance de 3,1 p. 100 et la plupart des instituts de conjoncture pensent que nous feront mieux.

Cette croissance s'annonce saine, car elle s'effectue sans inflation et sans déséquilibres extérieurs. Savez-vous que, selon les prévisions des organismes internationaux indépendants, la France sera, en 1995, le seul grand pays à réunir conjointement les trois caractéristiques suivantes : un taux de croissance supérieur à 3 p. 100, un taux d'inflation inférieur à 2 p. 100 et un solde excédentaire de la balance des paiements courants ?

M. Marcel Charmant. Et plus de chômeurs !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Ne soyez pas impatient !

Encore plus encourageant, cette reprise est non seulement saine, mais elle est créatrice d'emplois.

Plusieurs sénateurs socialistes. Mais oui !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Selon l'INSEE, 175 000 emplois salariés ont été créés dans les secteurs marchands au cours des trois premiers trimestres. Nous avons déjà presque réalisé la prévision de 180 000 à 200 000 créations d'emplois que nous avons retenue pour l'ensemble de l'année 1994.

Certes, ce rythme de créations d'emplois n'est pas encore suffisant pour réduire le chômage cette année...

M. René-Pierre Signé. Peut-être l'année prochaine !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. ... mais c'est en raison du dynamisme de la population active. D'autant que, avec l'amélioration des perspectives d'emploi, davantage de personnes entrent ou reviennent sur le marché du travail.

Ainsi, selon une récente enquête de l'INSEE, le nombre de jeunes actifs aurait augmenté beaucoup plus au troisième trimestre de cette année qu'au troisième trimestre de l'an dernier. Et le même phénomène s'observe aussi, dans une moindre mesure, pour les autres catégories d'actifs.

La comparaison entre la France et l'Allemagne est, à cet égard, particulièrement instructive et je vous demande, mesdames, messieurs les sénateurs, d'y réfléchir : la reprise de l'emploi a été plus rapide en France qu'en Allemagne. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Jean Delaneau. Cela ne leur plaît pas !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Ce n'est pas croyable ! Regardez les chiffres officiels, ceux des organismes internationaux : je n'invente rien !

M. Marcel Charmant. Et nos 3 350 000 chômeurs !

M. Jean Chérioux. Quand on a un bilan comme le vôtre, monsieur Signé, on se tait !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est l'héritage de Mitterrand !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. La reprise de l'emploi a été plus rapide en France qu'en Allemagne, disais-je.

M. René-Pierre Signé. Ce n'est pas possible de tenir un tel discours !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Les créations d'emplois ont été autrement plus nombreuses chez nous, ce qui est normal puisque la croissance a été plus rapide en France qu'en Allemagne.

Pourtant, on observe l'inverse dans les statistiques de chômage : le chômage commence à reculer en Allemagne, alors que ce n'est pas encore le cas en France. Quelle est l'explication ? Elle est toute simple : la population active allemande stagne depuis 1992, alors que sa progression « naturelle » est d'environ 100 000 à 150 000 par an en France. Telle est la raison ! (*Sourires sur les travées socialistes.*)

Mais il faut se réjouir de ce plus grand dynamisme démographique, même s'il soulève des difficultés à court terme, car c'est un facteur de croissance à long terme pour notre pays. Et ce qui importe d'abord et avant tout, c'est que, aujourd'hui, davantage de personnes travaillent et créent des richesses.

Je crois, en outre, que nous franchirons une deuxième étape en 1995, dans laquelle les créations d'emplois deviendront nettement supérieures à l'augmentation de la population active. Nous prévoyons en effet une hausse de 260 000 à 300 000 des effectifs salariés l'an prochain.

M. Marcel Charmant. C'est ça !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Au total, toutes ces évolutions montrent que, comme je vous l'avais annoncé voilà un an, l'économie française a retrouvé le chemin de la croissance. Cela ne veut pas dire que la croissance s'effectue désormais de façon linéaire et uniforme ; mais, au-delà des variations mensuelles, cela signifie que la croissance repose désormais sur des bases larges et solides.

Permettez-moi de rappeler que ce redémarrage de l'économie n'allait pas de soi. Rappelez-vous le scepticisme qui prévalait encore à la fin de l'an dernier ! Aujourd'hui que tout semble aller mieux,...

M. René-Pierre Signé. Oh !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. ... on entend parfois dire que tout cela est normal, que la France bénéficie d'un mouvement général.

La réalité est que la reprise n'est pas le fruit du hasard. Elle ne s'est pas faite au fil de l'eau, elle est le résultat d'un diagnostic et d'une thérapeutique volontaristes qui, je crois, sont à mettre au crédit de l'action que nous avons menée avec votre soutien, mesdames, messieurs les sénateurs, depuis vingt mois ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Jean-Claude Gaudin. C'était avec plaisir !

M. René-Pierre Signé. Vous ne croyez pas vous-même à ce que vous dites !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Bien sûr, il y a encore beaucoup de problèmes structurels à résoudre, au premier rang desquels le chômage, et il faut se garder de tout triomphalisme ; mais nous nous en gar-

dons bien ! Il est cependant indiscutable que l'économie française a été mise sur la voie du redressement par le gouvernement de M. Edouard Balladur. Nous entendons bien, grâce à votre soutien, mesdames, messieurs les sénateurs poursuivre dans cette voie ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Mes chers collègues, nos débats demeurent, en général, dignes. Dès lors, monsieur Signé, vous pourrez vous exprimer comme vous le souhaitez, mais seulement lorsque je vous aurai donné la parole. Pour l'heure, je vous demande de ne pas interrompre sans cesse les orateurs. Vous n'êtes pas vous-même interrompu lorsque vous vous exprimez à la tribune ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

M. René-Pierre Signé. Il ne faut pas provoquer !

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, chargé, à titre provisoire, d'exercer les fonctions du ministre de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais souligner l'intérêt avec lequel j'aborde la discussion budgétaire devant la Haute Assemblée. Par expérience, je sais que les débats y sont parfois vifs, mais toujours dignes. En tout cas, je m'attacherai à enrichir - plus au sens spirituel qu'au sens pratique (*Sourires*) - le projet de loi de finances des nombreuses remarques que vous ne manquerez pas de faire.

J'espère que vous ne m'en voudrez pas de dire que la préparation du projet de budget pour 1995 n'a pas été facile. Les sénateurs, qui sont des hommes d'expérience, savent bien qu'il a été assez rare dans l'histoire des discussions budgétaires de voir un ministre du budget monter à la tribune du Sénat en se félicitant de la facilité de l'exercice et en engageant les parlementaires à voter un maximum de dépenses.

Si je le dis pour 1995, c'est pour une raison très simple et si évidente que je m'en veux presque de la souligner devant des personnes aussi averties que vous : nous sortons de la crise. Donc, en sortant de la crise, nous payons encore les dépenses de la crise. Les élus qui siègent ici, notamment les élus locaux, savent bien que, même quand la crise est terminée, ses conséquences sont encore présentes.

M. René-Pierre Signé. Cela va durer longtemps ?

M. Jean-Claude Gaudin. Vous avez raison, monsieur le ministre, il faut le leur rappeler !

Mme Hélène Luc. Comment peut-on dire que nous sommes sortis de la crise ?

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Je cherche non pas à polémiquer, mais à décrire un phénomène, qui nous concerne tous. En effet, que nous soyons maires, gestionnaires de département ou de région ou gestionnaires de l'Etat, la situation n'est facile pour personne. Nul n'a intérêt à jeter l'anathème ! Essayons ensemble de comprendre des phénomènes complexes et de dégager les meilleures solutions pour en sortir. Cela me semble plus positif.

Après plus de vingt mois passés au ministère du budget, je ne me hasarderai jamais plus, comme j'ai pu le faire dans le passé, à donner des leçons à quiconque. Je sais maintenant, par expérience, que les choses sont difficiles, et à tous les niveaux.

Naturellement, les recettes de la reprise, viennent avec un décalage puisque, par définition, on paie ses impôts avec un décalage d'un an. Je dispose donc pour partie des recettes de la crise, mais je dois totalement assumer les dépenses de la crise.

Aujourd'hui, l'activité repart, M. le ministre de l'économie en a parlé. J'ai donc dû préparer un projet de loi de finances qui tienne compte de cette réalité et ne la contrarie en aucun cas, alors que, l'an passé, la préparation du budget devait s'efforcer de faire repartir la croissance.

Le premier objectif du Gouvernement, objectif central et incontournable, c'est la maîtrise des déficits. Je voudrais que chacun, ici, soit bien convaincu que nous n'en faisons pas un dogme. Il s'agit tout simplement de tenir compte du fait que la réduction du déficit est la condition incontournable de la poursuite de la baisse des taux d'intérêt.

M. Roger Chinaud. Très bien !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Notre économie est très largement ouverte sur l'extérieur. Ayons, les uns et les autres, le courage de reconnaître que cette ouverture sur l'extérieur a représenté un formidable progrès pour l'économie française : la France est devenue la quatrième puissance exportatrice du monde ; elle a bénéficié pleinement de l'ouverture de ses marchés.

Reconnaissons ensemble que la France bénéficie des taux mirifiques de croissance des économies du Sud-Est asiatique, alors qu'elle est menacée par le drame économique dans lequel s'enfoncent l'Afrique.

A ceux qui parlent d'ouverture sur le monde, je dirai ceci : par quoi sommes-nous le plus menacés ? Par les 12 p. 100 de croissance en Chine, qui permettront de donner du travail à nos entrepreneurs, ou par la faillite économique de l'Afrique ? A l'évidence, nous devons redouter non pas la croissance des autres, mais la faillite de ceux qui sont à nos portes.

Il s'agit là non seulement d'une considération morale et humanitaire, mais aussi d'une conviction : la France a participé au développement économique ; c'est une économie ouverte, et elle doit en tirer les conséquences.

Selon les chiffres du commerce extérieur des deux derniers mois, le solde de notre balance commerciale avec les pays de l'Asie du Sud-Est est créditeur. A ceux qui, parfois, mettent en doute la construction européenne, je voudrais rappeler que le solde de notre balance commerciale avec l'Europe est largement créditeur.

Il est difficile d'encourager les chefs d'entreprise français à gagner des parts de marchés chez tous nos partenaires et de dire qu'en aucun cas ces derniers ne peuvent pénétrer chez nous. On ne peut être la quatrième puissance exportatrice du monde, avoir vocation à rayonner par notre puissance économique et par notre identité culturelle et vouloir se refermer, si peu que ce soit, dans des choix que je qualifierai d'étriqués.

Mais cela a une conséquence. En effet, nous ne pouvons pas vouloir les avantages de la liberté du commerce, de la conquête des marchés extérieurs, et nous exonérer des obligations qui en résultent. Or, si l'on observe la situation des autres pays, nous constatons que l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie réduisent leur déficit et que les Etats-Unis tentent de le faire. Il n'est guère que le Japon, mais pour des motifs divers, notamment en raison de ses excédents, qui ne le fait pas.

Croire que la France pourrait seule s'exonérer de cet effort serait une grave erreur. D'ailleurs, je dois reconnaître – cela a été une très bonne surprise – que,

dans les différents débats sur la politique budgétaire, rares ont été ceux qui ont appelé à un déficit plus important. Il faut donc, à cet égard, rendre hommage à l'ensemble de la classe politique pour sa sagesse, au moins en paroles ; dans les faits, nous allons voir !

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. En vérité, notre pays vit depuis trop longtemps au-dessus de ses moyens : le déficit de la France était, en effet, de 93 milliards de francs en 1990, de 226 milliards de francs en 1992 et de 341 milliards de francs en 1993. La vérité m'oblige à dire qu'il est plus facile de créer le déficit que de le réduire,...

M. René-Pierre Signé. Et la dette ?

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. ... et c'est bien là le problème !

MM. René-Pierre Signé et Marcel Charmant. Parlez-nous de la dette !

M. Emmanuel Hamel. Elle a triplé sous Delors ! Alors, taisez-vous !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. On peut très facilement tripler le déficit... (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*)

Je ne comprends pas qu'un tel sujet puisse donner lieu à polémique ! En effet, comme le disait votre ami Lénine, les faits sont têtus ! Les chiffres le sont aussi ; par conséquent, si nous avons quelques difficultés à nous mettre d'accord, alignons les chiffres du déficit et ceux de la dette !

M. Marcel Charmant. Tout à fait !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. S'agissant du déficit, on peut le tripler en une année sans que personne ne s'en aperçoive réellement. Mais, naturellement – et je ne le contesterai pas – on ne fait ainsi qu'accroître l'endettement. La dette de la France n'est donc ni plus ni moins – j'aurais mauvaise grâce à ne pas en convenir – que l'addition successive des déficits accumulés. Il faut, par conséquent, réduire le déficit pour enrayer l'explosion de la dette.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous propose un déficit de 275 milliards de francs, en réduction de 26 milliards de francs par rapport à l'année dernière.

MM. René Régnauld et Paul Loridant. C'est faux !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Naturellement, je reconnais bien volontiers que, en vous proposant ce choix économique, je contribue à l'accroissement de l'endettement pour 275 milliards de francs. Je n'ai jamais contesté cette réalité, ni par écrit ni oralement. J'aurais d'autant plus mauvaise grâce à la contester que, si vous voulez bien vous intéresser à l'évolution, y compris récente, de la dette, vous constaterez que les chiffres sont éloquentes.

M. René-Pierre Signé. En effet !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Au 31 décembre 1980, la dette de la France était de 418 milliards de francs. Au 31 décembre 1993, au moment où nous arrivions,...

M. Marcel Charmant. Ah non ! C'était en mars !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Au 31 décembre, je n'ai pas augmenté la dette de la France en vous proposant un collectif au mois d'avril !

M. Marcel Charmant. Si !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. La dette que nous avons trouvée en 1993, à notre arrivée, est, à mon avis, la conséquence de la gestion de 1992 ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste. - Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Marcel Charmant. C'est faux !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Dire cela, c'est non pas provoquer une polémique inutile, mais simplement tenir compte d'une réalité arithmétique !

M. Marcel Charmant. C'est faux !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. On peut aussi contester les règles de l'arithmétique, mais je ne crois pas que la cohérence du jugement économique y gagnerait !

M. Marcel Charmant. Personne ne vous croira !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Je poursuis mon propos : la dette de la France est passée de 418 milliards de francs au 31 décembre 1980 à 2 460 milliards de francs au 31 décembre 1993 ; elle a donc été multipliée par six.

Il est parfaitement exact que, au nom du Gouvernement, j'ai augmenté cette dette par deux opérations exceptionnelles : la reprise de la dette de la sécurité sociale, et la suppression du décalage d'un mois de la TVA. J'ai d'ailleurs toujours essayé de jouer franc jeu et d'avoir un discours très clair, je le dis sous le contrôle de M. le président de la commission des finances et de M. le rapporteur général.

S'agissant tout d'abord de la reprise, au 1^{er} janvier 1994, de la dette de 110 milliards de francs de la sécurité sociale, j'aimerais que l'on me dise ce qu'il fallait faire !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Eh oui !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Ces 110 milliards de francs de la sécurité sociale - je parle sous le contrôle de M. Fourcade - nous les avons bien trouvés ! Par une heureuse coïncidence, ils étaient sortis du budget entre le 30 décembre de l'année précédente et le 2 janvier de l'année suivante.

Il est parfaitement exact que j'ai réintégré ces 110 milliards de francs dans le total de la dette de la France. Mais qui pourrait reprocher au gouvernement de M. Balladur d'avoir fait une opération de transparence et d'avoir réintégré dans la dette une somme qui, par une opération de maquillage, avait disparu des comptes ? (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. René-Pierre Signé. Et l'allocation de rentrée scolaire ?

M. François Delga. Ça suffit !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. La Haute Assemblée, qui est très attachée à la transparence des comptes, aurait pu protester si je n'avais pas fait cette opération de transparence.

La seconde opération exceptionnelle est le remboursement du décalage d'un mois de la TVA. Je considère - peut-être à tort, mais c'est ma part de vérité - que, parmi toutes les mesures économiques que nous avons été amenés à proposer depuis vingt mois, cette opération a sans doute été la plus utile pour éviter des faillites d'entreprises. Nous allons voir pourquoi.

En 1993, la France était en récession. En situation de crise, les entreprises se heurtent à des problèmes de trésorerie : certaines disparaissent alors qu'elles sont solvables mais ne disposent pas de liquidités suffisantes.

M. Pierre Laffitte. Très juste !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Dans les départements et dans les régions, il faut parfois quinze ans ou vingt ans pour créer un réseau de petites et moyennes entreprises. Mais - vous le savez très bien, mesdames, messieurs les sénateurs - quelques semaines voire quelques mois suffisent pour faire disparaître ce qu'une génération de chefs d'entreprise a permis de réaliser.

L'Etat a remboursé 52 milliards de francs de TVA. Je rappelle que, en 1993, le nombre de faillites s'élevait à 91 000. Notre action a eu pour résultat une réduction de 30 p. 100 de ce nombre, lequel a donc été ramené à 60 000, ce qui est encore trop.

Mais, on ne peut pas à la fois dire qu'un des problèmes économiques de la France est son nombre insuffisant de petites et moyennes entreprises et considérer l'opération de remboursement du décalage d'un mois de la TVA, qui a permis de sauver des petites et moyennes entreprises, comme inutile.

En inscrivant dans les comptes de la nation ce remboursement de 52 milliards de francs, je n'ai fait ni plus ni moins que traduire dans les comptes une réalité.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Absolument !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. En effet, ce n'est pas le gouvernement actuel qui a créé la dette de l'Etat envers les entreprises ! Cette dernière existait de façon latente, même si, dans les comptes budgétaires, elle n'était pas enregistrée comme telle. Je n'ai donc pas augmentée la dette de l'Etat à cet égard.

Il est parfaitement exact que la dette de la France, de 1992 à 1994, est passée de 2 107 milliards de francs à 2 873 milliards de francs, soit une augmentation de 36 p. 100 en deux ans. Les deux opérations exceptionnelles que j'ai décrites - la reprise de la dette de la sécurité sociale et la suppression du décalage d'un mois de la TVA - expliquent pour 6 p. 100 cette progression, le reste, soit 30 p. 100, étant dû à l'addition des déficits.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Bien sûr !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. En effet, mesdames, messieurs les sénateurs, le total de la dette résulte de l'addition des déficits.

En 1980, 5 p. 100 des recettes fiscales étaient utilisés pour le paiement des intérêts de la dette. En 1995, ce sont 19 p. 100 des impôts des Français qui y seront consacrés.

Le poste des intérêts de la dette, avec 199 milliards de francs, est devenu le deuxième budget civil de la nation.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Eh oui !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Il représente à lui seul les deux tiers des recettes annuelles de l'impôt sur le revenu. C'est une réalité qui est incontournable et à laquelle il faut faire face.

Je vous propose donc comme objectif central, mesdames, messieurs les sénateurs, de réduire le déficit de 25 milliards de francs.

Permettez-moi de dire que jamais, sous la V^e République - j'ai regardé les comptes -, un projet de loi de finances n'avait été élaboré avec un objectif de réduction du déficit d'un tel niveau. Je dois d'ailleurs à la vérité de dire tout de suite que jamais un projet de loi de finances ne s'était trouvé avec un déficit aussi fort,...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Oui !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. ... ceci expliqué sans doute cela.

Le déficit a donc été réduit de 66 milliards de francs en deux ans.

Je dirai un mot sur l'utilisation des produits de privatisation : nous prévoyons 55 milliards de francs de recettes de privatisation en 1995. Je ne crois pas ce que soit trop, et nous avons montré, dans le passé, que nous étions capables de respecter les objectifs.

Comment cette somme sera-t-elle utilisée ? Il y a eu débat sur ce sujet, comme c'est bien naturel.

Une dizaine de milliards de francs sera affectée au compte de privatisation pour financer les dotations en capital aux entreprises publiques, 27 milliards de francs seront consacrés à la réduction du déficit et 20 milliards de francs serviront à financer des dispositifs de lutte pour l'emploi.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je me permets d'attirer votre attention sur ce dernier point – les 20 milliards de francs consacrés au financement de la lutte pour l'emploi – qui a fait beaucoup gloser : si une solution permettait d'utiliser la totalité des recettes de privatisation au désendettement de la France, croyez bien que je serais ravi de l'appliquer. Mais il y a une contradiction à dire qu'il n'y a jamais eu tant d'exclus en France...

M. Jean-Pierre Masseret. Il y en a de plus en plus !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. ... et qu'il faut faire plus pour eux, que la croissance n'est pas suffisamment solide et qu'il faut faire davantage pour la soutenir, et, dans le même temps, à me reprocher d'affecter 20 milliards de francs à des dispositifs exceptionnels destinés à la lutte pour l'emploi.

L'ambition du gouvernement de M. Balladur n'était pas de faire mourir la France guérie ! Il est parfaitement évident qu'en période de croissance l'utilisation des recettes de privatisation doit être consacrée exclusivement soit aux dotations en capital, soit à la réduction de l'endettement.

Mais, moi, je ne pouvais pas me trouver dans une situation où je cumulerais les recettes fiscales de la crise, les dépenses sociales de cette dernière et, en plus, l'interdiction absolue, au nom de je ne sais quel dogme, d'utiliser les recettes de privatisation.

J'ajoute un dernier mot : je me suis permis de regarder ce que faisaient les autres, et je ne vois pas au nom de quoi la France devrait s'interdire d'agir comme le fait la Grande-Bretagne, où les recettes de privatisation...

M. Jean-Pierre Demerliat. Bel exemple !

M. Marcel Charmant. Belle comparaison !

M. René-Pierre Signé. L'ultralibéralisme !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. C'est une comparaison qui en vaut une autre et qui m'est souvent servie ! Je dois à la vérité de dire que c'est également ce que font les Allemands, et qu'il y a toujours un grand tort à considérer que le budget d'un pays doit être géré en fonction d'un dogme ou d'une idéologie. La meilleure façon de gérer le budget d'un pays, c'est de permettre avec pragmatisme que ce dernier facilite, anticipe et renforce la croissance, et non pas qu'il réponde à des dogmes d'un autre âge.

Le budget de la France ne s'établit pas en 1995 comme il s'établirait en 1994, car la situation économique n'est pas la même et que nous devons en permanence savoir nous adapter.

Je vous rappelle, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'objectif est de ramener progressivement le déficit à 2,5 p 100 du produit intérieur brut.

M. Marcel Charmant. Il y a du chemin à faire !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Cela correspond en effet à la stabilisation du poids de la dette dans la richesse nationale.

Je dirai un mot, enfin, sur le déficit structurel de la France pour l'ensemble des administrations publiques.

Je rappelle que ce déficit s'élevait, en 1987, à 0,3 p. 100 du PIB. De 1988 à 1993, alors que les recettes fiscales étaient abondantes, le déficit des administrations publiques est passé de 0,3 p. 100 du PIB à 2,9 p. 100 du PIB ; depuis 1994, la situation s'améliore de nouveau : le déficit passera de 2,9 p. 100 du PIB à 2,5 p. 100 du PIB en 1994, et à 2 p. 100 du PIB en 1995.

Permettez-moi de vous dire, mesdames, messieurs les sénateurs, que, avec un déficit de 2 p. 100 en 1995, la France fait mieux que l'Allemagne – 2,2 p. 100 –, mieux que le Royaume-Uni – 2,6 p. 100 –, et mieux que les États-Unis – 2,7 p. 100.

Loin de moi l'idée de dire que tout est facile ! J'indique simplement que, ayant fait une description des finances publiques suffisamment lucide et réelle, je dois également, par souci de transparence, comparer la situation de la France à celle d'un certain nombre de ses partenaires.

Ma conviction est que le retour à une situation plus favorable sera long et progressif. Mais je dirai, pour reprendre une citation connue, que quand je m'ausculte je m'inquiète, quand je me compare je me rassure. Au moment de la discussion budgétaire, il ne faut pas s'inquiéter inutilement, car les motifs d'insatisfaction sont suffisamment nombreux.

Réduire de 25 milliards de francs le déficit du budget de l'Etat n'a pas été simple. Pourquoi, sur un budget de 1 500 milliards de francs, ne peut-on opérer une réduction supérieure à 25 milliards de francs sans grandes difficultés ? C'est une bizarrerie qu'il me faut expliquer.

Le budget de la France – M. le président de la commission des finances, M. le rapporteur général et moi-même en avons souvent discuté – est d'une extrême rigidité. D'une année sur l'autre, nombre de dotations augmentent de façon exponentielle. Les dotations sociales, qui s'élèvent à 67 milliards de francs, ont une augmentation naturelle de 6,5 p. 100 ; les dépenses de rémunérations, y compris les pensions, représentent 542 milliards de francs, soit 40 p. 100 des dépenses de l'Etat, en augmentation de 3,2 p. 100 ; enfin, les dépenses de la charge de la dette augmentent de 3,7 p. 100.

Ces trois postes – dépenses sociales, dépenses de rémunérations et de pensions, intérêts de la dette – représentent 55 p. 100 du budget de l'Etat.

Avant d'engager la moindre dépense nouvelle, ces trois postes, qui représentent 55 p. 100 du budget de l'Etat, augmentent de près de 4 p. 100. Telle est la réalité. En conséquence, les économies que nous pouvons réaliser pour réduire le déficit ne portent que sur 45 p. 100 du budget de la nation. Avant même de réduire les dépenses, il faut « digérer » une progression de 4 p. 100 des trois postes que je viens d'indiquer.

Excusez-moi de citer ces chiffres mais ils s'imposeraient quel que soit le ministre du budget et quel que soit le gouvernement.

Je n'aurai garde d'oublier de traiter des concours de l'Etat aux collectivités locales. Il s'agit d'un sujet traditionnel et important.

M. René Régault. Oui !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Ainsi, 272 milliards de francs seront affectés aux collectivités locales, soit une progression de 4,3 p. 100 par rapport à 1994,...

M. René Régnault. Qu'est-ce que cela recouvre ?

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. ... et même de 6,8 p. 100 par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale pour 1994 ; en effet, les chiffres que j'avais cités étaient erronés, certes dans le bon sens pour le budget des collectivités locales mais dans le mauvais sens pour celui de l'Etat.

L'exécution du budget pour 1994, dont nous aurons à débattre dans quelques semaines, sera supérieure à la prévision initiale : en effet, au lieu des 254,7 milliards de francs initialement prévus, ce seront 260,7 milliards de francs qui seront affectés aux collectivités locales, soit 6 milliards de francs supplémentaires.

Si l'on ajoute cette somme aux trois postes que j'évoquais tout à l'heure, ce sont 70 p. 100 du budget de la nation auxquels il n'est pas possible de toucher, mais qui progressent de plus de 4 p. 100. C'est vous dire à quel point il est difficile de réaliser des économies.

Selon certains - je n'éluderai aucune question - les chiffres ont été maquillés, le budget n'est pas sincère. Il comprend, selon les uns, des astuces, et, selon les autres, des artifices.

M. René Régnault. Tout à fait !

M. Paul Loridant. C'est vrai !

M. René-Pierre Signé. Le BAPSA !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Prenons l'exemple du BAPSA ! Voilà un sujet passionnant. Nombre d'entre vous sont des élus du monde rural, ce qui est, dans mon esprit, prestigieux, et ils pourront donc me donner quelques explications.

Les recettes du BAPSA diminuent. Pourquoi ? Qui, dans cette enceinte, est hostile à l'exonération des cotisations sociales pour soutenir nos amis agriculteurs ? Lequel d'entre vous se lèverait pour demander une augmentation des cotisations alors que tout le monde souhaite les voir baisser ?

Les cotisations sociales versées par les agriculteurs et les taxes sur les produits agricoles diminuent. Lequel d'entre vous s'y opposerait ? En fait, nous le savons tous, il faudrait supprimer ces taxes afin que nos amis agriculteurs puissent se battre sur le front des marchés internationaux. Or, si vous supprimez ces taxes parafiscales, vous diminuez, bien évidemment, les recettes du BAPSA.

Enfin, qui oserait demander la diminution des retraites des veuves d'agriculteurs ? Or elles sont bien prélevées sur le BAPSA !

Faisons les comptes : les dépenses augmentent alors que les recettes diminuent. J'ai donc dû affecter au BAPSA - M. Fourcade le sait bien - une part de TVA supplémentaire pour compenser la suppression des taxes parafiscales et la baisse des cotisations sociales.

S'agit-il d'un artifice ? N'est-ce pas plutôt la volonté d'assurer la pérennité du régime social des agriculteurs ?

Bien évidemment, en augmentant la part des recettes de TVA affectée au BAPSA, je diminue d'autant les recettes de TVA du budget de la nation.

M. René Régnault. Ainsi que celles des collectivités locales !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Mais existait-il une autre solution ?

M. René-Pierre Signé. Tous les agriculteurs ne perçoivent pas le même revenu !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Si vous avez des propositions à formuler, je les écouterai avec beaucoup d'attention, et si, par extraordinaire, vous aviez une bonne idée, je la reprendrais à mon compte sans aucune pudeur. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. René Régnault. C'est promis ?

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Le BAPSA est un dossier beaucoup plus complexe que vous ne l'imaginez. (*Protestations sur les travées socialistes.*) Aussi, je souhaitais vous donner quelques explications. Je pourrais prendre d'autres exemples, mais je ne veux pas lasser votre patience.

Je traiterai brièvement des services votés. Ce n'est pas par plaisir que j'ai été à la une de l'actualité l'été dernier ! En effet, j'étais mis sur la sellette tant par les organisations patronales, à propos de la taxe professionnelle, que par les organismes chargés du logement social ou par les gestionnaires de l'UNEDIC, certains étant même allés jusqu'à prétendre que je voulais supprimer le paiement des indemnités aux chômeurs.

Quel crime avais-je osé commettre ? J'ai simplement examiné les comptes. Je me suis aperçu que l'UNEDIC - ce qui est fort heureux ! - dégagerait un excédent en 1994 et en 1995. Qui pourrait me reprocher d'avoir voulu ramener de 10 milliards de francs à 5 milliards de francs la contribution de l'Etat à un organisme devenu excédentaire ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. La présidente de l'UNEDIC en était d'accord !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Effectivement, Mme Notat a accepté cette décision avec beaucoup de courage et avec un sens certain de l'intérêt général. Le ministre du budget ne doit-il pas traquer toutes les dépenses qui ne sont pas nécessaires ? Je n'avais nullement l'intention de rembourser les banques par anticipation, j'ai simplement estimé que les 5 milliards de francs ainsi dégagés devaient être plutôt affectés au soutien de la croissance. Qui peut me le reprocher ?

Certes, à certains moments, une polémique peut s'engager. Mais est-ce à vous, mesdames, messieurs les sénateurs, que je dois expliquer les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ? Si la conjoncture était meilleure, nous n'aurions pas besoin de nous donner tant de mal et de nous expliquer aussi longuement !

S'agissant du plafonnement de la taxe professionnelle, j'ai reçu de nombreuses protestations. Nombre de mes amis ont reconnu que j'avais raison sur le fond, mais ils m'ont mis en garde contre la proximité de l'élection présidentielle. Ce fait ne m'avait pas échappé ! (*Sourires.*) Mais j'estime que le plus grand risque pour la France consisterait à n'en prendre aucun. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. René-Pierre Signé. Vous n'en prenez pas beaucoup !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi de vous dire que si, dans vos départements, des chefs d'entreprise viennent vous remercier des 24 milliards de francs d'exonération de taxe professionnelle, c'est que vous avez une organisation patronale lucide et compétente.

En vérité, ces 24 milliards de francs d'exonération ont été votés dans l'indifférence la plus générale. Le problème n'a été abordé que lorsque j'ai refusé d'y ajouter 4 mil-

liards de francs. J'avais le devoir d'agir ainsi ! Si je n'avais pas pris cette décision, qui l'aurait fait ? Permettez-moi d'ailleurs de dire que je ne le regrette pas.

Le débat qui s'est tenu à ce sujet à l'Assemblée nationale a été rude. Je sais qu'il sera empreint de franchise devant la Haute Assemblée.

Nous affectons ces 24 milliards de francs aux entreprises.

M. René Régnault. Rendez-les nous !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Pas un centime n'en sera ôté. Mais fallait-il ajouter encore 4 milliards de francs ? Est-ce un tel crime que de plafonner l'avantage fiscal – pardon du peu ! – à 500 millions de francs au lieu de 1 milliard de francs ?

Lorsque l'on m'a fait part des difficultés auxquelles seraient confrontées les petites et moyennes entreprises, j'ai accepté immédiatement un amendement tendant à exonérer totalement toute entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur à 140 millions de francs. Nous avons retenu cette somme, car elle correspond au critère communautaire de définition des PME.

MM. Poncelet et Arthuis ont souligné qu'il existait un problème de seuil. Nous en discuterons, mais je ne veux plus entendre affirmer la nécessité de remettre en cause les services votés sans que l'on m'indique lesquels.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Absolument !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Il ne suffit pas de dire qu'il faut faire des économies, encore faut-il préciser lesquelles.

Peut-être me suis-je trompé. Peut-être pourrait-on réaliser des économies plus importantes. Surtout, n'hésitez pas à me donner des conseils ! Croyez-moi, s'agissant du budget de l'Etat, je saurais à la fois me montrer très bon élève et être très friand des leçons des uns et des autres.

M. René-Pierre Signé. Vous en avez assez donné !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Venons-en au RMI. Il représente 19 milliards de francs pour le budget de l'Etat. Cette somme, nul ne peut le contester, est considérable. En outre, elle augmente de 10 p. 100 chaque année.

Dans le même temps, on n'a jamais autant parlé des exclus.

Or vous le savez bien, mesdames, messieurs les sénateurs, vous qui êtes si attachés à la décentralisation, tant que ces aides ne seront gérées qu'à l'échelon national, nous ne nous en sortirons pas, personne ne contrôlera la situation. Nul n'est en mesure de dire si le RMI est versé à tous ceux qui en ont besoin ni si, à l'inverse, tous ceux qui en bénéficient en ont réellement besoin.

Est-ce si choquant de poser le problème en ces termes ? Le RMI est-il si bien géré qu'il ne soit point besoin d'en parler ? Se méfie-t-on à tel point des départements qu'il ne soit même pas envisageable de réfléchir à l'opportunité, pour l'avenir, de leur transférer une partie des recettes et des dépenses ?

Certes, le dispositif que j'avais initialement proposé était sans doute imparfait, mais je souhaitais engager un débat. Finalement, en accord avec l'Assemblée nationale, nous procéderons à des expérimentations. Je serai, là encore, croyez-le bien, très ouvert aux propositions de la Haute Assemblée. Mais je me devais de poser la question.

J'aborderai maintenant plus brièvement certains points qui ont parfois soulevé des polémiques.

J'ai été très étonné d'entendre dire que j'augmentais la fiscalité sur les débats... (*Exclamations ironiques sur les trahées socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. C'est inquiétant !

M. Paul Loridant. C'est révélateur !

M. Robert Vizet. On va y arriver !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Je parlais, bien évidemment, de la fiscalité sur les tabacs et non sur les débats. Cela étant, je suis très ouvert à toute proposition émanant de la Haute Assemblée, et l'instauration d'une fiscalité spécifique sur les débats pourrait être pleine d'avenir tant notre pays est friand de ceux-ci.

Mais à quelque chose malheur est bon, il s'agit d'une bonne idée qu'on pourrait retenir !

M. Jean-Pierre Masseret. Ce dispositif pourrait permettre de financer les primaires ! (*Sourires.*)

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Mais je reviens au tabac : les producteurs ont souhaité augmenter leurs prix, mais la fiscalité sur les tabacs n'augmentera pas.

J'en viens à la taxe intérieure sur les produits pétroliers, la TIPP. L'augmentation de cette taxe doit être relativisée. En effet, elle ne progressera, en moyenne, que de 3,3 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1994. Certes, cette augmentation est supérieure de 1,4 point à l'inflation, mais il n'y a pas là non plus matière à pousser de hauts cris.

En revanche, j'ai souhaité réduire l'avantage fiscal lié au carburant sans plomb. Il me paraît en effet difficile de maintenir les dispositions fiscales tendant à inciter à la consommation de ce type de carburant dans la mesure où les pots catalytiques sont, depuis deux ou trois ans, obligatoires.

Comment puis-je maintenir un avantage fiscal qui coûte cher alors que la moitié des automobiles françaises sont équipées de pots catalytiques et que toutes le seront dans quelques années ?

Certes, un avantage fiscal peut avoir un effet incitatif, mais il ne doit pas perdurer.

Certains se sont demandés pourquoi nous n'avions pas augmenté la fiscalité sur le gazole. Une directive européenne prévoit que, d'ici au 1^{er} janvier 1996, tous les véhicules neufs devront être équipés d'un dispositif anti-pollution, qui coûtera de 6 000 à 7 000 francs. Il ne me semblait donc guère judicieux, dans ces conditions, de majorer la TIPP sur le gazole. J'ajoute que le diesel est un enjeu majeur pour l'industrie automobile française, car le parc automobile français comprend de nombreux véhicules de ce type.

Enfin le deuxième objectif de notre projet de budget est de favoriser la création d'emplois. On connaît les causes du chômage structurel important de la France. Il est dû au coût du travail, à la mauvaise insertion des jeunes, au manque de flexibilité du monde du travail et au trop petit nombre de créations d'entreprise. Nous essayons de résoudre ces quatre problèmes.

Les charges et le coût du travail pèsent trop lourdement sur les emplois les moins qualifiés. Alors que tout devrait être fait pour inciter les chefs d'entreprise à engager nos compatriotes ayant peu de formation, ils sont découragés compte tenu des charges sociales trop élevées.

Telle est la raison pour laquelle nous poursuivons la politique d'allègement de ces charges. Dans ce budget, 17,5 milliards de francs seront affectés à ce titre aux entreprises, ce qui est, vous en conviendrez, une somme considérable.

S'agissant de l'insertion des jeunes, un jeune en apprentissage ou titulaire d'un contrat de qualification a une chance de trouver un emploi. Au-delà des grands discours, c'est une réalité incontournable. Dans le projet de budget qui vous est proposé, 300 000 jeunes, soit 50 p. 100 de plus que l'an passé, bénéficieront d'une formation en alternance avec l'aide de l'Etat. Ainsi, 50 millions de francs seront consacrés à la formation professionnelle et à l'insertion, soit une augmentation de 13 p. 100.

S'agissant de la mesure en faveur des emplois de service, j'avoue ne pas avoir compris qu'elle puisse générer de telles polémiques.

Je croyais que la priorité, c'était la création d'emplois. Eh bien non ! A entendre certains, il semblerait qu'il y ait des emplois nobles et d'autres qui ne le sont pas.

Au nom de quoi une famille n'aurait-elle pas le droit de créer un emploi ? Au nom de quelle réalité une entreprise ne paierait-elle pas l'impôt sur les sociétés sur sa masse salariale alors qu'une famille devrait payer l'impôt sur le revenu sur les salaires et les charges qu'elle verse pour un emploi à domicile ?

Dans un pays qui compte plus de trois millions de chômeurs, pouvons-nous vraiment nous passer du formidable gisement d'emplois que représentent les familles ? (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

En fait, les familles veulent bien créer des emplois. Mais si elles ne peuvent pas déduire de leur impôt sur le revenu une partie des salaires et des charges qu'elles versent, elles ne peuvent pas engager.

Certains m'ont mis en garde, considérant que nous faisons un cadeau aux riches.

Comment cela ? Avec la mesure proposée, pas un seul foyer fiscal ne gagnera un centime supplémentaire ; simplement, au lieu de payer l'impôt sur le revenu à l'Etat, il versera un salaire à la personne employée et il paiera les charges correspondantes.

D'autres ont prétendu que ce n'était pas une mesure sociale.

M. Roger Chinaud. Ils l'ont pourtant eux-mêmes votée !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Ce n'est donc pas social de permettre à quelqu'un qui n'avait pas d'emploi d'en trouver un autre au service d'une famille !

Je vais même plus loin : cette mesure permettra de lutter contre le travail au noir, et M. le président de la commission des affaires sociales le sait bien. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

C'est une authentique mesure de justice sociale, car elle permettra à des gens qui n'ont pas de couverture sociale, pas d'assurance maladie, pas d'espoir de retraite, d'avoir un emploi déclaré, un emploi en bonne et due forme. Devrions-nous ne pas saisir cette opportunité ?

Ajouterai-je que j'ai été d'autant plus surpris de la polémique que j'avais considéré que la mesure Aubry était une bonne mesure ?

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est exact !

M. Roger Chinaud. Nous l'avons votée !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Ce n'est pas parce que ce ministre du travail appartenait à un gouvernement que je ne soutenais pas que je dois considérer que tout ce qu'elle a fait est mauvais !

M. Michel Charasse. C'est parce qu'elle était mignonne ! (*Sourires.*)

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Ça, c'est une question de goût ! (*Nouveaux sourires.*)

J'ai été suffisamment sévère sur le bilan d'ensemble pour reconnaître bien volontiers qu'il y a eu de bonnes choses. Dès lors, j'aimerais qu'on me renvoie le compliment. En effet, il y a tout de même quelque outrecuidance de la part de ceux qui ont voté la mesure Aubry de refuser de voter la mesure que je propose aujourd'hui !

M. Roger Chinaud. Bien sûr !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Combien d'emplois la mesure permettra-t-elle de créer ? Trente mille, disent les services de Bercy. A la vérité, personne n'en sait rien !

D'ailleurs - j'ose le dire - cela n'a aucune espèce d'importance. En effet, quand bien même la mesure ne permettrait que de transformer des emplois à mi-temps déclarés en emplois à temps plein ou de ramener au grand jour des emplois au noir, ce serait déjà très important.

On ne peut pas se plaindre qu'il n'y a pas assez d'entreprises en France et, dans le même temps, ne pas permettre aux millions de familles françaises qui le souhaitent de créer, elles aussi, comme autant d'entreprises individuelles, des emplois. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

J'en arrive à l'exonération de la taxe sur les salaires.

Cette exonération tend à aider les petites structures : dorénavant, les entreprises seront exonérées de l'intégralité de la taxe sur les salaires dans la limite d'un emploi pour un salaire équivalent au SMIC. Près de 100 000 entreprises sont concernées : 60 000 entreprises avec un seul employé seront totalement exonérées et 33 000 entreprises le seront partiellement.

L'exonération de la taxe sur les salaires, mesdames, messieurs les sénateurs, vous en parlez à l'occasion de chaque discussion budgétaire ; j'ai plaisir à vous proposer non plus simplement d'en parler, mais d'en décider.

Je vais conclure, car j'ai conscience d'avoir abusé de votre patience.

J'ai veillé à ce que, dans ce projet de budget, les fonctions régaliennes de l'Etat soient particulièrement bien servies. Ainsi, les crédits affectés à la sécurité publique augmenteront de 4 p. 100 et ceux de la justice de 5,5 p. 100.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, les fonds créés par le projet de loi sur l'aménagement et le développement du territoire sont naturellement dotés dans le projet de loi de finances.

Pour la première fois, le budget de l'éducation nationale dépasse 300 milliards de francs - 270 milliards de francs pour le scolaire et 42 milliards de francs pour l'enseignement supérieur - soit une progression de 4,4 p. 100.

En ce qui concerne le logement, ce qui se passe est tout de même extraordinaire !

L'an passé, j'avais proposé de voter 4 milliards de francs d'allègements fiscaux ; ces 4 milliards de francs sont intégralement consolidés.

L'an passé, on m'avait dit que c'était une grande politique du logement. J'avais annoncé que je proposerais la consolidation de ces 4 milliards de francs d'avantages fiscaux et que j'irais un peu plus loin en prévoyant 700 millions de francs d'aides supplémentaires.

Or j'entends ici ou là que, finalement, le logement ne serait plus une priorité !

Au cours des mois et des années qui viennent, nous n'échapperons pas à un grand débat sur la politique du logement. Je suis convaincu – je le dis devant la Haute Assemblée, qui compte tant de spécialistes en la matière – que notre pays ne pourra pas éternellement continuer à pousser au rouge les aides à la personne, les aides à la pierre, les avantages fiscaux, car le seul résultat, c'est que plus un seul salarié, plus un seul employé, plus un seul cadre – je ne parle même pas des cadres supérieurs ! – ne peut acheter son logement. En effet, les prélèvements obligatoires qui servent à financer toutes ces aides sont tels qu'il ne peut dégager l'épargne nécessaire à l'achat.

Il faudra bien, à un moment donné, avoir le courage de reconnaître cette réalité. On avait inventé les aides à la personne pour éviter les aides à la pierre ; maintenant, on a les deux et, en plus, les avantages fiscaux.

M. Robert Vizet. La faute à qui ?

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. La faute à tout le monde, car il faut bien reconnaître que le courage n'a pas été la marque de tous ceux qui ont eu à se préoccuper de cette affaire.

Loin de moi l'idée de dire que le logement ne doit pas être une priorité. C'est une priorité, parce que l'enjeu pour l'emploi est considérable. Mais craignons qu'un jour nos compatriotes ne nous demandent de les laisser disposer librement de l'argent qu'ils ont eu tant de mal à épargner et à gagner.

Enfin, le dossier des anciens combattants a été réglé, chacun le sait, mais nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai bien conscience de ne pas détenir la vérité : sur un budget de 1 500 milliards de francs, il faudra sans doute améliorer encore bien des choses.

Mais ce dont je suis sûr, c'est que les grandes lignes de ce budget correspondent aux nécessités économiques, nationales et internationales telles que les a décrites M. Alphandéry.

Voilà deux ans, nous avons trouvé un pays en récession. Ce pays est aujourd'hui en croissance. Je ne dis pas que c'est uniquement grâce à nous ; toutefois, faisant allusion à une phrase célèbre, je sais qui aurait perdu la guerre, et je dis que la majorité sénatoriale et le Gouvernement auront un retour légitime de la victoire de la croissance. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. la parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, d'emblée, je veux exprimer le sentiment que m'inspire le projet de loi de finances pour 1995 : c'est un budget de conviction et non un budget de séduction.

En dépit du contexte préélectoral, le Gouvernement a refusé de céder à la tentation – pourtant naturelle, en ces circonstances – de distribuer ici et là des « cadeaux fiscaux ».

Il a préféré – je l'en félicite – poursuivre l'œuvre d'assainissement des finances publiques entreprise en avril 1993. Le Gouvernement a donc fait prévaloir le moyen terme sur le court terme : il a choisi, avec volonté, de continuer à préparer l'avenir de notre pays et de travailler au redressement de la France.

Au terme d'un examen approfondi, ce projet de loi de finances m'apparaît comme un budget sincère, courageux et soucieux de préserver la cohésion sociale.

Ce budget me semble sincère, car il repose sur des hypothèses économiques crédibles dans un contexte caractérisé par le retour de la croissance et par l'émergence d'un environnement international porteur.

C'est ainsi que l'hypothèse de croissance de 3,1 p. 100, sur laquelle a été bâtie le projet de budget de 1995, a toutes les chances de se réaliser.

D'ores et déjà, la France a renoué avec la croissance et notre économie progresse à un rythme annualisé d'environ 3,5 p. 100.

Aujourd'hui, la reprise tant attendue est au rendez-vous, et personne ne le conteste. La croissance apparaît même plus soutenue que ne le laissaient prévoir les estimations les plus optimistes.

Cette bonne surprise ne doit rien au hasard : elle est – je vous en félicite, monsieur le ministre de l'économie – le fruit de la politique, menée par le Gouvernement, de soutien ciblé aux secteurs qui ont un effet d'entraînement en amont et en aval, comme le bâtiment et les travaux publics ou l'automobile.

Les moteurs de la fusée nommée « croissance » s'allument successivement et se confortent réciproquement : d'abord, l'arrêt du déstockage et la vitalité des exportations, qui ont permis le décollage de la fusée ; puis, la consommation des ménages, qui semble toutefois connaître depuis quelque temps certains ratés après la montée en régime de l'été dernier – il faut le souligner pour en tirer toutes les conséquences, monsieur le ministre – et, enfin, troisième moteur, l'investissement des entreprises, qui devrait monter en puissance dès le début de l'année prochaine.

Par ailleurs, ce retour de la croissance intervient dans un contexte particulièrement salubre. En effet, les entreprises, surtout les grandes entreprises, affichent une bonne santé financière. Elles ont mis à profit la crise ainsi que la bouffée d'oxygène dont ont bénéficié leurs trésoreries, avec des transferts et des allègements de l'ordre de 80 milliards de francs entre 1993 et 1995, pour se désendetter, assainir leurs bilans et se doter d'une capacité d'autofinancement sans précédent.

En outre, ce que nous appelons communément les « fondamentaux » sont sains. L'inflation demeure maîtrisée et le franc reste stable, car le Gouvernement a résisté au mirage de « l'autre politique », dont les défenseurs feignent d'ignorer qu'elle conduit inéluctablement au retour de l'inflation et, ensuite, à des plans de rigueur qui freinent la croissance et génèrent du chômage.

MM. Paul Loridant et Jean-Pierre Masseret. M. Séguin !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. La vertu économique du Gouvernement est récompensée puisque, pour la troisième année consécutive, la France dégagera un excédent commercial.

La reprise est donc réelle et elle est saine ; mais sera-t-elle durable ?

Force est de constater que la pérennité de la croissance de l'économie française dépend de facteurs externes et de données internes.

Les facteurs externes jouent un rôle primordial dans la mesure où l'ouverture au monde de notre économie la rend tout à la fois plus dépendante de son environnement et plus sensible aux cycles économiques.

A cet égard, la croissance de l'économie française s'inscrit dans un environnement international porteur puisque les pays de l'OCDE devraient connaître une croissance moyenne de 2,7 p. 100 en 1994 et de 2,9 p. 100, voire 3 p. 100, en 1995. Toutes les économies des pays industriels sont désormais à l'unisson de la reprise, qui est synchronisée.

Ce contexte favorable laisse toutefois subsister une inconnue qui tient à l'évolution des taux d'intérêt à long terme.

La tendance à la hausse des taux longs, qui constitue un frein à la reprise, se poursuivra-t-elle ? Telle est la question, et il serait difficile d'y répondre avec précision.

M. Xavier de Villepin. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Au-delà de ces facteurs externes, la pérennité de la croissance de l'économie française dépend, me semble-t-il, de deux données internes sur lesquelles les autorités nationales peuvent agir.

Première donnée interne, il faut donner à la reprise un second souffle en créant les conditions favorables à un regain durable de la consommation, laquelle est pourvoyeuse de recettes fiscales.

Cet essor de la consommation passe, en priorité, par une amélioration tangible de la situation de l'emploi afin d'aboutir à une diminution sensible de l'épargne de précaution.

Par ailleurs, je me demande si le Gouvernement ne devrait pas prendre, et assez rapidement, une nouvelle mesure de soutien ciblé à l'activité, notamment - et vous y avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le ministre du budget en faveur du logement.

Il y a là un nouvel effort à faire, et j'attends une réponse positive à cet égard.

La seconde donnée interne qui constitue le gage de la pérennité d'une croissance durable réside - comme vous avez raison, monsieur le ministre du budget ! - dans la poursuite de l'assainissement des finances publiques et sociales.

A l'instar des paquebots, qui continuent sur leur erre alors même que leurs machines sont arrêtées, l'endettement de l'Etat a continué de croître au cours des deux dernières années.

M. Emmanuel Hamel. Quelle métaphore !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Le financement de la dette publique atteint des records historiques. A la fin de l'année 1995, l'endettement de la France sera égal à 3 000 milliards de francs. Pour construire son budget, le gouvernement qui sera alors en place, quel qu'il soit, devra prélever sur ses recettes 200 milliards de francs, soit les deux tiers du produit actuel de l'impôt sur le revenu !

Le financement de la dette publique se traduit par ailleurs par une ponction stérile sur l'épargne, par un effet d'éviction des emprunteurs privés et par une entrave à la baisse des taux longs, avec l'institution d'une prime de risque, pour rassurer les investisseurs. A cette prime de risque s'ajoute parfois, et je serais tenté de dire « hélas », une surprise politique qui vient sanctionner les propos hasardeux de nature à jeter le doute sur l'avenir de la politique d'assainissement menée par la France et sur notre volonté, dans un futur immédiat, de continuer à respecter les contraintes auxquelles le peuple souverain a librement consenti en ratifiant le traité sur l'Union européenne.

Toutefois, j'observe pour m'en féliciter qu'il est des conversions spectaculaires et, je l'espère, aussi entières et définitives que celle de Saint-Paul sur le chemin de Damas. (*Murmures sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Le Gouvernement, quant à lui, n'a jamais varié dans sa politique volontariste de diminution indispensable des déficits publics. C'est à la prolongation de cet effort courageux de réduction du train de vie de l'Etat que s'attache à l'évidence le projet de budget pour 1995.

En deux ans, le déficit budgétaire, qui - il faut s'en souvenir - évoluait en mars 1993 sur une pente de 341 milliards de francs, c'est-à-dire lors de l'arrivée du gouvernement dirigé par M. Edouard Balladur, aura été réduit de 66 milliards de francs.

Pour se rapprocher de l'objectif, à l'horizon 1997, d'un déficit budgétaire égal à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut, le projet de budget calque la progression des dépenses publiques sur le rythme de l'inflation, réduit de manière drastique les dépenses d'intervention et prolonge l'exercice très difficile de révision des services votés en faisant la chasse aux dépenses inutiles.

Votre démarche persévérante et courageuse, monsieur le ministre du budget, n'est empreinte d'aucune démagogie ; la majorité vous en félicite et vous encourage à poursuivre cette action. Quelle rupture avec les errements et le laxisme des gouvernements précédents ! (*Marques d'approbation sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants. - Protestations sur les travées socialistes.*)

Pour ma part, je l'avoue, j'aurais souhaité, au nom de l'orthodoxie budgétaire, que le Gouvernement puisse aller plus loin dans la réduction du déficit budgétaire en utilisant à cette fin, et pour les dotations en capital, l'intégralité du produit prévisible des privatisations.

M. Fernand Tardy. Bravo !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'était mon souhait. Mais, dans un pays qui compte 3,3 millions de chômeurs, il est admissible qu'une partie des recettes de privatisation servent à financer des dépenses en faveur de l'emploi. En la circonstance, nécessité fait loi. Si vous ne l'aviez pas fait, monsieur le ministre du budget, que n'auraient pas dit ceux qui, aujourd'hui, vous critiquent sur ce point !

Budget de rigueur et de combat pour l'assainissement des finances publiques, le projet de loi pour 1995 constitue également un instrument de lutte contre le chômage et l'exclusion. Il est au service de la préservation de la cohésion sociale qui a été mise à mal par la crise économique et les gestions précédentes.

Pour ne pas vous infliger de redites, mes chers collègues, je n'insisterai pas sur cet aspect essentiel du budget, que M. le rapporteur général a fort bien analysé dans son excellent rapport écrit auquel je vous renvoie.

En définitive, ce projet de budget, élaboré sous plusieurs contraintes, constitue la meilleure réponse conjoncturelle possible aux difficultés structurelles de notre pays.

D'une manière générale, ce projet de budget est clair et lisse. Cette physionomie, l'absence de marges de manœuvre budgétaire - vous l'avez rappelé à cette tribune, monsieur le ministre du budget - et le caractère, disons, le quelque peu transitoire de ce budget qui, dans tous les cas de figure, sera modifié par un collectif au printemps, personne n'en doute, expliquent la modestie des propositions de la commission des finances. En ces

temps de rigueur budgétaire, nous n'avons pas voulu nous livrer à une surenchère inutile, stérile et irresponsable.

Permettez-moi, cependant, de m'arrêter un instant sur deux mesures de ce projet de loi de finances qui concernent les collectivités locales.

Il s'agit, en premier lieu, des modifications apportées à la taxe professionnelle.

Il s'agit, en second lieu, du transfert aux départements du financement partiel des allocations versées au titre du revenu minimum d'insertion.

La taxe professionnelle, monsieur le ministre du budget, est au cœur d'une relation triangulaire entre les collectivités locales qui votent son taux et perçoivent son produit, les entreprises qui l'acquittent et l'Etat qui compense intégralement - ou plus exactement qui compensait - les abattements et dégrèvements dont il a pris l'initiative pour corriger les défauts les plus criants de cet impôt et alléger son poids pour l'entreprise.

L'Etat, qui est devenu, à ce titre, le premier contribuable local, cherche à maîtriser et à geler sa contribution.

Pour ce faire, il utilise deux moyens : d'une part, la réduction de sa participation en opérant des ponctions sur les dotations de compensation versées aux collectivités locales ; d'autre part, l'aménagement des avantages consentis aux entreprises.

Cette année, l'Etat utilise cumulativement ces deux instruments. D'un côté, la ponction opérée sur la dotation de compensation de l'abattement de 16 p. 100 est reconduite ; de l'autre, le plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée produite par l'entreprise est relevé de 3,5 à 4 p. 100 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 140 millions de francs, grâce à un amendement adopté à l'Assemblée nationale.

La commission des finances a accepté la reconduction de la ponction opérée sur la dotation de compensation de l'abattement de 16 p. 100, qui constitue, à ses yeux, une participation supplémentaire et exceptionnelle des collectivités locales à l'effort de rigueur de la nation.

Mais il s'agit là d'une exception librement consentie au principe de la compensation intégrale des dégrèvements décidés par la loi, qui doit être réaffirmé avec force.

En effet, il nous est impossible, mes chers collègues, d'accepter que l'Etat considère comme normal de mettre à la charge des collectivités locales le coût de mesures prises dans le cadre de sa politique économique, alors que les élus locaux assument seuls la responsabilité de l'impopularité de l'impôt local, qui, de ce fait, augmente fortement.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est pourquoi la commission des finances proposera de revenir sur la pérennisation de la ponction préconisée dans le projet de loi, en en limitant la reconduction à la seule année 1995.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ce refus d'hypothéquer l'avenir est logique puisque l'Etat, vous nous l'avez rappelé, monsieur le ministre du budget - nous vous en remercions ! - a pris l'engagement de procéder à une mise à plat de la taxe professionnelle.

M. Fernand Tardy. Quand ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Je vous rappelle, mes chers collègues, que cette contribution à l'effort national d'austérité a coûté, cette année, 2,8 milliards de francs aux collectivités locales et qu'elle obérisera leurs ressources de 2,9 milliards de francs l'année prochaine.

Nous vous proposerons également, monsieur le ministre du budget, un nouveau mécanisme, plus simple et plus juste, de répartition du prélèvement afin de lisser les effets de seuil du dispositif actuel.

Par ailleurs, il nous a semblé que le relèvement du taux du plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée pénaliserait lourdement les entreprises de main-d'œuvre, alors que tout doit être mis en œuvre pour résorber le chômage, ce fléau social.

C'est pourquoi nous vous proposerons d'introduire - vous y avez fait allusion et j'ai cru percevoir votre consentement ; je vous en suis par avance reconnaissant - un taux intermédiaire de 3,8 p. 100 au lieu de 4 p. 100 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 140 millions de francs et 500 millions de francs.

D'une manière générale, je partage, monsieur le ministre du budget, votre souci de procéder à un réexamen des allègements de taxe professionnelle consentis aux entreprises. Mais, plutôt que d'alourdir encore le poids de la taxe professionnelle pour les entreprises qui lui sont le plus assujetties, il me semble préférable de promouvoir une plus grande égalité des entreprises devant cet impôt.

C'est pour cette raison que nous vous suggérons, monsieur le ministre du budget, d'envisager, dans le cadre du rapport sur la taxe professionnelle qui sera remis au Parlement en 1996, de supprimer ou de moduler le bénéfice de l'abattement appliqué aux bases de la taxe en fonction du poids relatif de cet impôt au regard de la valeur ajoutée par les entreprises.

Il me semble, en effet, contraire au principe d'égalité que toutes les entreprises bénéficient, quel que soit le poids relatif de leur cotisation de taxe professionnelle par rapport à leur valeur ajoutée, d'un abattement uniforme de 16 p. 100 de leurs bases. Il y a là matière à réflexion.

De même, nous devons examiner les voies et moyens de l'instauration d'une cotisation minimale de taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions de francs ou 100 millions de francs. Il conviendra, bien sûr, de calculer tout cela.

J'en viens maintenant à la départementalisation partielle du financement des allocations versées au titre du revenu minimum d'insertion, que l'Assemblée nationale a, fort justement, supprimée, se faisant ainsi l'écho des protestations des présidents de conseils généraux réunis récemment à Lille en assemblée générale.

Mme Hélène Luc. Ah oui alors !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Il est vrai que cette mesure intervient dans un contexte de dégradation des finances départementales en raison, d'une part, de l'importance des ponctions opérées sur les concours de l'Etat par les gouvernements d'hier et d'aujourd'hui - en quatre ans - ont été prélevés sur les concours de l'Etat plus de 15 milliards de francs - et, d'autre part, de l'explosion des dépenses sociales assumées par les conseils généraux qui ont crû, écoutez bien ce chiffre, de 70 p. 100 entre 1984 et 1993.

Il est vrai également que ce transfert partiel aurait été, pour la première année, sans incidence sur les budgets départementaux puisque la charge transférée aurait fait l'objet d'une compensation intégrale. Mais un risque réel

subsistait pour les années ultérieures, car l'écart entre la progression de la compensation et la croissance de la dépense pouvait aller du simple au décuple.

Pour ma part, je considère que le principe même du transfert aux départements du financement des allocations du revenu minimum d'insertion n'est pas absurde. Seule une gestion de proximité, qui constitue la raison d'être de la décentralisation, pourrait permettre de maîtriser l'explosion des dépenses engendrées par le RMI - 6 milliards de francs en 1989, 19 milliards de francs en 1995 : les dépenses ont été multipliées par trois ! - et de réduire les sommes versées « indûment », que la Cour des comptes évalue à 10 p. 100 du total des allocations versées.

Je suis donc favorable à l'expérimentation de ce transfert dans quelques départements volontaires, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, et sous réserve du respect de certaines conditions : une clause d'indexation plus favorable de la compensation versée par l'Etat pour la seconde année de l'expérimentation, une clause de codécision avec le préfet pour l'octroi de l'allocation, et une clause d'autonomie des conseils généraux dans la définition et la mise en œuvre des actions d'insertion.

En définitive, cette expérimentation constituerait une sorte d'évaluation en grandeur nature et en temps réel du dispositif du RMI. Nous pourrions ainsi mieux en cerner les défauts ou les insuffisances et arrêter les mesures de redressement nécessaires.

Comme vous pouvez le constater, mes chers collègues, le projet de budget, tout en étant tributaire des contraintes conjoncturelles, tente néanmoins d'esquisser des réponses structurelles aux maux dont souffre notre pays.

Depuis le mois d'avril 1993, le gouvernement dirigé par M. Edouard Balladur ne s'est pas cantonné dans un rôle de syndic des faillites héritées, d'administrateur des affaires courantes ou de gestionnaire du quotidien.

Il a su explorer les voies des réformes indispensables au redressement de notre pays.

Je pense notamment à l'amorce de la réforme de l'impôt sur le revenu, à l'abaissement progressif du coût du travail pour les salariés les moins qualifiés et à la prise en compte du développement du territoire, que vous avez confirmée voilà un instant.

Cette attitude réformatrice est d'autant plus louable qu'elle se manifeste dans le contexte d'une cohabitation à laquelle, pour ma part, je nous souscris pas, c'est-à-dire sous le regard attentif et vigilant d'un arbitre engagé, toujours prompt à siffler les arrêts de jeu. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants. - Murmures sur les travées socialistes.*)

A l'approche de l'élection présidentielle, la discussion de ce projet de loi de finances, qui marque, c'est vrai, la fin d'une époque, nous offre l'occasion de débattre des problèmes structurels de notre pays et d'envisager les voies et moyens du redressement de la France.

A l'instar de M. le rapporteur général et en parfaite osmose avec lui, je voudrais, au risque de quelques répétitions, apporter ma modeste contribution à cette réflexion collective.

Pour ma part, je suis convaincu que trois impératifs catégoriques sont assignés à l'action des futurs gouvernements : réduire les déficits publics, car c'est indispensable ; lutter contre le chômage, car c'est une urgence ; réformer la fiscalité, car c'est une nécessité.

La prolongation de l'effort de réduction des déficits publics entrepris par le Gouvernement constitue une impérieuse nécessité, pour deux raisons principales.

En premier lieu, cette réduction est la condition préalable et nécessaire d'une croissance saine, donc durable et, partant, plus riche en emplois. Il semble désormais exister entre toutes les formations politiques un consensus sur ce point, et je m'en félicite pour notre pays.

En second lieu, nous devons impérativement respecter nos engagements européens et répondre aux fameux critères de convergence pour pouvoir, à partir de 1997, entrer dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire, celle qui verra l'avènement de la monnaie unique.

Messieurs les ministres, à moins de deux mois du début de la présidence par la France de l'Union européenne, il est temps de préciser notre dessein européen.

Si la France ne saisit pas cette chance de cogérer une monnaie unique, elle sera, tôt ou tard, intégrée dans la zone mark. L'Allemagne, déçue par nos velléités - c'est ma crainte, je le dis du fond du cœur -, fera alors la politique de sa géographie. Mes chers collègues, relisez à ce sujet ce qu'a écrit Bismarck ! (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Je suis donc, chacun l'aura compris, partisan de la création, dans les meilleurs délais, d'une monnaie unique au sein d'un noyau dur de précurseurs, afin de montrer le mouvement en marchant et d'éviter que l'Union européenne ne se dilue dans un élargissement précipité.

La réduction du déficit budgétaire constitue donc une ardente obligation, dont la réalisation durable passe par une réforme de l'Etat.

Ce dernier doit se recentrer sur ses missions régaliennes, sur ses fonctions de stratège et de régulateur, ainsi que sur son rôle irremplaçable de gardien de l'unité, de la cohésion et de la solidarité nationales, de garant des grands équilibres économiques, sociaux et géographiques, de promoteur de l'égalité des chances.

Il s'agit de restaurer l'Etat dans sa vocation, de le soumettre au principe d'efficacité et d'évaluer de manière systématique les politiques publiques.

L'enjeu est d'aboutir à une optimisation de la dépense publique afin de réduire les frais de fonctionnement de l'entreprise France.

J'observe que le Gouvernement s'est, d'ores et déjà, engagé dans cette voie. J'en veux pour preuves le travail de révision des services votés et la programmation pluriannuelle des crédits nécessaires à l'exercice de certaines missions régaliennes, comme la justice et la sécurité.

Cette indispensable refonte de l'Etat implique à l'évidence une relance de la décentralisation, avec une clarification des rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales, le transfert de nouvelles compétences assorti d'une compensation financière crédible et, surtout, la définition d'un code de bonne conduite entre les protagonistes.

Au risque de me répéter, je veux insister une fois encore sur la nécessité de promouvoir une pacification durable des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Il faut en finir avec les ruptures de contrats, les entorses aux principes et les remises en cause incessantes des règles du jeu.

C'est pourquoi je milite, depuis de longues années, en faveur de la conclusion, entre l'Etat et les collectivités locales, d'un contrat pluriannuel qui devrait s'apparenter à un engagement de stabilité pour la durée d'un Plan, par exemple. Il s'agirait, plus simplement, de garantir aux collectivités locales une évolution certes modérée - rigueur oblige - mais pérenne de leurs ressources. Ainsi, leurs

budgets ne seraient pas « bousculés », au détour d'une discussion budgétaire, par une amputation brutale des ressources ou par une augmentation des charges.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Christian Poncelet, *président de la commission des finances.* Cette approche me semble plus respectueuse du principe constitutionnel de l'autonomie locale que la proposition formulée par le rapport Minc d'une programmation pluriannuelle de l'évolution des dépenses des collectivités locales.

Il faut non seulement réduire le déficit budgétaire, mais aussi résorber les déficits sociaux, monsieur le président de la commission des affaires sociales, sans remettre en cause notre niveau de protection sociale.

Je n'insisterai pas sur ce point, car nous aurons, le 8 décembre prochain, un débat sur les finances sociales. Je dirai simplement qu'il me semble curieux de faire passer la recherche de nouvelles sources de financement des déficits – TVA sociale ou augmentation de la CSG – avant l'indispensable et préalable effort de maîtrise des dépenses, en particulier des dépenses de santé.

Mme Hélène Luc. C'est tout cela, le progrès !

M. Christian Poncelet, *président de la commission des finances.* Le deuxième impératif catégorique qui s'imposera aux nouveaux dirigeants de notre pays est constitué par la lutte contre le chômage, lequel fragilise le pacte social.

Au-delà de l'adaptation de notre appareil de formation, du développement de la formation en alternance et de la multiplication des emplois de proximité, dont on a longuement parlé voilà un instant, l'arme principale, dans ce combat contre le chômage, réside dans l'abaissement du coût du travail. Là encore, le Gouvernement a ouvert la voie en engageant un processus de budgétisation progressive des cotisations familiales pour les bas salaires.

Une autre solution, qui présente le mérite d'éviter les effets de seuil et de favoriser le travail à temps partiel, consistera à instituer une franchise de cotisations sociales pour les 1 000 à 2 000 premiers francs de tout salaire ; mais, je le sais, le coût de cette formule serait aujourd'hui beaucoup trop élevé pour le budget de l'Etat.

Cette prise en charge du coût du travail par le budget de l'Etat renforce, à mes yeux, l'urgente nécessité de réaliser le troisième impératif catégorique : la réforme de la fiscalité. Il s'agit d'adapter notre fiscalité à l'ouverture au monde de notre économie.

Etant donné ce que vous dira tout à l'heure M. le rapporteur général, je me bornerai à évoquer le thème de la réforme de l'impôt sur le revenu, qui me tient particulièrement à cœur.

Cette réforme m'apparaît inéluctable en raison, d'une part, de la montée en puissance de la contribution sociale généralisée, qui fait figure « d'impôt sur le revenu *bis* » – quand la CSG fut instituée, son taux fut fixé à 1,1 p. 100 ; aujourd'hui, il s'élève à 2,4 p. 100, et j'entends certains parler d'augmentation – et, d'autre part, des effets pervers de l'impôt sur le revenu qui découlent de l'étroitesse de son assiette – il y a 28 millions de foyers fiscaux et 14 millions de contribuables à peine – de son extrême concentration et de sa trop forte progressivité, ce qui a pour conséquences un rendement faible et un effet redistributif limité.

Il s'agirait donc de fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG, pour rebâtir un nouvel impôt sur le revenu à partir de l'assiette, au besoin encore élargie, de la CSG et en conservant son mode de prélèvement à la source.

Il s'agirait, en définitive, d'aboutir à un système proche de celui qui a existé en 1948, mais avec une assiette plus large, et qui serait composé de deux éléments : une taxe proportionnelle commune à tous et une surtaxe progressive en fonction de la capacité contributive de chacun.

Cette réforme serait assortie d'une diminution corrélative des cotisations sociales.

Enfin, une fraction du produit de cet impôt, dont le Parlement fixerait le montant, serait affectée au financement social ; ainsi je répons, par avance, à l'une de vos préoccupations, monsieur le ministre de l'économie.

Telles sont, monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les réflexions que je voulais soumettre à votre sagacité.

Comme elle l'a fait hier avec l'institution du débat sur la contribution de la France au budget de l'Union européenne – à ce sujet, je remercie M. Charasse qui, à l'époque, avait bien voulu l'accepter – comme elle le fera demain avec l'instauration d'un débat sur l'évolution des finances locales – je remercie M. Sarkozy de bien vouloir donner une suite positive à cette proposition – la commission des finances a tenu, à l'approche de l'échéance présidentielle, à faire vivre une réflexion sur les maux structurels de notre société et sur les remèdes qui sont susceptibles de leur être apportés.

Ce débat d'idées, dont on parle tant, nous a semblé, à M. le rapporteur général et à moi-même, s'inscrire parfaitement dans la vocation du Sénat. Mes chers collègues, n'oublions pas que la stabilité et la permanence de notre Haute Assemblée nous confèrent le devoir de conforter notre rôle de force de proposition, de laboratoire d'idées et d'éclaireur de l'avenir pour le bien de notre pays.

N'entrons pas dans l'avenir à reculons car, comme le disait Georges Bernanos : « On ne subit pas l'avenir, on le fait ! ». (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'aurais dû donner maintenant la parole à M. le rapporteur général ; mais, à sa demande, il interviendra un peu plus tard dans la discussion générale.

(**M. Jean Faure remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE

vice-président

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 97 minutes ;

Groupe socialiste, 74 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 71 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 58 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 39 minutes ;

Groupe communiste, 28 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 23 minutes.

La parole est à M. Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de souhaiter un prompt rétablissement à M. le rapporteur général, qui a été pris d'un malaise. Manifestement, il se porte mieux et il devait nous rejoindre tout à l'heure.

Monsieur le ministre, si le budget n'est pas le seul acte politique du Gouvernement, il constitue chaque année un moment privilégié pour porter un jugement global et détaillé sur l'action gouvernementale. Cette année, cette discussion prend un tour tout particulier, un tour plus politique, car nous sommes à quelques mois de l'élection présidentielle.

Cela me rappelle le mois de novembre 1987. M. Juppé, qui était assis à votre place, monsieur Sarkozy, tenait les mêmes propos encourageants par rapport à la politique gouvernementale ; il affichait les mêmes assurances, la même détermination, les mêmes certitudes et, peut-être déjà, les mêmes ficelles budgétaires ! Ce terme de « ficelles » me paraît juste. Il me sert de transition pour aborder le débat budgétaire proprement dit.

S'il fallait porter un jugement brutal et lapidaire sur ce budget, je dirais, paraphrasant la fameuse formule de Sully, que l'on connaît pour l'avoir apprise à l'école : « Habillage et maquillage sont les deux astuces de votre politique budgétaire. » (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

MM. Balladur et Sarkozy excellent, on vient de le voir, dans l'art de faire croire ce qui n'est pas : ce sont deux magiciens du verbe !

M. Jean-Pierre Demerliat. Très bien !

M. Jean-Pierre Masseret. Oui, monsieur le ministre du budget, vous êtes un réel magicien du verbe, un magicien qui nous laisse d'ailleurs souvent admiratifs !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Merci !

M. Jean-Pierre Masseret. Vous jouez sur les mots au point que vous voudriez aussi nous faire prendre des vessies pour des lanternes !

M. René-Pierre Signé. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Masseret. Vous êtes un grand communicateur !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. C'est trop !

M. Jean-Pierre Masseret. Mais votre ligne de communication concernant le budget donne un peu le tournis : au printemps 1993, c'était la rigueur ; à l'été 1993, il fallait plutôt encourager les entreprises ; à l'automne 1993, il fallait alléger les impôts ; au début de l'année 1994, on retrouve la rigueur et, face aux réalités, on parle, au milieu de l'été, de social ! Tout cela n'a qu'un objectif,...

M. Emmanuel Hamel. Qui est très beau !

M. Jean-Pierre Masseret. ... celui d'atteindre tranquillement, sans trop de vagues, l'élection présidentielle. Oui, monsieur Hamel ! On donne l'impression du mouvement, on dit « rigueur » ...

M. Emmanuel Hamel. Vous oubliez, pour parler comme vous le faites, le bilan de Jacques Delors ! Ce bilan est une catastrophe nationale dont nous supportons encore aujourd'hui les conséquences ! (*Applaudissements sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur Hamel, je crains que, dans quelques mois, les Français ne jugent autrement que vous ! (*Applaudissements sur les travées socialistes. – Exclamations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

On laisse filer les déficits en « camouflant » – je n'ai trouvé que cette expression un peu rude – un certain nombre de déficits par des astuces comptables. Les observateurs l'ont souligné et mon collègue Paul Loridant en fera tout à l'heure la démonstration.

Pourtant, rappelez-vous, mes chers collègues : M. Balladur est devenu Premier ministre avec une triple ambition budgétaire et une ambition politique.

Un sénateur du RPR. Il est devenu Premier ministre parce que vous avez été battus !

M. Jean-Pierre Masseret. La triple ambition budgétaire était de réduire les dépenses, les déficits et les impôts. L'ambition politique était de réduire M. Chirac !

L'ambition budgétaire, on peut le dire, s'est soldée par un échec. Par exemple, monsieur Sarkozy, alors que vous vous félicitez chaque année, depuis que vous êtes ministre du budget, de l'évolution maîtrisée des dépenses, celle-ci n'est, pour 1995, une fois les astuces budgétaires repérées, que légèrement inférieure à 5 p. 100 !

Je pourrais citer, chiffres à l'appui, des exemples. Vous avez vous-même évoqué tout à l'heure le budget annexe des prestations sociales agricoles, le BAPSA. Mais on pourrait aussi parler du fonds de solidarité vieillesse, de l'équilibre financier de l'UNEDIC, des crédits militaires financés partiellement par des reports...

D'autres dépenses ont été sous-estimées ; certaines ont été limitées par le transfert de leur financement. Tout cela fera l'objet d'une intervention plus précise, plus détaillée, de M. Paul Loridant.

Vous affichez un déficit budgétaire, pour 1995, de 275 milliards de francs, tout en prévoyant 55 milliards de francs de recettes de privatisation ! Au mieux, le déficit est donc maintenu, et ce malgré les 160 milliards de francs de recettes provenant des privatisations opérées depuis 1993 et malgré certaines opérations de débudgétisation !

Une question se pose alors : à quoi ont servi les 180 milliards de francs d'allègements de charges accordés aux entreprises, puisque le chômage a encore augmenté, on le sait ?

La dette publique a augmenté de 50 p. 100 en deux ans.

M. Josselin de Rohan. Vous êtes des orfèvres en la matière !

M. Jean-Pierre Masseret. Vous nous en imputez la faute, ...

M. Jacques Bialski. Cela ne durera plus longtemps !

M. Jean-Pierre Masseret. ... mais l'héritage a bon dos ! Nous sommes d'accord pour prendre la responsabilité du déficit de 1993, mais, après, c'est vous ! C'est votre politique ; ce sont vos décisions !

M. Josselin de Rohan. Non, non !

M. Jean-Pierre Masseret. Les avantages accordés, ce n'est pas nous ! L'illusion de la rigueur, ce n'est pas nous ! Vous avez laissé filer le déficit dans un certain nombre de domaines.

M. Emmanuel Hamel. Le déficit actuel résulte...

M. Claude Estier. Assez !

M. Emmanuel Hamel. Ressortons les chiffres !

M. Jean-Pierre Masseret. Souvenez-vous de la promesse de M. Balladur : les impôts devaient baisser. Mais, depuis la période 1992-1993, les prélèvements obligatoires ont augmenté !

M. Emmanuel Hamel. Beaucoup moins que sous votre gouvernement !

M. Jean-Pierre Masseret. Actuellement, monsieur Hamel, les prélèvements obligatoires représentent 44,5 p. 100 du PIB ; ils représentaient 43,6 p. 100 en 1992 ! Seuls les plus hauts revenus bénéficient d'avantages financiers et fiscaux.

M. Jacques Bialski. Très bien !

M. Jean-Pierre Masseret. Les autres supportent 135 milliards de francs de prélèvements supplémentaires, 70 milliards de francs au titre de la CSG, 35 milliards de francs au titre du TAC, c'est-à-dire le tabac, les alcools et les carburants, sans compter les quelques milliards de francs supplémentaires sous forme d'impôts locaux !

M. Désiré Debavelaere. C'est de la mauvaise foi caractérisée !

M. Jean-Pierre Masseret. On ne peut pas dire que le déficit global soit maîtrisé ! Il se situe même aujourd'hui aux alentours de 6 p. 100 du PIB.

Les critiques n'émanent pas seulement de nous ! Vous devriez aussi entendre celles qui émanent des marchés financiers ! Ces censeurs éclairés de votre propre logique économique ne s'y trompent pas : 170 milliards de francs de valeurs françaises ont été vendues ! M. le président de la commission des finances a évoqué, tout à l'heure, la prime de risque qui majore les taux d'intérêt.

En résumé, le budget de 1995 est un budget en trompe-l'œil. Il a une portée semestrielle, en attendant les élections ! Il peut être qualifié de sucré-salé - sucré pour les plus fortunés, salé pour la majorité des Français, notamment les plus pauvres d'entre eux - comme d'ailleurs les précédentes lois de finances depuis 1993. Il ne contient aucune réforme réelle, profonde, pour lutter contre les inégalités, pour résorber le chômage.

La reprise n'a pas de véritable assise. Les investissements ne repartent pas. La consommation est atone. Le pouvoir d'achat des Français stagne, il diminue même pour beaucoup d'entre eux. Le chômage a augmenté. Les Français ne profitent pas de la reprise. Pourtant, les résultats des entreprises n'ont jamais atteint les niveaux que l'on observe aujourd'hui.

Cela nous amène inévitablement à nous interroger sur la situation réelle du pays. Quelle est-elle ? La France, force est de le constater, est plus riche, chaque année, au 31 décembre qu'au 1^{er} janvier. Pourtant, dans le même temps, le nombre des exclus et des personnes en difficulté augmente. Beaucoup de problèmes ne sont pas pris en compte ; je pense aux difficultés que connaissent les banlieues sur le plan social.

On nous dit que la France se porte mieux. Où passe donc l'argent ? Quel usage en fait-on ? Quelle redistribution décide-t-on pour résoudre les problèmes ?

En vérité, je pose des questions dont je connais les réponses, car elles s'inscrivent dans votre logique économique de la gestion libérale de l'économie de marché.

Il n'y a pas de crise ; la crise, c'est un mot inventé pour exonérer la responsabilité politique. M. le ministre n'est pas comptable, pas plus qu'il n'est capable de déterminer l'heure du lever ou du coucher du soleil. Mais tout ce qui touche à l'organisation de la société ne dépend que des hommes en place et, par conséquent, de la volonté politique qu'on est capable de développer !

Votre politique consiste à aider les entreprises. Pourquoi pas ? Mais à condition de savoir quel usage elles feront de ces capacités financières qu'on leur accordera sous forme de réduction financière ou de réduction de charges sociales.

Vous allez encore plus loin. Vous aidez les Français les plus favorisés ! Vous les aidez pour leurs placements financiers, pour leurs placements immobiliers, pour leur consommation, pour conforter leur niveau ou leur cadre de vie immédiat.

C'est ainsi que vous avez prévu des déductions d'impôts pour l'embauche de personnel de maison. Votre argumentation sur ce point m'a laissé pantois et même, pour tout dire, sans voix !

M. Charles Descours. C'est relatif !

M. Jean-Pierre Masseret. Mais je ne crois pas que les objectifs que vous poursuivez seront atteints, car ces emplois existent déjà. Vous ne réglerez donc pas grand-chose dans le domaine de l'emploi. Vous allez seulement accorder une réduction d'impôts à des Français qui sont déjà privilégiés.

Vous êtes les élèves appliqués de M. Reagan, de Mme Thatcher, les relais des experts de Davos ; vous êtes très proches, naturellement, des propositions de M. Minc !

Votre politique ne résoudra rien. En fait, vous bouchez un trou de-ci, de-là ; vous inquiétant de certaines conséquences sociales, vous mettez une rustine ici, une rustine là. Mais le bateau *France* prend l'eau. La cohésion sociale explose. Vous proposez des efforts à ceux qui sont déjà particulièrement en difficulté, la rigueur au plus grand nombre, de nouveaux avantages fiscaux aux entreprises et aux ménages les plus riches ! Voilà votre politique. Mais elle constitue un contresens économique !

Au cours de ce débat budgétaire, nous ferons donc un certain nombre de propositions pour lutter contre les inégalités : une imposition plus forte sur les patrimoines très élevés, un impôt sur le revenu conforme au barème, des mesures de lutte contre la fraude fiscale et une fiscalité plus avantageuse pour l'emploi. Sur ces points-là, nous sommes en désaccord avec votre politique, monsieur le ministre du budget, en désaccord avec M. Balladur.

La semaine dernière, M. le Premier ministre a fait une déclaration quelque peu surprenante aux termes de laquelle le socialisme serait dépassé ; plus personne n'en parlerait !

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Masseret. Cette parole ne vaut pas de l'or... (*Rires.*)

M. Emmanuel Hamel. Cela ne vaut rien si c'est Delors ! (*Nouveaux rires.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est une grosse ficelle !

M. Jean-Pierre Masseret. La réalité est bien différente dans nos départements, dans nos villes, dans nos banlieues. En vérité, c'est de justice sociale et d'égalité des chances que notre population a besoin !

Vous nous proposez un système qui, non seulement engendre l'exclusion sociale, mais encore s'en nourrit, qui en a besoin pour se développer.

Tel est le débat de société qui nous oppose, peut-être depuis la nuit des temps. Ce débat, nous allons le mener au sein du Parlement, à l'occasion de cette discussion budgétaire, mais aussi dans le pays, avec les Françaises et les Français, parce que ce sont eux qui, le moment venu, nous départageront.

Et je ne doute pas qu'ils choisissent alors le camp de la justice sociale, de l'égalité des chances, du respect des personnes et de leur dignité. En choisissant ce camp-là, ils manifesteront leur volonté de voir mise en œuvre une politique budgétaire qui fasse davantage cas de leurs difficultés et qui assure une meilleure répartition des richesses.

La politique que vous conduisez et que traduit ce projet de loi de finances est bien différente. C'est pourquoi nous la combattons sans réserve. C'est parce que nous sommes pour la justice, monsieur le ministre, que nous sommes résolument opposés à votre projet de budget. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la tonalité de mon propos sera -- personne ne s'y trompera -- quelque peu différente de celle que l'orateur précédent a donné à son propre discours !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Très bien ! *(Sourires.)*

M. Paul Lorient. Quelle surprise ! *(Nouveaux sourires.)*

M. Jean-Pierre Fourcade. Elle sera d'autant plus différente que, dans la conjoncture actuelle et compte tenu des contraintes qui pèsent aussi bien sur l'économie française que sur celles de nos partenaires, le budget que vous nous présentez cette année, monsieur le ministre, est un bon budget.

J'avais, l'an passé, émis quelques critiques sur certaines des orientations que vous aviez retenues, notamment sur la contribution forcée que vous aviez imposée aux collectivités territoriales pour conforter vos perspectives d'équilibre.

Comme l'a dit excellemment M. le président de la commission des finances, le présent projet de budget est à la fois rigoureux et volontariste, il comprend un certain nombre de mesures nouvelles qui vont dans le bon sens. J'ai donc beaucoup moins de critiques à formuler à son encontre.

Aussi bien, monsieur le ministre, débarrassons-nous en tout de suite !

Il est clair que l'équilibre de la CNRACL, la caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales, pose quelques problèmes. Il est clair que nous aurons du mal à répartir la dotation globale de fonctionnement de 1995 si vous ne faites pas un geste au départ. Il est clair que la taxe professionnelle soulève également quelques difficultés.

Cela étant, de l'échange rapide que nous avons eu tout récemment, lors du congrès des maires, je déduis que, tant pour la DGF que pour la CNRACL, vous êtes disposé à « réparer » quelque peu les ennuis que nous avons connus du fait des politiques budgétaires qui ont été lancées voilà déjà un certain temps, mais qui ont été fortement aggravées en 1991.

Par conséquent, il vous sera certainement loisible, dans les jours prochains, de démontrer votre bonne volonté sur ces sujets difficiles.

J'ai noté le caractère irréductible de l'opposition de M. Masseret à ce projet de budget, opposition qu'il a justifiée en recourant à des arguments qui ne me paraissent pas avoir leur place au Sénat, car ils relèvent d'une polémique un peu sommaire. Nous sommes habitués, dans cette enceinte, à entendre des arguments plus solides sur des sujets plus précis.

M. Paul Lorient. Chacun dit ce qu'il veut !

M. Jean-Pierre Masseret. Ça vole bas !

M. Jean-Pierre Fourcade. Non, c'est vous qui volez bas, mon cher collègue ! Vous avez eu recours, pour critiquer ce projet de budget, à quelques arguments qui me paraissent tout à fait secondaires !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Archaïques !

M. Jean-Pierre Fourcade. Par conséquent, ils n'ont pas droit de cité dans une assemblée comme la nôtre ! *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. - Protestations sur les travées socialistes.)* Monsieur le ministre, puisque la présente période est propice au débat d'idées, comme nos moyens d'information nous permettent tous les jours de le constater...

M. Paul Raoult. Où est le débat d'idées entre Chirac et Balladur ?

M. Jean-Pierre Fourcade. ... et que, à court terme, pour l'année prochaine, votre projet de budget comporte des orientations que nous approuvons, dans la mesure où il traduit une politique que nous soutenons, je voudrais formuler quelques observations portant sur le long terme.

En effet, je crois qu'il est faux de concentrer le débat budgétaire sur la seule année qui suit : les orientations qui sont définies peuvent couvrir une période beaucoup plus longue.

C'est dans cette perspective que j'évoquerai la dette publique, l'emploi et la fiscalité directe.

En ce qui concerne la dette publique, M. le président de la commission des finances a rappelé les deux chiffres essentiels : elle dépasse aujourd'hui 2 600 milliards de francs -- vous en avez hérité pour une très large part, je vous en donne acte, monsieur le ministre -- et la charge de la dette devrait être de l'ordre de 200 milliards de francs dans le présent projet de budget, où elle constitue un véritable facteur d'asphyxie.

Lorsque la charge de la dette atteint les deux tiers du produit de l'impôt sur le revenu, il est clair que la marge de manœuvre n'est pas grande. Par conséquent, le problème de l'allègement du poids de la dette dans le budget va être, et vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, l'un des points centraux de la politique financière des prochaines années.

A ce sujet, je voudrais exprimer deux regrets et formuler un vœu.

Je regrette tout d'abord que vous n'avez pas consacré une plus grande part du produit des privatisations au financement de la réduction de l'endettement. Je sais bien, monsieur le ministre, que vous étiez pressé par l'importance du déficit, par les problèmes issus de la crise que nous traversons, notamment en matière d'emploi. Il reste que, depuis deux ans, on aurait pu consacrer un peu plus d'argent à la réduction de l'endettement.

Mon deuxième regret est plus technique, et il est dommage que M. le ministre de l'économie ne soit plus là pour m'entendre le formuler.

Mme Hélène Luc. Il n'est pas resté longtemps !

M. Jean-Pierre Fourcade. Je constate que, contrairement à la politique de gestion dynamique de la dette à laquelle se sont livrés un certain nombre de grandes entreprises françaises ou internationales et un certain nombre de grandes collectivités territoriales, la gestion de sa dette par l'Etat demeure figée, ne s'adaptant pas à la conjoncture ; bref, on en est, très classiquement, resté à une gestion de type « Caisse des dépôts et consignations », alors que la plupart des autres collectivités ont fait des progrès à cet égard.

M. Paul Lorient. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. Pourquoi n'a-t-on pas mis à profit les bas taux à long terme que nous avons connus au début de l'année pour convertir un certain nombre d'emprunts et essayer de réduire ainsi la charge des intérêts de la dette ?

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. Il faut améliorer cette gestion, à l'instar de ce qu'ont fait un certain nombre d'autres gouvernements.

Je forme donc le vœu que le Gouvernement réunisse rapidement les principaux intervenants sur la place financière de Paris pour étudier avec eux la manière dont il serait envisageable d'étaler dans le temps le remboursement d'un certain nombre d'emprunts,...

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. ... de convertir les taux fixes en taux variables, de mieux profiter des disponibilités du marché international des capitaux.

Votre administration vous dira peut-être que tout cela est impossible, monsieur le ministre. Ce n'est pas vrai ! Voyez donc la gestion dynamique de la dette des grandes collectivités territoriales, telles que la ville de Paris, par exemple : elles ont fortement abaissé les taux des intérêts de leurs emprunts. Même la SNCF – et Dieu sait si cette entreprise est paralysée par des charges considérables ! – a adopté une telle gestion de sa dette.

Vous le savez, à la fin du Moyen âge, le roi de France avait l'habitude de demander aux banquiers lombards quelques modalités d'allègement de sa dette. Eh bien, il faut qu'aujourd'hui le Gouvernement accepte de mobiliser tout le dynamisme de la place de Paris, qui est devenue une place financière très importante, pour essayer de réduire la charge de la dette.

Bien entendu, sur les 200 milliards de francs que vous proposez d'inscrire pour 1995, on ne peut pas gagner beaucoup, mais je pense qu'une gestion plus ponctuelle de la dette, s'opérant davantage au jour le jour, permettrait de gagner une dizaine de milliards de francs sur l'ensemble de l'année 1995.

En effet, la forte augmentation des taux à long terme s'accompagne d'une non moins forte réduction des marges bancaires : ainsi, à l'heure actuelle, il est possible d'emprunter à court terme à taux variable – toutes les grandes collectivités le font – avec des marges beaucoup plus basses qu'il y a quelques mois.

Evidemment, une précaution s'impose : les 10 milliards de francs d'économie sur la charge de la dette devraient, à mon sens, être consacrés en totalité à l'allègement de la dette elle-même, de manière à nous faire entrer dans un cercle vertueux.

S'agissant de l'emploi, on est conduit à s'interroger sur l'évolution des 115 milliards de francs qui y sont consacrés dans ce projet de budget.

Bien entendu, cette somme n'intègre pas le coût de l'indemnisation du chômage par l'UNEDIC. Elle ne comprend que la participation de l'Etat à l'UNEDIC, que vous avez d'ailleurs réduite en la faisant passer de 10 milliards à 5 milliards de francs, ce en quoi vous avez eu raison, car il importe de profiter de l'amélioration de la conjoncture pour alléger les dépenses de l'Etat.

Face, d'une part, à l'évolution du marché de l'emploi et, d'autre part, à la nécessité d'équilibrer les comptes sociaux – la récente réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale s'est révélée très instructive à cet égard – il convient d'envisager une adaptation de nos systèmes d'exonération et d'incitation à la création d'emplois.

Bien sûr, il n'est pas question d'interrompre la prise en charge des cotisations familiales des employeurs sur les bas salaires, jusqu'à 1,5 fois le SMIC : c'est un mouvement qui est engagé, et il serait absurde de l'interrompre.

Cependant, le nombre et l'importance des exonérations de charges sociales qui ont été décidées depuis dix ans aboutissent aujourd'hui à un entassement de dix-sept ou dix-huit procédures différentes. Cela répondait évidemment à une nécessité en période de décroissance : il fallait essayer de stimuler la création d'emplois. Mais, dès lors que nous enregistrons la création nette de 50 000 ou 60 000 emplois par trimestre, nous nous trouverons dans une situation nous permettant de réviser le système d'exonérations, par exemple en transformant une exonération totale en exonération partielle ou en focalisant davantage les 115 milliards de francs d'exonérations sur des actions plus précises.

Prenons garde à ce que, faute d'une telle adaptation, nous risquons de constater en 1995 : la conjonction de la création de 200 000 à 250 000 d'emplois et du maintien d'un grave manque à gagner pour l'ensemble de nos régimes sociaux.

S'il était nécessaire de stimuler l'emploi en accordant des exonérations en période de basses eaux, il faut éviter que ne se produise ce phénomène bien français du « cliquet » qui verrait, en l'occurrence, la maintien de toutes les exonérations alors que la conjoncture s'améliore. Cela ne pourra que poser des problèmes insolubles lorsque, dans deux ou trois ans, la conjoncture sera redevenue moins bonne.

Au-delà des créations d'emplois et de la lutte contre le chômage, c'est l'équilibre futur de nos régimes de sécurité sociale qui est en jeu.

Je vous invite donc à procéder prudemment et progressivement, monsieur le ministre, en réservant les exonérations totales aux secteurs vraiment prioritaires. Efforçons-nous de prendre appui sur le dynamisme de la conjoncture et de la création d'emplois pour resserrer un peu notre dispositif. Ainsi, lorsque, dans quelque temps, nous connaîtrons de nouveau une conjoncture moins favorable, nous serons en mesure de remettre en place un dispositif d'aide à la création d'emplois.

Toujours à propos de l'emploi, je veux dire également quelques mots de l'insertion professionnelle des jeunes.

Je suis partisan d'un développement simultané et le plus parallèle possible des contrats d'apprentissage et des contrats de qualification. Je suis même partisan de la fusion de ces deux catégories de contrat en un seul : le contrat d'alternance. En additionnant les contrats de qualification et les contrats d'apprentissage, nous arriverons à près de 300 000 créations nettes d'emplois en 1995.

Il faut savoir que, si ces deux procédures d'insertion sont distinctes, c'est uniquement parce que l'une relève des chambres de commerce et des chambres de métiers et que l'autre résulte des accords entre les partenaires sociaux. Dans ce pays, le choix du cloisonnement l'emporte sur le choix de l'emploi ! Il faudra qu'un jour nous arrivions à jumeler ces procédures et à essayer d'organiser ensemble, dans un grand effort en faveur de l'alternance, la formation des jeunes.

Là aussi, il y a des économies à faire !

Depuis le vote de la loi quinquennale sur l'emploi, beaucoup de pistes ont été explorées, mais on s'est heurté à un grand nombre de blocages de la part des partenaires sociaux. Le moment est venu, si nous voulons retrouver quelques marges, de revoir, dans une perspective de croissance, un certain nombre d'exonérations et de systèmes qui sont simplement la consolidation du passé. *(M. Machet applaudit.)*

J'en viens à la réforme de l'impôt, que M. Poncelet a longuement évoquée avant moi.

Je crois, monsieur le ministre, que vous avez eu raison de ne pas poursuivre en 1995 l'effort d'allègement de l'impôt sur le revenu que vous avez engagé en 1994. En effet, le climat n'est pas favorable à une réduction de l'impôt sur le revenu. Nous savons tous que l'importance de nos charges sociales basées sur les salaires constitue un handicap sérieux pour nos entreprises dans leur effort de compétitivité.

Il faudra bien, un jour, procéder en même temps à la réforme de l'impôt sur le revenu, à celle des cotisations sociales et à celle de la fiscalité directe locale. On ne peut pas isoler ces trois secteurs et continuer à faire du « bricolage » de-ci, de-là. C'est le problème de la contribution personnelle des ménages et des individus à l'effort de solidarité nationale qui se pose, à la fois celui de leur participation à l'effort de protection sociale, de leur participation au fonctionnement de l'Etat en tant que tel et de leur participation au fonctionnement des collectivités territoriales.

Or, à la suite d'évolutions historiques que nous connaissons tous, l'impôt sur le revenu est attaqué en ses deux extrémités.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Fourcade. En bas, il y a trop peu de foyers fiscaux qui paient ; en haut, il y a trop d'avantages, trop de privilèges. M. le rapporteur général nous parlera tout à l'heure du problème des *stock-options*.

En raison du taux trop élevé de la dernière tranche,...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Eh oui !

M. Jean-Pierre Fourcade. ... un certain nombre d'habitudes ont été prises qui font que l'impôt sur le revenu se vide de sa substance.

On ne pourra pas développer la solidarité dans notre société avec un instrument fiscal aussi mal adapté et aussi insuffisant.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. Dans aucun autre grand pays du monde développé l'impôt sur le revenu n'est aussi faible que chez nous. Aussi, le prochain gouvernement devra, me semble-t-il, remettre à plat notre système d'imposition...

M. Jean-Pierre Masseret. Nous y veillerons ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. ... en liant cette réforme à celle des cotisations sociales et à celle des impôts directs locaux.

Lorsqu'on compare notre situation à celles de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, qui sont déjà nos partenaires au sein de l'Union européenne, à celle de la Suède, qui y entrera le 1^{er} janvier prochain, ou à celle de l'Autriche, on s'aperçoit que cette réforme ne pourra pas être différée pendant des années, sauf à créer des dispositifs de solidarité qui s'emboîteront les uns dans les autres, qui généreront des effets pervers et qui, finalement, auront un effet négatif sur la capacité de création des entreprises et sur la capacité de développement de notre économie, ce qui serait catastrophique.

Je sais bien, monsieur le ministre, que l'actuel gouvernement, en pleine cohabitation, n'a pas la faculté d'agir rapidement dans ce domaine. En tout cas, une révision des valeurs locatives cadastrales débarrassées des excès que nous avons connus voilà quelques années, un inventaire plus précis de tous les régimes particuliers d'imposition, une atténuation certaine de la progressivité des taux de

l'impôt sur le revenu et une meilleure péréquation des impôts directs locaux sont les quatre aspects indispensables de toute réforme sérieuse.

En attendant la venue du prochain gouvernement, il ne serait pas mauvais, à cette fin, de constituer quelques bases de données, de retenir quelques éléments de réflexion. Je souhaite que tous les candidats à l'élection présidentielle nous livrent leurs intentions sur ce sujet délicat que, en général, on n'aborde pas en période pré-électorale. N'oublions jamais que le chancelier Kohl vient de gagner ses élections en disant la vérité aux Allemands, en ne faisant aucune promesse d'ordre fiscal, en disant exactement quelle était la situation de l'économie allemande, sans essayer de déformer la réalité.

Puisse tous les candidats qui vont se présenter dans notre pays et qui sont en train de préparer leur campagne avoir la même lucidité et employer le même parler - vrai que le chancelier Kohl ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Robert Castaing. Delors !

M. Jean-Pierre Fourcade. Messieurs les ministres, les trois séries de réflexions à long terme que je viens d'esquisser vont toutes dans le même sens. Il s'agit de retrouver des marges de manœuvre budgétaires permettant de poursuivre l'adaptation de notre société aux défis du siècle prochain et de lutter de manière plus vigoureuse contre l'exclusion dont sont victimes un nombre croissant de nos compatriotes.

Si la loi de finances pour 1995 peut être considérée comme un budget sincère et courageux, appuyé sur la conjoncture économique, si le Gouvernement peut être crédité des résultats inespérés qui ont été obtenus l'année dernière, mais que tout le monde considère aujourd'hui comme normaux, si personne aujourd'hui ne conteste les hypothèses économiques sur lesquelles sont fondés les équilibres budgétaires, c'est-à-dire une croissance assez forte de la consommation, de l'investissement et de l'exportation, tout doit être mis en œuvre pour que notre pays retrouve une croissance durable, créatrice d'emplois, permettant d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, mais aussi de promouvoir l'égalité sur l'ensemble de notre territoire en donnant plus de chances à tous nos compatriotes, quel que soit l'endroit où ils vivent.

J'émettrai donc, comme l'immense majorité des membres de mon groupe, un vote positif sur le projet de loi de finances. Je souhaite simplement que, dans le débat qui va s'instaurer, la dimension du long terme ne soit pas absente, car voter un budget, c'est accomplir un acte de confiance en faveur du Gouvernement que nous soutenons, et aborder les problèmes de long terme ; les discuter, c'est encore, jusqu'à preuve du contraire, préserver le rôle fondamental du Parlement. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. de Rohan.

M. Josselin de Rohan. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'année dernière, à cette même tribune, j'avais qualifié le projet de loi de finances pour 1994 de courageux, sérieux, volontariste et soucieux de l'avenir de notre pays.

L'année 1994 s'achève et les faits vous ont donné raison, monsieur le ministre du budget : les mesures que nous avons adoptées il y a un an étaient les bonnes.

Après la plus forte récession qu'ait connue notre pays depuis l'après-guerre, l'année 1994 est marquée par le retour de la croissance et, par-dessus tout, de la confiance.

L'orientation de la conjoncture ne fait plus de doute. La reprise est là et les observateurs économiques, comme le Gouvernement, ont revu à la hausse leurs prévisions puisque le taux de croissance devrait s'élever à 2,2 p. 100 en fin d'année.

La reprise économique est réelle. Elle a d'abord été marquée par la reprise des exportations et l'arrêt du déstockage des entreprises. Elle commence désormais à être relayée par le regain de la consommation des ménages.

Ainsi, dans un contexte international indéniablement plus porteur, les mesures gouvernementales de soutien à l'activité ont été bien ciblées, en particulier pour donner l'impulsion nécessaire à cette reprise de la consommation. Je pense ici à la reconduction du triplement de l'allocation de rentrée scolaire, à la prime à « la casse » des véhicules automobiles âgés de plus de dix ans - les immatriculations automobiles ont d'ailleurs augmenté de 20 p. 100 en un an - et à l'allègement de 19 milliards de francs de l'impôt sur le revenu décidé dans le cadre de la loi de finances pour 1994.

Il faut noter également que les mises en chantier de logements neufs ont progressé de 25 p. 100 en un an.

A ce propos, l'OCDE a relevé l'effet positif des dispositions gouvernementales en faveur de la construction sur le dynamisme de la demande de logement.

Finalement, la consommation des ménages, qui représente 60 p. 100 des emplois de biens et de services, devrait afficher une progression de 1,8 p. 100 en 1994, alors qu'elle avait baissé de 0,4 p. 100 l'an dernier.

La chute de l'investissement des entreprises est l'une des caractéristiques essentielles de la récession qu'a connue notre pays en 1993. Or on a pu constater, au milieu de l'année 1994, une reprise de la production et un assainissement de la situation financière de nos entreprises qui ont concouru au redémarrage de l'effort d'équipement. Il était temps, car une enquête récente de l'INSEE a montré que les investissements réalisés par nos entreprises en 1994 ont été inférieurs de 40 p. 100 à ceux de 1990.

Pour 1994, la progression de l'investissement devrait être d'environ 1 p. 100. Ce mouvement est largement dû à l'activité industrielle. D'ailleurs, on constate un relèvement important du taux d'utilisation des facteurs de production, qui est passé de 79 p. 100 à la fin de l'année 1993 à plus de 83 p. 100 au premier semestre de cette année.

Néanmoins, il convient de rester prudent, notamment au regard de l'évolution des taux d'intérêt à long terme, qui ont progressé de 2,5 p. 100 depuis le début de 1994. Cette augmentation, qui est la résultante de l'évolution des taux constatée aux Etats-Unis, pourrait perturber l'évolution favorable à une reprise de l'investissement. Les entreprises ne doivent être ni pénalisées ni contraintes par les conditions d'accès aux marchés financiers. Je pense notamment aux PME, qui connaissent un manque patent de fonds propres. Pourtant, la fin des tensions inflationnistes aux Etats-Unis peut nous permettre d'espérer une baisse des taux à long terme.

Si la reprise économique est réelle, la France a absolument besoin qu'elle soit saine et qu'elle s'inscrive dans la durée.

Le maintien de la stabilité financière favorise une reprise économique non inflationniste, confortée par la stabilité de notre monnaie.

De tous les pays industrialisés, c'est la France qui, avec le Japon, connaît les plus faibles hausses de prix annuelles. En 1994, la hausse des prix en France sera de 1,6 p. 100, contre 2,8 p. 100 en Allemagne. Les agents économiques français n'anticipent plus de hausse des prix généralisée; nous ne pouvons que nous en féliciter.

L'économie française est maintenant très ouverte à la concurrence internationale, et une étude récente la place au troisième rang parmi celles des pays de l'OCDE pour ce qui est des exportations.

Le solde positif du commerce extérieur de septembre, qui atteint 9 milliards de francs, en témoigne. Si la tendance actuelle se poursuit, notre excédent commercial atteindra 80 milliards de francs à la fin de l'année.

Tout permet de penser que la reprise que connaît la France sera durable, d'autant qu'elle s'inscrit dans un environnement international favorable: tous les pays de l'OCDE connaissent une reprise économique réelle et simultanée.

Ne boudons pas notre satisfaction de noter que le FMI a récemment annoncé que la France se placerait en 1995, en ce qui concerne la croissance, à la tête des grands pays industrialisés.

C'est dans ce contexte, monsieur le ministre, que le Gouvernement a construit le projet de budget pour 1995 que vous soumettez à l'examen de la Haute Assemblée.

Si je devais qualifier ce budget, je dirais qu'il illustre la continuité et la cohérence de la politique gouvernementale.

L'hypothèse de croissance sur laquelle il est bâti est de 3,1 p. 100, soit l'hypothèse médiane d'une fourchette allant de 2,7 p. 100 à 3,5 p. 100. Cette prévision nous semble raisonnable puisque l'économie française évolue actuellement sur un rythme de croissance annuelle proche de 3,5 p. 100.

Le présent projet de loi de finances réaffirme par ailleurs les priorités clairement fixées par le Gouvernement.

En tout premier lieu, l'indispensable maîtrise des finances publiques reste un objectif primordial pour notre pays. La réduction des déficits publics est en effet une des conditions essentielles du maintien des taux d'intérêt à bas niveau, c'est-à-dire de la garantie d'une économie en meilleure santé et de l'existence de marges de manœuvre suffisantes pour permettre à l'Etat de mener sa lutte en faveur de l'emploi.

Nous savons tous qu'en cas de dérapage des déficits publics la sanction ne se ferait pas attendre: remontée des taux d'intérêt, d'une part, attaques contre notre monnaie sur les marchés financiers, d'autre part.

Le projet de budget pour 1995 prévoit ainsi une baisse de 25 milliards de francs du déficit budgétaire, qui passera de 300 milliards à 275 milliards de francs. L'objectif de réduction annuelle des déficits publics, fixé à 0,5 p. 100 par la loi quinquennale votée voilà quelques mois, est donc respecté, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Le Gouvernement marque ainsi sa détermination de pérenniser l'effort en la matière, comme l'a noté l'OCDE dans son rapport sur l'économie française en 1994.

Certains ont cru bon de railler le Gouvernement sur le montant prévu de la dette à la fin de l'année 1995, soit 3 418 milliards de francs. Il est donc nécessaire, encore une fois, de rappeler à ces personnes frappées d'amnésie un certain nombre de chiffres et de vérités.

Un des principaux résultats de dix années de gestion socialiste a été la multiplication par six de la dette publique.

M. Philippe de Bourgoing. Eh oui !

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Qu'on s'en souvienne : en 1980, l'encours de la dette était de 418 milliards de francs. L'année dernière, lorsque les Français ont sanctionné la gauche, il était passé à 2 462 milliards de francs.

M. Emmanuel Hamel. Il faut le rappeler plus souvent !

M. Josselin de Rohan. Entre-temps, le credo de la « réhabilitation de la dépense publique » avait fait ses ravages.

L'erreur historique du gouvernement de M. Michel Rocard aura été de ne pas profiter de la bonne conjoncture économique pour désendetter l'Etat et alléger la fiscalité pesant sur les entreprises. (*Très bien ! sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est vrai !

M. Josselin de Rohan. La dette d'aujourd'hui n'est que la résultante de déficits budgétaires exponentiels accumulés par les gouvernements socialistes successifs.

Chacun se souvient des années récentes. En 1990, le déficit budgétaire s'élevait à 93,2 milliards de francs ; en 1991, il se montait à 131,7 milliards de francs ; en 1992, le chiffre de 226,3 milliards de francs était atteint et, en 1993, la France aurait affiché un déficit de 341 milliards de francs sans l'intervention de la loi de finances rectificative du mois de juin 1993.

La charge de la dette a grevé le budget de 1993 de 197 milliards de francs, absorbant 11,45 p. 100 des dépenses brutes du budget contre 9,5 p. 100 trois ans plus tôt.

Les gouvernements socialistes étaient, il faut le reconnaître, à bonne école. De 1981 à 1984, en effet, M. Jacques Delors assumant la responsabilité du ministère de l'économie et des finances, le déficit budgétaire était passé de 64 milliards de francs à 146 milliards de francs et, pour son endettement extérieur, la France avait conquis le troisième rang mondial en 1984. (*Applaudissements sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Emmanuel Hamel. Triste mais nécessaire rappel !

M. Josselin de Rohan. Selon un couplet de *L'Internationale*, « il n'est pas de sauveur suprême ». En ces temps de l'Avent, nous sommes édifiés quand nous entendons les socialistes chanter à l'unisson *Venez divin Messie*, mais nous leur rappellerons, à eux comme aux naïfs qui pourraient en douter, qu'on peut psalmodier le *Tantum ergo* à l'office et, dans le même temps, ruiner la paroisse ! (*Rires et applaudissements sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Quoi qu'il en soit, il nous appartient de briser cette spirale infernale dans laquelle les déficits budgétaires alourdissent la dette publique, alourdissement qui, lui-même, provoque une augmentation des déficits...

C'est ce que vous faites, monsieur le ministre, en demandant un effort à chacun.

Cet effort nécessaire, l'Etat se l'impose d'abord à lui-même. Dans la continuité du budget pour 1994, vous nous proposez ainsi une nouvelle remise en cause des services votés à hauteur de 20 milliards de francs. Ce choix ne peut que recevoir notre total soutien.

Vous appelez également à l'effort les ménages et les entreprises ; c'est malheureusement inévitable.

Ainsi, le Gouvernement procède à de nouveaux prélèvements, par exemple sur la TIPP, pour les ménages. Tout le monde s'accordera cependant pour qualifier cette hausse de modérée et pour constater que, parallèlement, un certain nombre d'allègements fiscaux ont été décidés. Je pense ici non seulement à la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, mais aussi à l'ensemble des mesures touchant au secteur du logement tels que le relèvement du plafond de la réduction d'impôt consentie au titre des grosses réparations, le dispositif d'incitation fiscale en faveur de la transformation de bureaux en logements ou l'exonération d'impôt sur le revenu pour les revenus fonciers venant de la location de logements vacants.

Les entreprises sont également appelées à apporter leur contribution, mais on a pris garde à ne pas gêner la consolidation de la reprise économique.

Le relèvement du plafonnement des cotisations de taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée produite a pu, à cet égard, susciter des inquiétudes parmi les dirigeants d'entreprise, notamment de petites et de moyennes entreprises.

L'Assemblée nationale a amélioré sensiblement le texte sur ce point, en limitant l'application du relèvement aux seules entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 140 millions de francs. Nous nous félicitons de constater que les petites et moyennes entreprises ne sont pas soumises à ce relèvement, mais nous pensons, suivant ainsi la commission des finances, que le dispositif peut encore être affiné, par exemple en déterminant une nouvelle fourchette de ce chiffre d'affaires à laquelle serait appliqué un plafonnement intermédiaire situé entre 3,5 p. 100 et 4 p. 100.

On peut également envisager le relèvement du taux d'imposition des plus-values à long terme des sociétés, de 18 p. 100 à 19 p. 100, tel que cela résulte d'un amendement voté par l'Assemblée nationale. Il semble que le Gouvernement envisage de procéder à une hausse additionnelle de ce taux d'imposition, qui passerait, alors, à 20 p. 100. Notre groupe appelle votre attention. Monsieur le ministre, sur les conséquences, pour certaines entreprises, d'une augmentation de 2 p. 100 en un an de ce taux d'imposition.

L'article 7 du projet de loi prévoit d'appliquer le taux normal de TVA aux abonnements relatifs aux livraisons d'électricité, de gaz et d'énergie calorifique à usage domestique et distribuées par réseaux publics. Si elle est accompagnée d'un blocage des tarifs, cette décision posera des problèmes d'équilibre financier aux régies municipales d'énergie.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré devant l'Assemblée nationale que vous recherchiez des dispositions transitoires avant la discussion au Sénat pour pallier cet inconvénient. Nous sommes ouverts à vos propositions, et nous en reparlerons lors de la discussion des articles.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Josselin de Rohan. J'aborde, maintenant, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

M. Roger Husson. Ah !

M. Josselin de Rohan. L'année 1994 a été difficile pour les collectivités locales, sous l'effet conjugué d'une reprise des dépenses et d'une progression modérée des recettes.

Les budgets locaux devraient atteindre, cette année, environ 714 milliards de francs, soit une progression de 4,1 p. 100 en francs courants. L'augmentation plus rapide des dépenses par rapport aux recettes aura pour conséquence une diminution importante de l'épargne disponible.

Pour 1995, l'ensemble des concours budgétaires et fiscaux aux collectivités locales s'élève à environ 272 milliards de francs, soit une progression de 4,3 p. 100 en intégrant les remboursements, la fiscalité transférée, les compensations d'exonérations et de dégrèvements d'impôts locaux.

Notre groupe partage l'inquiétude de la commission des finances sur la DGF.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Merci !

M. Josselin de Rohan. Certes, cette dotation progressera de 1,7 p. 100 par rapport à 1994, mais une interrogation demeure : l'enveloppe globale sera-t-elle suffisante pour faire face tout à la fois à une intercommunalité en fort développement et à l'éligibilité des communes de moins de 10 000 habitants à la dotation de solidarité rurale ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Dans le projet de loi de finances, il est malheureusement proposé de pérenniser la réduction de la compensation de l'abattement de 16 p. 100 appliqué aux bases de la taxe professionnelle, alors que la Haute Assemblée, lors de la dernière discussion budgétaire, avait souhaité limiter ce dispositif à la seule année 1994. Le coût de cette pérennisation sera de 2,9 milliards de francs pour les collectivités locales en 1995.

Nous nous félicitons, en revanche, de l'abandon de l'article 49 du projet de loi, dans lequel il était prévu de mettre à la charge des départements 25 p. 100 du financement de l'allocation du RMI. Cette mesure aurait fait peser sur les départements une charge très importante, qui a été estimée par l'Association des présidents de conseils généraux à 880 millions de francs en 1996.

Une éventuelle expérimentation dans un certain nombre de départements nous semble une bonne chose, mais elle ne pourra se faire que si l'Etat accepte, d'une part, d'être codécideur avec le conseil général dans l'attribution du RMI et, d'autre part, de laisser les départements décider de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion. (*Applaudissements sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Josselin de Rohan. La situation financière de la CNRACL nous semble, je dois le dire, particulièrement préoccupante.

La reconduction du taux de 38 p. 100 appliqué à la surcompensation démographique que les régimes excédentaires, comme la CNRACL, acquittent au bénéfice des régimes d'assurance vieillesse déficitaires aura pour conséquence un relèvement de cinq points des cotisations patronales d'ici au 1^{er} janvier 1995.

Au total, pour les collectivités locales et les établissements publics de santé, le prélèvement sera de 8,5 milliards de francs. Cette évolution nous inquiète et nous tenions à alerter le Gouvernement sur ce point.

Nous souhaitons qu'une vaste réflexion soit menée dans la perspective d'une simplification et d'une contractualisation financières des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Voilà donc une première série de réflexions qu'inspire ce budget marqué par un effort rigoureux de redressement de nos finances publiques. Toutefois, monsieur le ministre, il ne s'agit pas que d'un budget de redressement. Il s'agit aussi d'un budget de combat contre le chômage et contre l'exclusion.

Telle est en effet la deuxième priorité clairement fixée par le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 1995.

Comment ne pas souscrire à cette volonté politique lorsque plus de 3 350 000 de nos compatriotes sont à la recherche d'un emploi ? Aujourd'hui, 12,7 p. 100 de la population active est sans emploi et notre pays connaît l'un des taux de chômage les plus élevés de l'Union européenne, au point que l'on peut se demander s'il n'existe pas, dans ce domaine, une exception française...

L'effort budgétaire mené pour combattre ce fléau se traduit par une progression de 8,2 p. 100 des crédits du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

En y intégrant les dotations destinées à la politique de l'emploi dans le cadre du budget des charges communes, la progression atteint environ 11 p. 100, ce qui nous paraît très satisfaisant.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Des efforts importants sont menés en faveur du service public de l'emploi par le biais, notamment, des contrats de progrès et de la fusion des services régionaux.

Le projet de la loi de finances pour 1995 prévoit la création de 160 000 contrats de retour à l'emploi et de 270 000 places de stages destinées aux chômeurs de longue durée. A cela s'ajoutent 650 000 contrats emploi-solidarité, qui sont recentrés sur les personnes les plus en difficulté.

Le projet de budget de l'emploi pour 1995 traduit fidèlement les engagements de la loi quinquennale pour l'emploi votée en 1993 en ce qui concerne la prise en charge par l'Etat des cotisations d'allocations familiales. Les salaires inférieurs à 120 p. 100 du SMIC seront totalement exonérés de ces cotisations ; ceux qui sont compris entre 120 p. 100 et 130 p. 100 du SMIC seront exonérés à hauteur de 50 p. 100. En 1998, plus de la moitié des salariés du secteur privé devraient être concernés par cette mesure, pour un coût budgétaire de l'ordre de 30 milliards de francs.

Il faut également souligner l'effort remarquable réalisé en faveur de la formation professionnelle et de l'insertion. Les crédits prévus à ce titre s'élèvent à 49,9 milliards de francs, soit une progression de 13 p. 100 par rapport à 1994 ; 160 000 nouveaux contrats d'apprentissage et 140 000 contrats de qualification bénéficieront d'exonérations de cotisations sociales, conformément à la loi quinquennale pour l'emploi ; qui prévoyait un dispositif de décentralisation applicable en deux temps : immédiatement pour les formations qualifiantes des jeunes, et sur cinq années pour les formations préqualifiantes des jeunes par voie conventionnelle.

Certes, les sombres prédictions de Michel Rocard, qui entrevoyait 4 millions de chômeurs pour la fin de l'année 1994, ont été démenties. Il avait lieu d'être pessimiste puisque, de 1990 à 1993, le chômage des jeunes a

progressé de 50 p. 100. Il faut cependant constater que l'emploi salarié a progressé de 0,4 p. 100 au troisième trimestre de 1994 et que, pour l'ensemble de l'année, l'INSEE compte sur une croissance de 180 000 à 200 000 emplois.

Au total, le projet de budget qui nous est présenté est le meilleur possible pour une économie convalescente.

Il reste qu'au-delà des contingences financières nous devons affronter un certain nombre de problèmes structurels, dont la solution ne peut être trouvée que dans la durée. Le principal d'entre eux est l'emploi.

Le retour à l'emploi dépend de la croissance. Si celle-ci n'est pas une condition suffisante, elle est cependant un préalable indispensable : la croissance « zéro », rêvée voilà une vingtaine d'années par le Club de Rome, aboutit à la destruction des emplois, donc à la crise sociale.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Eh oui !

M. Josselin de Rohan. La deuxième condition est la diminution des prélèvements obligatoires, qui frappent lourdement nos entreprises et renchérisent le coût du travail en France.

Sans allègement sensible de la dépense publique et sans maîtrise des dépenses sociales, ce résultat ne pourra pas être atteint. Dans ces deux domaines, vous avez entrepris des actions méritoires, mais il faudra prolonger l'effort.

Notre fiscalité doit être repensée pour que l'assiette de l'impôt sur le revenu soit plus large et le barème de l'impôt révisé dans le sens de la simplification et de la diminution des taux. Quant au financement de notre système de sécurité sociale, il impliquera sans nul doute un transfert de l'entreprise au contribuable, car il n'est pas possible de faire supporter aux seuls employeurs ce qui incombe, en fait, à l'ensemble des citoyens.

La troisième condition est la réforme de notre enseignement professionnel.

L'inadaptation de la formation aux besoins de notre économie se traduit par l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre considérable de jeunes sans qualification ou sans qualification suffisante. Elle est l'une des causes principales du chômage des jeunes.

La lutte contre ce phénomène suppose un développement de la formation en alternance. Or cette tâche capitale ne peut être menée à bien qu'au prix d'une forte et nette implication des employeurs et de leur collaboration sans restriction avec l'éducation nationale.

Enfin, puisqu'il est généralement admis que, sans croissance des salaires, il n'est pas de croissance économique durable - mais qu'une croissance des salaires supérieure à celle de la productivité serait un frein à l'emploi - il faut souhaiter qu'au sein même de l'entreprise et des branches se nouent des négociations contractuelles qui permettent à tous de bénéficier des fruits de la croissance ou de répartir équitablement l'effort pour assurer la survie et le développement dans l'entreprise.

Monsieur le ministre, parce que votre projet de budget met en œuvre la politique de redressement économique et financier réclamée par le pays, parce qu'il traduit les engagements pris devant la représentation nationale, parce qu'il opère des choix courageux et clairs, le groupe du RPR le votera ; comme il soutiendra votre politique. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il n'est pas dans mon intention de procéder à l'analyse du projet de loi de finances pour 1995, il a été parfaitement exposé par le président de la commission des finances, M. Christian Poncelet.

J'adresse mes vœux chaleureux de prompt rétablissement à notre rapporteur général, M. Jean Arthuis. Celui-ci aura, je n'en doute pas, la possibilité de reprendre très bientôt sa place dans notre débat.

M. Emmanuel Hamel. Nous l'espérons tous !

M. Ernest Cartigny. Les choix économiques du Gouvernement ont permis à la reprise française de s'amorcer et ont confirmé l'amélioration de la situation de l'emploi au premier semestre de 1994. Notre produit intérieur brut a retrouvé un rythme de croissance significatif, proche de 3 p. 100 en glissement, et on peut, sans crainte, espérer que le cycle conjoncturel se poursuivra par une reprise de l'investissement et une amélioration des revenus, favorable à la consommation.

Si notre économie s'est trouvée confrontée à la plus grave récession mondiale de l'après-guerre, elle s'est aujourd'hui, et sans doute avec un temps de retard par rapport à nos principaux concurrents, hissée dans le courant d'une croissance confirmée et confortée par le soutien essentiel apporté à l'activité de nos entreprises.

Mes chers collègues, la métamorphose s'achève ! Nous sortirons sans aucun doute du périlleux confort qui n'était plus digne d'un Etat moderne, rongé par des plaies que nous ne pouvons cacher, sans oser nous attaquer durablement aux maux qui nous guettent, sans être conscients qu'un budget d'avenir ne peut être raisonnablement que l'addition d'obligations et de contraintes issues d'un passé récent, que la France assume aujourd'hui avec rigueur.

Il s'agit aussi de l'abandon des promesses faites sur des bases erronées et qu'il ne serait pas raisonnable de chercher à tenir. Il s'agit encore du refus de tout engagement pris pour l'avenir et qui ne pourrait être gagé, et du refus de toute mesure d'appel qu'il ne serait pas digne de promouvoir. Il s'agit, enfin, du respect des mesures salutaires prises dans le cadre de la loi quinquennale sur le déficit budgétaire, du maintien de la progression des dépenses dans le cadre de l'inflation, de la sauvegarde de la cohésion sociale pour que s'inverse la courbe de progression du nombre des exclus.

Monsieur le ministre du budget, c'est sans doute votre mérite et celui du Gouvernement que d'avoir obtenu d'enrayer un calamiteux processus et, pour le bien de notre pays, d'être parvenu à ancrer votre budget sur le montant du déficit, point de repère incontournable autour duquel il faut articuler la limitation des dépenses, la préservation des recettes et le respect des accords et des contraintes.

Ne jamais brandir la menace, ne rien bousculer sans mesure et sans objectif, accompagner la croissance sans la doper exagérément, motiver chacune et chacun, tenir rigoureusement les comptes publics, rassembler les Français autour d'un engagement collectif, telles étaient, je le crois volontiers, vos ambitions, telles sont nos convictions.

Nous avons affaire, mes chers collègues, à un Gouvernement que je crois responsable, qui nous donne une très réconfortante impression de sérieux et de mesure.

A la lecture du présent projet de loi de finances, notre pays apparaît capable d'assumer les engagements contraignants inscrits dans la loi de maîtrise des finances publiques et ouvrant, avec la voie de l'Union européenne, celle de ses enjeux fondamentaux : l'ouverture de la France commande les efforts inscrits dans ce texte et condamne toutes les concessions et les facilités.

Il semble aujourd'hui incontestable que les Etats de la Communauté sont engagés dans une phase de prospérité relative dont on peut malheureusement imaginer les soubresauts, les inconnues, et dont nous devons nous garder : nos grands équilibres financiers seront bien sûr difficiles à rétablir, et certainement pas du seul fait d'une croissance annoncée !

Pourtant, c'est évidemment à partir de ces équilibres que nous installerons une véritable croissance, sur la baisse des taux d'intérêt à long terme, sur la stabilité monétaire et la rigueur de la gestion des finances publiques, qui ne peut être davantage observée sans risquer de fragiliser la reprise.

C'est pourtant là un progrès remarquable, facilité, il est vrai, cette année, par le produit des privatisations, et sur lequel nous devrions d'ailleurs nous interroger tant les recettes exceptionnelles me semblent fragiles et rares pour venir financer des dépenses toujours définitives et reconduites.

Sans doute est-il trop tôt pour évoquer les mesures nouvelles, l'ampleur des politiques et des décisions auxquelles il faut s'attendre pour achever enfin la mission que tous ensemble, Gouvernement et Parlement, nous entendons mener à bien.

Cependant, monsieur le ministre, sera-t-il possible de stabiliser en valeur réelle les charges de l'Etat et de ramener ainsi la progression de la dépense publique au niveau de la hausse des prix prévue pour 1995 ?

Ensuite, sera-t-il possible de réduire à nouveau les dépenses alors que les charges ne semblent pas pouvoir être davantage diminuées ? A ce propos, comment réduire les charges de la dette publique et celles que représente le coût d'une fonction publique encore pléthorique ?

Certes, on peut penser que l'importante croissance du produit intérieur marchand viendra atténuer les incidences de la situation sur les grands équilibres.

Néanmoins, bien qu'il apparaisse peu aisé de juger du chemin parcouru, en raison des modifications de la comptabilisation des dépenses et de la débudgétisation, nous croyons fermement en cet effort bel et bien réel et représentant une diminution non négligeable des dépenses.

A l'issue d'une véritable crise économique atténuée par des dépenses de soutien à l'activité et des allègements d'impôt, la progression des dépenses devrait se ralentir et enfin rassurer les marchés financiers, sauvegardant ainsi notre crédibilité.

Sommes-nous, d'ailleurs, les seuls dans ce cas ? Les Etats des grands pays industrialisés sont, à l'évidence, trop endettés. Certains chiffres inquiétants n'apparaissent pas dans les bilans établis en respect des critères édictés par Maastricht, ce qui a pu avantager certains de nos voisins et, par conséquent, nous desservir !

Avec le retour de la croissance, les besoins des entreprises et des Etats, les défauts de provisions ne feront certes pas baisser des taux d'intérêt toujours trop hauts.

En assumant les dépenses, en en réduisant certaines, en en abandonnant d'autres à diverses entités, notre Etat est sur la voie du salut, d'une révision inéluctable nous libérant de règles sclérosantes sans prendre le risque de déstructurer notre société.

Nous sommes également sur la voie d'une modification des rapports de l'Etat avec les collectivités, qui se développeront avec plus d'audace et de volonté que nous ne l'avons envisagé dans la dernière loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire, pour relever les défis économiques et sociaux de l'an 2000 que seul un pays riche et affranchi d'un lourd passif pourra relever.

Nous sommes, enfin, sur la voie d'actions qui seront, à n'en point douter, facilitées par la croissance économique et accentuées par les réformes attendues.

Pour ce faire, vous faites preuve, monsieur le ministre, d'un esprit de compromis et d'imagination : vous avez choisi de combattre toutes les rigidités qui grèvent notre compétitivité et notre développement, de mettre en valeur notre potentiel d'avenir, d'encourager ce foisonnement créatif dans le domaine des technologies avancées, de développer la formation et de réformer l'éducation.

Ce projet de loi de finances courageux et ouvert aux suggestions positives - vous l'avez dit tout à l'heure, notamment au sujet du financement des collectivités locales - est, je le crois, l'instrument indispensable à un gouvernement qui appelle de ses vœux une France susceptible d'être un véritable pôle d'excellence au sein d'une Europe unie et, tôt ou tard, forte d'une monnaie unique.

C'est aussi notre ambition. Elle conduit, monsieur le ministre du budget, la grande majorité des membres du groupe du Rassemblement démocratique et européen à vous apporter un soutien responsable et résolu. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'analyse du projet de loi de finances pour 1995 doit, à mon sens, partir de deux sources essentielles : la première, qui n'est pas la moins importante, procède de la question cruciale du déficit public tel qu'il tend à s'établir à l'examen de ce projet ; la seconde provient d'une approche plus globale de la situation des recettes et des dépenses de l'Etat, et notamment de leur utilité sociale.

Sur la question du déficit, on a dit et écrit beaucoup ces derniers temps. Aussi, je ne peux qu'inviter l'ensemble de nos collègues à se reporter au débat, plutôt bref d'ailleurs, qui a eu lieu lors de l'examen du projet de loi d'orientation quinquennale relatif à la maîtrise des finances publiques.

Notre groupe fut alors le seul à s'élever réellement contre un texte dont la portée nominative apparaît aujourd'hui de plus en plus marquée, puisque la réduction du déficit public constitue l'objectif principal du présent projet de loi de finances.

Cette opposition aux termes de la loi d'orientation est d'ailleurs justifiée dès lors que l'on examine avec un peu d'attention certaines des dispositions du projet de loi de finances.

Le déficit que l'on nous annonce est en effet, après la lecture du texte à l'Assemblée nationale, de plus de 274 milliards de francs.

Cela correspond, à quelques millions près, aux objectifs de la loi relative à la maîtrise des finances publiques, et singulièrement aux recommandations de la Commission de Bruxelles : chacun a, ici, en mémoire sa récente recommandation, aux éléments coercitifs prononcés.

Le problème, c'est que le déficit est en réalité bien plus élevé que celui qui a été annoncé, puisqu'il faut notamment réintroduire dans le chiffre global les 47 milliards de francs de privatisations virés au compte du budget général.

En effet, pour payer les dépenses courantes, le Gouvernement brade le patrimoine national au-dessous de sa valeur en invitant les entreprises à bloquer leurs fonds de trésorerie pour des achats spéculatifs sur les privatisations.

Il y a bien d'autres moyens pour le Gouvernement de modifier les chiffres et de corriger quelque peu les choses.

Depuis la mise en place de nouvelles ressources - je parle ici des deux nouveaux comptes d'affectation spéciale instaurés par le projet de loi d'orientation relatif à l'aménagement et au développement du territoire - affectées à des opérations de transfert de charges en direction des collectivités locales, la panoplie des manipulations est ample et révèle la grande imagination des services du ministère du budget.

Les collectivités locales sont ainsi de nouveau mises à contribution pour un échange global qui leur fait perdre plusieurs milliards de francs, après l'annonce de l'abandon de la dotation de compensation du revenu minimum d'insertion. Tout cela intervient après une loi de finances de 1994 déjà fort négative à cet égard.

Quelles réponses apportera le Grand conseil des communes de France en écho au congrès des maires, qui vient d'avoir lieu porte Maillot ?

A ce propos, comment ne pas noter l'inquiétant silence de la majorité de la commission des finances ? Mon amie Paulette Fost aura l'occasion d'y revenir dans la suite de la discussion générale.

Confronté à l'augmentation du volume des aides personnelles au logement, le Gouvernement nous propose de ponctionner pour un milliard de francs les organismes collecteurs du 1 p. 100 logement, alors même que cette ressource est indispensable pour parvenir à construire de nouveaux logements, attendus par les salariés de ce pays.

Désireux de se dégager du maximum de dépenses d'équipement, l'Etat invente de nouveaux fonds spéciaux, alimentés par des taxes acquittées par les usagers et qui pèseront sur l'emploi et la consommation.

L'opération vise à rapporter 4,15 milliards de francs de recettes nouvelles, puisque la facture que devait payer EDF a été multipliée par trois lors du débat relatif à l'aménagement et au développement du territoire.

Il suffira, demain, de relever le taux de ces taxes de quelques centimes pour dégager définitivement l'Etat de ses obligations et parvenir à un équilibre budgétaire factice et présentable devant les acteurs des marchés financiers et la Commission européenne.

Prétextant la nécessaire convergence fiscale européenne, on nous propose aussi de ponctionner EDF et GDF de plus de 2,5 milliards de francs, en relevant le taux de TVA affectant les abonnements aux réseaux.

A-t-on bien évalué les conséquences de ces choix, qui vont alourdir à terme le montant des factures des usagers et accroître le niveau des remboursements de TVA dévolus aux entreprises ?

On nous propose aussi une extension des compétences du fonds de solidarité vieillesse au-delà des limites de ce que l'on avait appelé la solidarité nationale, puisqu'elle

concerne la prise en charge de cotisations sociales que, pour partie, l'Etat lui-même, en tant qu'employeur, aurait dû assumer.

Les droits sur les boissons alcoolisées et la contribution sociale généralisée au secours des créances de l'Etat envers les organismes sociaux : voilà un détour étonnant de la loi de juillet 1993 et des divers textes sociaux qui nous ont été présentés depuis mars 1993 !

Toutes ces manipulations constituent un ensemble de charges budgétaires importantes : le montant de ces dernières est de 75 milliards de francs à 90 milliards de francs, en sus du déficit officiel.

Avec le déficit officiel - environ 275 milliards de francs - on est, certes, près du déficit souhaité par la Commission européenne, mais on est loin du budget sincère qu'appelle de ses vœux la Cour des comptes. On est aussi - nous l'avons dit - dans la droite ligne de la loi d'orientation quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques, dont tout porte à croire qu'elle va lourdement peser sur les choix budgétaires du pays pendant cinq ans.

Le cadre, comme nous l'avons vu, est fixé. Il justifie aujourd'hui la mise en œuvre d'une nouvelle fiscalité qui fait peser sur la consommation l'essentiel des ressources de l'Etat et exonère de plus en plus les revenus élevés, à commencer par ceux du capital.

Nous disons d'ailleurs à tous ceux qui ont voté le projet de loi d'orientation quinquennale relatif à la maîtrise des finances publiques qu'ils sont responsables de cette situation, comme le sont également ceux qui ont tenu pour valable la recommandation récente de la Commission européenne. Ils en seront demain comptables devant les habitants de ce pays.

Relevons toutefois ici à quel point un déficit public maîtrisé est une donnée toute relative. Monsieur le ministre du budget, vous avez bouclé l'année 1993 avec un déficit de 317,6 milliards de francs et l'année 1994 avec un trou de 300 milliards de francs. Quant à l'année 1995, le chiffre annoncé - nous avons souligné son caractère discutable - est de près de 275 milliards de francs.

Le montant de la dette publique a continué de croître, le service de celle-ci dépassant les 215 milliards de francs pour 1995 ; le déficit des comptes sociaux, malgré la potion administrée au malade, est ou sera équivalent, en 1994 et en 1995, à celui que vous avez trouvé à votre arrivée au ministère du budget.

Belle réussite que celle de votre politique puisqu'elle a conduit à accroître le niveau du déficit de l'Etat hors dette ! Mais vous n'entendez pas moins la poursuivre.

Ainsi faites-vous de la politique de l'emploi l'une des priorités affichées de ce projet de budget en y consacrant quelque 115 milliards de francs.

Il est vrai que la progression du chômage ne s'est pas sensiblement ralentie depuis votre arrivée au pouvoir et que certaines tendances lourdes du marché de l'emploi se sont de nouveau manifestées.

Ainsi, je relèverai l'incapacité de l'ANPE à permettre aux jeunes sortant de l'enseignement et aux femmes désireuses d'exercer une activité professionnelle ou d'en reprendre une de trouver un emploi stable et correctement rémunéré.

Je note aussi la poursuite du processus d'allongement de la durée du chômage, qui frappe singulièrement toutes les classes d'âge exclues des mesures spécifiques du dispositif national d'insertion et de formation.

Il est grand temps d'ouvrir le débat sur les actions d'emploi et d'insertion définies depuis plusieurs années, qu'il s'agisse du dispositif « jeunes », des travaux d'utilité collective ou des contrats emploi-solidarité et autres contrats de retour à l'emploi.

Combien de temps encore seront maintenus dans cette situation d'attente des centaines de milliers de jeunes, de femmes et d'hommes ayant déjà expérimenté toutes les formules d'insertion imaginées ?

Doit-on continuer à dépenser à fonds perdus l'argent de la collectivité, à priver des individus d'une réelle capacité d'insertion professionnelle et sociale parce que la rémunération qui leur est accordée est largement insuffisante à la satisfaction de leurs besoins essentiels ?

A-t-on mesuré, en termes de recettes pour les activités commerciales, pour l'Etat au travers de la fiscalité, pour les collectivités locales, le coût de l'existence d'un nombre croissant de personnes qui ne sont pas vraiment sans activité tout en n'étant pas réellement titulaires d'un emploi ?

N'oublions pas, par exemple, que l'Etat ne compense pas les cotisations sociales des personnes placées en contrat emploi-solidarité, ce qui fait perdre aux organismes sociaux 4 milliards de francs de ressources. Le maintien de ces personnels en statut précaire fait perdre au régime général de sécurité sociale 25 milliards de francs, c'est-à-dire près de la moitié du déficit annoncé des comptes sociaux.

Il est donc urgent de changer la donne du jeu et de concevoir une autre utilisation de l'argent public.

Dès lors, en effet, que la politique de l'emploi ne se détermine qu'en fonction de l'allègement des cotisations sociales, de la précarisation des contrats de travail, de l'incitation aux emplois nouveaux à contraintes allégées, les célèbres ENCA de M. Gattaz, on tend à remettre en cause l'emploi stable, celui qui favorise l'insertion sociale, qui permet la consommation, l'épargne et offre un débouché naturel à la production nationale.

C'est d'autant plus vrai que, contrairement à ce que l'on dit, les salaires directs et indirects de notre pays sont loin d'être excessifs !

La logique de la prétendue politique pour l'emploi du Gouvernement est d'ailleurs battue en brèche, aujourd'hui, par les salariés eux-mêmes.

Nous connaissons ces faits.

La fameuse compétitivité de notre économie s'est d'abord et avant tout révélée dans un cadre de rigueur salariale dans la fonction publique et de déflation dans le secteur privé, celui-ci emboîtant le pas à l'Etat - patron et aux orientations de ce dernier.

De 1984 à 1994, selon les termes du rapport du Commissariat général du Plan réalisé sous la direction de M. Minc, à la demande de M. le Premier ministre, les coûts salariaux dans l'industrie en France ont perdu 15 points sur ceux de la République fédérale d'Allemagne, 5 points sur ceux des Pays-Bas, tandis que le Japon présente aujourd'hui des coûts de 14 p. 100 plus élevés que ceux de notre pays. En clair, cela signifie qu'une profonde divergence sociale a vu le jour dans notre pays.

La suppression des emplois non qualifiés dans l'industrie n'a manifestement pas été suivie d'une revalorisation salariale des emplois qualifiés. Combien de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont payés à 120 p. 100 du SMIC ?

Aujourd'hui, d'ailleurs, des millions de salariés luttent pour une plus juste répartition des fruits de la compétitivité, de la croissance et de la reprise annoncées. Ceux de

Pechiney, à Dunkerque, après ceux de Radio France, ont ainsi obtenu une revalorisation de 600 francs de leurs salaires, ceux de GEC-Alsthom, à Belfort, luttent pour la hausse des salaires à l'embauche des intérimaires et des autres salariés sous statut précaire.

Je citerai encore les luttes développées par les militants de l'Union régionale CGT du Nord - Pas-de-Calais, souvent avec le concours d'autres organisations syndicales, pour exiger le relèvement des salaires et l'intégration sous forme de contrats à durée indéterminée des salariés placés sous statut précaire.

Que le Gouvernement feigne de s'étonner de la difficulté à mettre en application les dispositions conventionnelles de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ne doit pas nous tromper, ni tromper les salariés de ce pays ; ces derniers connaissent déjà la précarité, l'atteinte à la vie de famille, le mépris des qualifications et la faiblesse des salaires ; ils n'ont pas envie de poursuivre dans cette voie !

Il faut faire autrement, et c'est précisément ce à quoi nous incitent aujourd'hui les luttes fortes et rassembleuses menées sur l'emploi et les salaires.

La logique des orientations budgétaires actuelles se prolonge avec les choix opérés par le Gouvernement en direction de la fiscalité du capital, notamment du capital mobilier réinvesti dans l'immobilier, et avec la poursuite du processus de remboursement de la TVA qui n'a pas permis, en 1993 comme en 1994, d'améliorer la situation de l'emploi et de l'investissement.

Je sais que le rapport économique et financier annexé au projet de loi escompte une relance de la création d'emplois, de l'investissement et de la consommation pour 1995, tous facteurs conduisant à une croissance de 3,1 p. 100 à 3,3 p. 100 pour 1995.

Mais la situation est plus complexe : les marchés financiers affichent un profil bas et, si leur capacité anticipatrice se révèle justifiée, ce n'est pas bon signe. Le chômage a connu une nouvelle progression ces derniers temps et le niveau de l'investissement demeure inférieur à ce qu'il était en 1991.

Quant à la consommation, elle n'est soutenue que grâce à la baisse du taux d'épargne des ménages, singulièrement des plus modestes.

Rien ne permet donc de présager une évolution aussi satisfaisante de la situation que celle que l'on souhaite nous présenter.

Les raisons en sont connues : les entreprises ont utilisé leurs créances de TVA à se désendetter ; les établissements bancaires ont consacré ces sommes considérables à l'amortissement des coûts de leurs désastreux investissements immobiliers, que le projet de loi de finances, par certaines de ses dispositions, invite de nouveau la collectivité à prendre en charge.

Le crédit aux entreprises n'est pas devenu moins cher et la politique de privatisation, forte consommatrice des liquidités disponibles, n'a pas facilité cette évolution.

Dans ce contexte, on nous a ainsi invité à créer un fonds d'aide aux entreprises à l'occasion de l'examen du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, fonds dont les moyens faibles ne viendront que compenser l'absence d'une véritable politique de soutien aux petites et moyennes entreprises en matière de crédits bancaires.

Réduire à terme le déficit pose aujourd'hui la question de la remise en cause des choix opérés en matière d'engagement des fonds publics, et donc des recettes fiscales.

Il importe de bien user des moyens que nous donne la fiscalité et, notamment, de savoir mieux répartir entre les revenus, le capital et la consommation la source des moyens d'intervention de l'Etat.

Sommes-nous vraiment, avec près de 65 p. 100 de droits indirects, devant un budget de justice sociale ?

Comme ce n'est pas le cas, le groupe communiste présentera un certain nombre de propositions alternatives au projet de budget qui nous est proposé ; il ne pourra, évidemment, voter ce dernier en l'état. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures quarante-cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures dix, est reprise à vingt et une heures cinquante, sous la présidence de M. Yves Guéna.)

PRÉSIDENCE DE M. YVES GUÉNA vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1995.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général. *(Applaudissements.)*

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis heureux de me retrouver parmi vous ce soir. Je tiens à vous dire à quel point j'ai été malheureux de ne pas avoir été au rendez-vous de la discussion budgétaire cet après-midi.

Ma punition fut de ne pas entendre l'intégralité des propos de M. le ministre du budget, ni les interventions de MM. Christian Poncelet, Jean-Pierre Masseret, Jean-Pierre Fourcade, Josselin de Rohan, Ernest Cartigny et Robert Vizet. Mais je pourrais retrouver, dans le compte rendu analytique, toute la richesse de leurs contributions.

Je tiens à remercier nos collaborateurs, Mme le médecin-chef du Sénat ainsi que tous ceux qui m'ont adressé des paroles très amicales.

M. le ministre de l'économie nous a brossé, cet après-midi, un tableau optimiste, mais, selon moi, réaliste, de la situation française. Quel contraste par rapport au projet de loi de finances pour 1993 ! Le Gouvernement annonçait, à l'époque, une croissance de 2,3 p. 100 alors que, malheureusement, la récession fut sans précédent.

Nous constatons avec satisfaction que ce que nous avions qualifié, voilà tout juste un an, de « volontarisme politique » est aujourd'hui largement confirmé et dépassé. Tous les signaux sont au vert, à l'exception, bien évidemment, des taux d'intérêt à long terme, et surtout de l'emploi. M. Poncelet a dû, cet après-midi, se livrer à une analyse experte en ce domaine.

Dans ce contexte de lendemain de crise, je pourrais me contenter de vous présenter ce projet de loi de finances comme une réponse budgétaire et fiscale adaptée aux exigences du moment, ce qu'il est, je le crois, largement.

Mais la conjoncture, si prometteuse soit-elle, nous laisse confrontés à nos problèmes structurels. C'est pourquoi je souhaite également situer le projet de budget au regard de ces questions de fond, car s'il ne peut pas, pas encore du moins, nous apporter les vraies réponses aux réelles questions qui se posent, il doit nous permettre de préparer la voie à des réformes profondes.

Le mérite de ce projet de budget pour 1995 est double. Il me semble, en effet, qu'à travers la voie étroite qui est la sienne il progresse dans le bon sens en même temps qu'il affirme des choix explicites.

La voie étroite, c'est d'abord celle que nous nous sommes volontairement imposée avec l'adhésion au traité de Maastricht et la loi d'orientation quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques. Mais, à la vérité, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, avions-nous d'autres choix ?

Je ne reviendrai pas sur le débat relatif à la réduction du déficit, que nous avons eu en cette enceinte même, voilà un mois, en examinant la recommandation de la Commission européenne à propos du caractère excessif de notre déficit au regard des critères de convergence.

Je suis de ceux qui veulent assumer les conséquences de la volonté de réduction du déficit conformément à nos engagements internationaux et à nos obligations.

Comme la politique monétaire, la politique budgétaire se doit d'être rigoureuse, car les enjeux sont les mêmes. Il en va de la crédibilité de notre économie dans la compétition internationale.

Ne perdons pas de vue deux données.

D'une part, le déficit est ramené aux alentours de 275 milliards de francs, mais, sans le produit des privatisations, qui représente 47 milliards de francs, il s'élèverait à 322 milliards de francs.

D'autre part, la dette de l'Etat avoisine 3 000 milliards de francs. Ne sont comprises dans ce chiffre ni les dettes de certaines entreprises publiques, telles que la SNCF, l'Entreprise minière et chimique, EMC, et les Charbonnages de France - qui peut prétendre qu'il ne s'agit pas là des dettes de l'Etat ? - ni les provisions pour retraite des fonctionnaires de l'Etat, qui apporteront pourtant 21,8 milliards de recettes non fiscales, soit près de l'équivalent du budget de la justice.

De la crédibilité de nos politiques budgétaire et monétaire dépend le niveau de la prime de risque qui est imposée sur nos taux d'intérêt par les marchés et qui pèsera inévitablement sur la reprise économique. Dans ces conditions, il n'y a pas d'alternative à la priorité donnée au redressement des finances publiques.

La deuxième contrainte forte qui borde notre chemin budgétaire résulte de la période charnière dans laquelle nous nous situons : les recettes de la croissance retrouvée sont encore peu élevées, alors que le poids des dépenses, amplifié pendant la crise, est de plus en plus lourd, comme vous l'avez souligné cet après-midi, monsieur le ministre.

Les recettes fiscales nettes progressent de 4,1 p. 100 par rapport aux évaluations révisées de 1994, soit un peu moins que le produit intérieur brut en valeur, qui évoluera 5 p. 100. Cette modération traduit le manque de dynamisme de la consommation et, donc, de la TVA. Elle explique la légère baisse de la pression fiscale de l'Etat, qui passe, en 1995, de 14,5 à 14,4 p. 100 du produit intérieur brut.

L'impôt sur le revenu progressera d'un peu plus de 2 p. 100, alors que l'impôt sur les sociétés enregistrera les bons résultats des sociétés commerciales.

Face à cette croissance, somme toute modeste, des recettes, les dépenses de l'Etat témoignent d'une très grande rigidité. Faut-il rappeler que 72 p. 100 des dépenses du budget général relèvent de trois postes, à savoir les dépenses de personnel, les interventions économiques et sociales et la charge de la dette ?

On conçoit aisément que ces diverses contraintes qui pèsent sur le budget en aient rendu la construction difficile. Elles ont toutefois conduit, me semble-t-il, à l'affirmation de choix explicites et courageux.

D'une part, un effort de rigueur est demandé à tous, et il se traduit par l'amorce d'une clarification des rôles.

D'autre part, le produit de ces efforts permet de recentrer les missions de l'Etat, mais aussi d'affirmer la solidarité de la nation à travers la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion.

Le projet de budget pour 1995 sollicite, dans son effort de rigueur, non seulement les ménages, les entreprises et les collectivités locales, mais aussi l'Etat.

Les ménages sont mis à contribution par le biais du relèvement des tarifs de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui s'accompagne, cette année, d'une réduction de l'avantage fiscal lié actuellement au supercarburant sans plomb et de la majoration exceptionnelle de la taxe applicable au supercarburant plombé et à l'essence. L'ensemble de ce dispositif génère un gain budgétaire de 6,1 milliards de francs.

J'aurais, pour ma part, préféré, monsieur le ministre, que l'on cesse progressivement d'accroître l'avantage lié au gazole et que l'on s'engage dans la voie d'une harmonisation qui pourrait se justifier pour des raisons non seulement budgétaires, mais également industrielles ou environnementales.

M. Philippe Marini. Très bien !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Les ménages participent également à l'effort de rigueur par le biais d'une augmentation de la redevance, qui rapportera 845 millions de francs, principalement destinés au financement de la future chaîne éducative, et par la reconduction du prélèvement de 0,4 p. 100 opéré pour la révision des bases cadastrales, qui produira 1,120 milliard de francs de recettes.

Nous persistons à dénoncer le détournement de cette ressource de son objectif premier, mais nous avons compris qu'il fallait trouver des recettes pour équilibrer le budget.

Certaines entreprises sont touchées par l'augmentation du taux de plafonnement des cotisations de taxe professionnelle. La commission des finances vous proposera un amendement tendant à limiter l'application de ce dispositif à l'année 1995 et à en atténuer les conséquences pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 140 et 500 millions de francs. Ces entreprises pourraient ainsi se voir appliquer exceptionnellement un taux intermédiaire de 3,8 p. 100 au lieu des 4 p. 100 prévus.

L'Etat restera malgré tout, comme en 1994, contributeur à la taxe professionnelle pour 19,1 milliards de francs au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle - la fameuse DCTP - et pour 23,4 milliards de francs au titre du plafonnement lié à la valeur ajoutée.

Cette situation ne paraît pas tout à fait normale - sur ce point, monsieur le ministre, nous vous rejoignons - et c'est pourquoi la commission des finances proposera de demander au Gouvernement la réalisation de deux études, l'une portant sur l'établissement d'une cotisation minimale de taxe professionnelle, l'autre permettant d'examiner les conditions de l'abattement général à la base de 16 p. 100, de manière à entamer une réflexion sur un problème qui est clairement posé par l'article 9.

L'autre mesure concernant les entreprises a été introduite à l'Assemblée nationale : il s'agit, puisqu'il fallait trouver des ressources, de la majoration d'un point du taux d'imposition des plus-values à long terme des entreprises, porté de 18 p. 100 à 19 p. 100.

Cette mesure paraît remettre en cause l'équilibre trouvé en matière de fiscalité des entreprises entre le taux de l'impôt sur les sociétés à 33 1/3 p. 100 et celui des plus-values à 18 p. 100. La commission des finances proposera donc de revenir sur cette disposition et, en contrepartie, vous suggérera de parachever la réforme de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en incorporant dans la base imposable au taux de droit commun les plus-values sur cessions de titres autres que les titres de participation.

Ainsi, monsieur le ministre, ces ressources que nous vous proposerons compenseront le plafonnement à 3,8 p. 100 de la cotisation de taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée, pour celles des entreprises qui y sont le plus assujetties et qui auraient pu s'inquiéter de la contrainte qu'elles auraient à subir. Il s'agit des entreprises largement employeurs de main-d'œuvre et des entreprises exportatrices.

Les collectivités locales, enfin, sont également sollicitées. Le projet de budget pour 1995 tend en effet à consolider une partie de l'effort qui leur avait été demandé l'an dernier en pérennisant la réduction de la compensation de l'abattement de 16 p. 100 appliqué aux bases de taxe professionnelle. La commission des finances proposera néanmoins de limiter l'application de cette disposition à l'année 1995, en attendant le résultat d'études complémentaires sur l'institution d'une cotisation minimale en fonction de la valeur ajoutée et des possibilités de modulation de l'abattement général à la base en fonction du rapport taxe professionnelle sur valeur ajoutée.

Cette réflexion est le préalable indispensable à toute réforme. Dans l'immédiat, la commission des finances proposera un amendement permettant de lisser les effets de seuil du dispositif envisagé et de lui rendre un caractère conjoncturel.

Nous regrettons en effet que le dispositif mis en œuvre en 1994 comporte un effet de seuil très rude, et nous voudrions lui substituer un système assurant davantage de linéarité.

Rappelons enfin que la pérennisation, intervenue en août dernier, du taux de 38 p. 100 appliqué à la surcompensation acquittée par les régimes d'assurance vieillisse excédentaires aux régimes déficitaires entraîne, pour la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, la CNRACL, un relèvement des cotisations patronales de quatre points au 1^{er} janvier 1995, ce qui représentera 4,5 milliards de francs en 1995.

Rendons grâce au ministre du budget d'avoir ajourné le relèvement des taux, prévu dans un premier temps au 1^{er} octobre 1994. Cela étant, le mécanisme de surcompensation laisse les collectivités locales face à un réel problème budgétaire. Quant à la CNRACL, elle reste exsangue.

Enfin, comme les ménages, les collectivités locales et les entreprises, l'Etat est lui aussi mis à contribution par la réduction de ses dépenses. La révision des services votés - exercice toujours douloureux et courageux - porte sur 16,4 milliards de francs ; elle est comparable à celle qui avait été pratiquée en 1994, qui avait atteint 19 milliards de francs.

Doit-on y voir un plafond annuel, monsieur le ministre ? Est-ce là le tassement des possibilités de remise en cause des services votés ? Nous ne le pensons pas. Nous devons sans doute aller plus loin, mais dans le

cadre d'un débat annuel - débat que nous souhaitons printanier - d'orientation du budget, qui apparaît indispensable pour accompagner de manière claire le recentrage de l'Etat.

Pour la première fois en 1995, la rigueur partagée s'accompagne d'une réflexion sur le rôle de chacun et sur une amorce de clarification des missions, à travers trois mesures contenues dans le budget.

Il s'agit d'abord - vous l'avez signalé, monsieur le ministre, alors que j'étais encore présent au banc de la commission - de la poursuite des transferts au fonds de solidarité vieillesse, mais aussi du rééquilibrage des recettes du BAPSA et, enfin, de l'application de la logique des transferts consacrée par le projet de loi sur le développement et l'aménagement du territoire.

Cet effort de rigueur partagée, cette clarification des rôles permettent d'affirmer deux grandes priorités en 1995 : assurer les fonctions régaliennes de l'Etat et garantir la cohésion du pacte social.

En effet, les missions dites régaliennes de l'Etat font l'objet de lois de programme déjà adoptées ou en cours de discussion devant le Parlement.

La loi de programmation militaire, la loi de programme sur la justice, la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité, demain la loi de programme pour l'école, viennent et viendront à juste titre réaffirmer cette priorité redonnée aux missions régaliennes.

Le budget de 1995 assure cette programmation, à quelques réserves près : je crois qu'il faut, en tout état de cause, se réjouir de cette approche nouvelle qui permet de préserver les missions essentielles de l'Etat.

Mais le projet de budget pour 1995 assure une autre priorité forte, qui est celle de la cohésion sociale : aujourd'hui, celle-ci passe par une véritable lutte contre l'exclusion.

Un effort massif est réalisé en faveur de l'emploi : en progression de 11 p. 100, il dépasse les 100 milliards de francs. Il est complété par une mesure fiscale qui me paraît très importante, à savoir l'augmentation de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. Le plafond des dépenses prises en compte est porté de 26 000 à 90 000 francs. Cette mesure, dont le coût est estimé à 1,2 milliard de francs en 1996, permet enfin d'appréhender le foyer fiscal comme un employeur, ce qui est logique si l'on veut développer les emplois de proximité.

Au-delà de cette politique active de l'emploi, la lutte contre l'exclusion sollicite les budgets des affaires sociales et de la ville, de la justice, de l'éducation, de la jeunesse et des sports ainsi que du logement, pour un effort total de 51,2 milliards de francs, en progression de 8,5 p. 100. Le Gouvernement a privilégié à une réponse globale une approche fine, la plus adaptée possible aux situations diverses dont nous connaissons la complexité.

Voici quelles sont les grandes lignes du budget pour 1995, budget qui a le mérite d'assurer l'essentiel de manière claire et courageuse, mais qui montre les limites d'un Etat lourdement endetté et financé sur des bases archaïques.

C'est pourquoi il est particulièrement nécessaire de s'attaquer, dès 1995, aux problèmes structurels et, en particulier, à la maîtrise des dépenses et à la réforme de notre fiscalité.

En effet, il est clair que ni la croissance ni le budget ne permettront à eux seuls de résoudre les trois grands problèmes structurels dont souffre notre économie.

En premier lieu, il s'agit de ce que j'appellerai les mirages de la puissance publique, c'est-à-dire le développement sans limite de ses interventions, qui s'est effectué largement à crédit.

En deuxième lieu, il s'agit de la compétitivité de nos entreprises, qui n'est plus contestée - elles se sont hissées au tout premier plan mondial - mais qui a largement sacrifié l'emploi.

Enfin, il s'agit d'une véritable menace qui pèse sur le pacte social, apparue avec un durcissement des inégalités.

Le mirage d'une puissance publique providentielle et omniprésente apparaît à travers le poids de ses dépenses qui, voilà quelques années, a été délibérément alourdi afin de réhabiliter l'action de l'Etat, alors qu'un repli apparaissait déjà indispensable. Ces dépenses budgétaires s'ajoutant à des transferts sociaux non maîtrisés ont représenté, en 1993, un peu plus de 54 p. 100 - j'insiste sur ce taux, mes chers collègues - du produit intérieur brut, et ont porté les prélèvements obligatoires jusqu'au seuil de 44 p. 100 du produit intérieur brut, alors que l'engagement solennel de diminuer ce taux avait été pris dès 1984 !

Circonstance aggravante, les cotisations sociales étant assises sur les salaires, c'est l'emploi qui a été continuellement pénalisé alors que le chômage atteignait, depuis la fin des années quatre-vingt, des proportions inquiétantes.

Enfin, le poids des déficits est devenu tel que l'endettement de l'Etat représente aujourd'hui le volume de deux budgets, tandis que le besoin de financement des administrations sociales atteint 82 milliards de francs. Je parle sous le contrôle de M. Oudin : il est vraisemblable que la sécurité sociale sera déficitaire de 55 milliards de francs à 60 milliards de francs en 1994.

J'en viens au deuxième problème structurel : la recherche de la compétitivité sans l'emploi, phénomène aux conséquences sociales incalculables.

La situation de nos entreprises, qui se défendent bien sur les marchés internationaux et qui ont su se désendetter, est bien meilleure aujourd'hui que voilà dix ans. Mais, en même temps, nous manquons d'entreprises de taille moyenne, les petites entreprises restent fragiles, leur endettement reste élevé, leur crédit reste cher, leurs défaillances sont nombreuses, et il me semble que nous assistons à une véritable crise des vocations d'entrepreneur. Autrement dit, le tissu économique tarde à se régénérer, en particulier dans l'industrie.

Par ailleurs, pour l'ensemble des entreprises, la préférence pour le licenciement demeure une réalité et la reprise se manifeste surtout par des heures supplémentaires et du travail temporaire. Au surplus, les emplois qui se créent en phase de croissance ne sont pas ceux qui ont été perdus à l'occasion de la récession : leur nature, leur statut, leur lieu d'implantation ont changé. C'est là un vrai défi pour l'aménagement du territoire.

Enfin, je crois qu'il ne faut pas mésestimer les menaces qui pèsent sur le pacte social. L'épargne des ménages reste très liée à la peur du chômage, alors que la part des transferts sociaux dans leur revenu augmente ; on mesure le poids de l'Etat providence si on réalise, comme l'a affirmé le Centre d'études sur les revenus et les coûts l'an dernier, que plus de 12 millions de personnes échappent à la pauvreté grâce aux transferts sociaux...

On mesure aussi ses limites si l'on constate que l'échec scolaire et le chômage de longue durée sont des réalités qui progressent, malheureusement.

Il nous faut proposer des remèdes à la taille de ces maux structurels, faute de quoi notre économie pourrait bien mourir en bonne santé, c'est-à-dire avec les bons résultats conjoncturels que personne ne conteste.

Face à ces défis, il me paraît indispensable d'adopter des réformes de fond et, tout d'abord, une véritable maîtrise des dépenses, au-delà des efforts pratiqués depuis vingt mois et que je ne sous-estime pas. Il convient d'en rendre hommage au Gouvernement.

Actuellement, il n'existe, en fait, aucun domaine duquel l'Etat soit totalement absent, et ce en dépit de la décentralisation, qu'il s'agisse du sport de masse, de la formation syndicale ou de la musique. Au sein même de l'Etat, les réseaux administratifs donnent lieu à des doubles emplois innombrables, pour une efficacité pas toujours démontrée, comme l'illustre, par exemple, notre dispositif de soutien au commerce extérieur.

Le recentrage de l'Etat est indispensable. Il doit s'inscrire dans une démarche de clarification des rôles entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions de protection sociale et l'initiative privée.

En ce qui concerne les dépenses sociales, sur lesquelles le Parlement va être consulté pour la première fois cette année, la démarche actuelle de clarification des rôles de l'assurance et de la solidarité doit être approfondie, mais elle ne nous évitera pas de faire des choix plus clairs et qui n'iront pas de soi quant à la consommation de soins médicaux et à l'âge de la retraite.

C'est cette maîtrise des dépenses publiques qui doit permettre la réforme indispensable de notre système de prélèvements obligatoires, tant il est vrai que le niveau des prélèvements reste conditionné par celui des dépenses assumées de façon collective.

Reconnaissons que nous ne discutons jamais de la réforme fiscale.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Hélas !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Tout d'abord, le débat fiscal a lieu dans la presse, à partir du début du mois de juillet. Ensuite, lorsque le conseil des ministres examine le projet de loi de finances, les marges de manœuvre sont pratiquement inexistantes ; il ne peut d'ailleurs en être autrement. Enfin, après la réunion de commissions - je pense à celles qui ont été présidées par MM. Ducamin ou Delafosse, par exemple - le débat parlementaire est, sinon quelque peu altéré, du moins « concurrencé ».

Les lois de finances sont le réceptacle de dispositions ponctuelles qui laissent aux lobbies le loisir de faire jouer leur influence. Il me semble que nous devrions plutôt fixer des objectifs dans le cadre d'une loi d'orientation, puis les faire cheminer à travers les budgets successifs.

La question primordiale que nous devons nous poser est simple : que doivent être nos prélèvements obligatoires au sens large, à savoir les taxes, les impôts et les cotisations sociales ?

Mais il est une autre question : quelle peut être la fiscalité nationale dès lors que l'économie nationale se fonde progressivement dans une économie globale, mondiale ?

Ne perdons pas de vue que les salariés français sont aujourd'hui en concurrence avec les salariés du monde entier. Les propos que nous avons tenus, voilà plus d'un an, sur les délocalisations d'activités n'ont pas toujours été bien compris.

Certains ont voulu y voir une sorte de néomalthusianisme. En fait, nous prenions à témoin l'opinion publique, les responsables économiques et politiques de

cette possible disjonction entre les préoccupations des groupes de sociétés et les préoccupations territoriales dont l'Etat peut être le garant.

Je souhaite que nos recommandations et nos idées puissent cheminer et être mieux comprises.

L'étude publiée il y a quelques semaines par la direction des relations économiques extérieures, la DREE, n'a pas vraiment apaisé nos craintes. Nous avons appris, par exemple, au cours d'auditions tenues à la commission des finances pour élaborer notre rapport, que les portes des Airbus sont aujourd'hui fabriquées en Asie, et les exemples de cette nature sont nombreux.

S'il est vrai que les exportations sont une richesse et qu'elles doivent être soutenues parce que nous sommes dans une économie mondialisée - et de façon irréversible, me semble-t-il - il est vrai aussi que, comme le rappelle la DREE : « Il dépend du bon fonctionnement du mécanisme interne de l'économie que cette richesse se transforme en créations d'emplois. »

L'objectif de la réforme fiscale doit être de favoriser cette transformation de richesses en créations d'emplois.

Sur cette base, la ligne directrice qui doit être suivie est celle de l'allègement des charges sociales pesant sur les emplois les moins qualifiés, dont le coût est devenu inacceptable pour les entreprises.

On observera bien vite à l'analyse que l'essentiel des charges pesant sur tous les salaires sont des impôts de solidarité et non des contributions d'assurance.

Peut-on dire que les cotisations chômage sont encore des cotisations d'assurance ? Avec un chômage structurel et si peu de chômage frictionnel, il s'agit essentiellement d'une cotisation de solidarité et non plus d'une cotisation d'assurance.

Peut-on dire que les cotisations d'allocations familiales relèvent d'un autre dispositif que de la solidarité ? Il est bien d'avoir transféré 17,5 milliards de francs, mais il faut nous préparer à aller plus loin, plus fort et, si possible, plus vite.

Une partie des cotisations d'assurance maladie ont également le caractère de contributions de solidarité et non pas d'assurance. Si l'on admet qu'une fraction très sensible des cotisations à la charge de l'entreprise, de l'employeur, comme une partie des cotisations prélevées sur le salaire brut au détriment du salarié sont également des cotisations de solidarité, on peut dire que tous les salaires sont concernés.

Le choix du financement d'une telle mesure est aussi important que la mesure elle-même. Il me paraît essentiel que cet allègement du coût du travail, pour les salaires les plus modestes dans un premier temps, soit considéré comme une véritable action de solidarité de la nation tout entière envers des personnes potentiellement exclues du marché de l'emploi. Aussi la contrepartie financière devrait-elle prendre la forme d'un relèvement de la contribution sociale généralisée. Le recours à un relèvement modéré de la TVA - de l'ordre d'un point et demi - pourrait, quant à lui, constituer un appoint financier. Et je n'ai cité ni le gazole ni la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Le deuxième axe de cette réforme me paraît également important, alors qu'il ne fait pas aujourd'hui l'objet de débats publics. En effet, alors que le coût moyen global du travail est inférieur à celui des autres pays industriels, la part directement versée au salarié reste moindre du fait des cotisations sociales.

Lorsque le salaire perçu s'élève à 100, le salarié perçoit 81, il contribue donc à hauteur de 19. Or le financement des prestations sociales devrait, à l'avenir, s'appuyer de façon systématique sur une assiette beaucoup plus large, et la CSG devrait donc progressivement se substituer à certaines cotisations sociales salariées.

La conséquence de cette réforme est tout aussi importante : il ne s'agit de rien moins que de la réforme de l'impôt sur le revenu.

En effet, l'impôt sur le revenu ne pourra faire abstraction d'une CSG beaucoup plus substantielle que celle que nous connaissons aujourd'hui. La solution réside peut-être dans la fusion de ces deux instruments, qui pourrait s'articuler autour d'une composante proportionnelle, correspondant à la CSG, et d'une composante progressive, applicable aux revenus disponibles après imputation de la CSG. Intégrant la dimension familiale, cette composante progressive serait destinée à remplacer l'actuel impôt sur le revenu. On pourrait d'ailleurs imaginer que le taux marginal n'excède pas 40 p. 100.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Elle devrait comporter des tranches larges, des taux modérés, des règles homogènes de détermination des revenus non salariaux, et renoncer aux complications actuelles des abattements, des réductions d'impôt et de la décote, afin de ne pas retomber dans les errements actuels.

Afin de compléter la cohérence de cette réforme globale, la fiscalité de l'épargne devrait enfin s'attacher à proportionner les avantages qui lui sont consentis en fonction de la période d'indisponibilité de l'épargne. Ce principe trouve son application immédiate dans le correctif que je vous propose d'apporter au régime des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en faveur de certains salariés et dirigeants de sociétés, communément appelées *stock options*.

Au-delà de cette réorientation de la fiscalité des revenus et de l'épargne, il est évident que nous ne saurions faire l'économie d'une réforme profonde de la fiscalité du patrimoine, mais aussi, et peut-être surtout, de la fiscalité locale. Les récents débats sur le projet de loi d'orientation de développement et d'aménagement du territoire nous ont montré toute la difficulté de l'exercice, convenons-en.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les orientations à moyen terme qu'il me paraît indispensable de définir dès aujourd'hui si nous voulons utiliser les années à venir pour nous rapprocher de ces objectifs. Dès lors, chaque projet de loi de finances pourrait constituer une étape nous permettant de progresser vers cet objectif d'une fiscalité enfin radicalement réformée.

A cet égard, je souhaite que le projet de budget qui nous est proposé, et dont j'ai souligné les mérites, signe la fin d'une époque marquée par le sceau des gestions précédentes et par le recours à des recettes héritées d'un autre âge.

Sous le bénéfice de ces observations et des quelques amendements qu'elle soumettra au Sénat, la commission des finances vous invitera, mes chers collègues, à approuver le projet de loi de finances pour 1995. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur général, je suis sûr que le Sénat aura apprécié votre détermination, je dirai même votre courage. Au nom de tous nos collègues, je vous en fais compliment. (*Applaudissements.*)

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, incontestablement, le climat économique dans lequel se déroule la discussion du projet de loi de finances pour 1995 est bien meilleur que celui de l'année dernière. En effet, en 1993, la France a sans doute connu l'une des récessions les plus graves depuis la fin de la guerre, avec une chute considérable de l'activité économique, un nombre très élevé de dépôts de bilan, une inexorable augmentation du nombre de sans-emplois et un contexte international singulièrement fragile.

Ainsi, la prévision de croissance affichée dans le projet de loi de finances pour 1994, 1,4 p. 100 – était des plus incertaines et avait suscité un certain nombre d'interrogations, y compris au sein de votre majorité.

Or nous finirons sans doute cette année avec un taux de croissance supérieur à 2 p. 100, ce qui vous donnera quelques marges pour financer notamment les inévitables dépenses supplémentaires figurant dans le projet de loi de finances rectificative qui sera soumis à l'appréciation des assemblées avant la fin de cette année.

Je crois pouvoir dire que la loi de finances pour 1995 est vertueuse à bien des égards : tout d'abord, elle respecte la loi quinquennale de maîtrise des dépenses publiques en limitant à 275 milliards de francs le déficit budgétaire ; ensuite, elle maintient la progression des dépenses dans le cadre de l'inflation ; par ailleurs, bien que nous soyons à la veille d'échéances électorales majeures, il ne s'agit pas d'un budget de facilité car on y chercherait en vain des cadeaux offerts à telle ou telle catégorie de la population, enfin, il affiche comme objectif essentiel d'agir contre l'exclusion, ce qui doit être la préoccupation majeure de notre action.

Mais, à côté de ces incontestables satisfecit qu'il convient d'accorder au Gouvernement, subsistent néanmoins certaines interrogations.

Vous l'avez déclaré vous-même, monsieur le ministre, ce budget était difficile à équilibrer.

Vous avez fait référence à l'augmentation de la charge de la dette, sur laquelle je reviendrai, aux dépenses de rémunération de la fonction publique, aux dotations à caractère social et à la nécessité de réduire le déficit budgétaire.

Tout se passe, en réalité, comme si les marges de manœuvre du Gouvernement étaient de plus en plus réduites, non seulement du fait des impératifs que je viens d'évoquer, mais également du fait de l'application des multiples lois de programmation – quinquennales pour la plupart – qu'il s'agisse de la loi de programmation militaire, de la loi quinquennale sur l'emploi, de la loi quinquennale relative à la maîtrise des dépenses publiques ou encore des accords salariaux dans la fonction publique.

Comme l'a souligné à juste titre le président de notre Haute Assemblée, cette législation à crédit réduit la marge de manœuvre non seulement des gouvernements, l'actuel et le futur, mais également du Parlement, ce qui est difficilement acceptable.

Les prévisions économiques sur lesquelles est fondé ce projet de loi de finances paraissent réalistes.

Le taux de croissance suggéré de 3,1 p. 100 correspond aux prévisions de la plupart des instituts, qui s'attendent, l'an prochain, à une accélération de la croissance, notamment fondée sur un haut niveau d'exportation lié à la

reprise chez nos principaux clients et à la bonne compétitivité de notre économie, des investissements privés en forte progression et une consommation des ménages qui évoluerait de 2,3 p. 100 environ.

Cette dernière serait notamment soutenue par un pouvoir d'achat des ménages en progression, induit par une évolution un peu plus favorable des salaires, mais surtout par une amélioration du marché de l'emploi. C'est ainsi que vous tablez sur une baisse du nombre des chômeurs de 150 000 personnes. Cela nous paraît tout de même un peu optimiste, dans la mesure où nous avons pu constater par le passé, notamment au cours de la période allant de 1986 à 1989, que l'effet de la reprise sur la création d'emplois était loin d'être instantané : une diminution du nombre de sans-emploi de 70 000 personnes serait plus vraisemblable. Dans ces conditions, la baisse du nombre des sans-emploi et la progression du revenu disponible des ménages nous semblent quelque peu surévalués.

Ce budget se caractérise également par une réduction significative du déficit budgétaire, puisque celui-ci est ramené de 300 milliards de francs en 1994 à 275 milliards de francs en 1995, ce qui représente tout de même encore 3,5 p. 100 du produit intérieur brut.

Cette décision est, bien entendu, conforme aux objectifs fixés par la loi d'orientation quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques, elle-même induite par les engagements souscrits par la France à l'occasion du traité sur l'Union européenne.

Cependant, le Gouvernement prévoit à nouveau, comme dans la loi de finances pour 1994, 55 milliards de francs de recettes de privatisation. Il s'agit d'un objectif ambitieux compte tenu des contraintes liées aux échéances électorales, d'une part, et aux capacités d'absorption du marché boursier, d'autre part.

Mais la ventilation de ces recettes pose problème : 47 milliards de francs seront en effet affectés aux dépenses courantes de l'Etat, et seulement 8 milliards de francs à la recapitalisation des entreprises publiques. Ainsi, selon les normes internationales, le déficit prévisionnel serait non pas de 275 milliards, mais bien de 322 milliards de francs.

Certes, cette loi de finances a été difficile à équilibrer et l'on comprend, dans ces conditions, le souci du Gouvernement de vouloir utiliser un maximum de recettes de privatisation. Mais, pour l'avenir, il conviendrait de revenir à une ventilation plus orthodoxe de ces sommes en les affectant de manière prioritaire au désendettement de l'Etat et, en cas de besoin, aux dotations en capital, aux entreprises demeurées dans le secteur public.

Autre difficulté sur laquelle il convient de mettre l'accent : le poids de plus en plus important de l'endettement. En effet, l'encours de la dette de l'Etat continue d'augmenter. La dette passerait, en effet, de 2 873 milliards à la fin de 1994 à 3 148 milliards en 1995.

C'est ainsi que les deux tiers des recettes de l'impôt sur le revenu, soit 207 milliards de francs, serviront en 1995 au seul remboursement de la dette publique,...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Hélas !

M. Xavier de Villepin. ... ce qui représente désormais le troisième poste du budget de l'Etat, après l'éducation nationale et la défense.

Il est vrai que certains pays font bien plus mal que nous. Si la dette publique nette représente 40 p. 100 du produit intérieur brut en France, elle s'élève à 133 p. 100 en Belgique, à 117 p. 100 en Italie, à 61 p. 100 aux Pays-Bas et à 45 p. 100 en Grande-Bretagne. Toutefois,

la dette publique nette des Etats-Unis, pourtant impressionnante, ne représente que 39 p. 100 de son produit intérieur brut. En Allemagne, ce chiffre tombe à 37 p. 100 ; au Japon, la dette ne représente que 7 p. 100 du PIB.

Les marchés financiers ne s'y trompent d'ailleurs pas : certains semblent en effet s'inquiéter du niveau de l'endettement français et du déficit budgétaire. Ainsi, au cours de cette année, plus de 150 milliards de francs de capitaux étrangers ont été transférés dans d'autres pays. Cela donne encore un peu plus de force à la suggestion que je m'étais permis de faire tout à l'heure, à savoir qu'il conviendrait, au cours des années ultérieures, de revenir à une affectation plus équilibrée du produit des cessions d'actifs des entreprises publiques en faveur du désendettement de notre pays.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est vrai !

M. Xavier de Villepin. Mon intervention comprendra deux chapitres : le premier concerne les recettes, et le second les dépenses.

S'agissant des recettes, contrairement aux années précédentes, les recettes nouvelles dépassent les allègements prévus, aussi bien pour les ménages que pour les entreprises.

L'essentiel des allègements fiscaux ou sociaux porte en effet sur la réduction des cotisations d'allocations familiales patronales - environ 8,5 milliards de francs - et sur l'exonération de la taxe sur les salaires pour les travailleurs indépendants et les professions libérales, soit environ 265 millions de francs.

En résumé, les allègements divers représentent un total d'un peu plus de 10 milliards de francs, dont l'essentiel bénéficie aux entreprises.

Dans le même temps, la réduction d'impôt pour emplois familiaux, qui constitue la pièce maîtresse du dispositif fiscal prévu pour 1995 et qui coûtera 1,2 milliard de francs, ainsi que les réductions pour travaux dans l'habitation principale et la déduction des déficits fonciers, pour environ 660 millions de francs au total, ne profiteront aux ménages qu'en 1996 sur les revenus de 1995.

Mais les entreprises subiront un alourdissement de 3,6 milliards de francs de la taxe professionnelle, réduit à 3,3 milliards à l'Assemblée nationale, et acquitteront la moitié de la hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, soit 3,7 milliards de francs.

L'Etat bénéficiera également de l'augmentation de la TVA sur les abonnements EDF-GDF, soit 2,6 milliards de francs, ainsi que de 4 milliards de francs supplémentaires de taxes sur les tabacs.

Quant aux mesures prises dans le cadre de l'aménagement du territoire, elles rapporteront 2,2 milliards de francs, soit un total de recettes qui augmentera de 16,1 milliards de francs.

La balance entre allègements et recettes supplémentaires laisse apparaître un gain de 7 milliards de francs au bénéfice de l'Etat.

L'un des regrets que l'on peut émettre à l'encontre de cette loi de finances est qu'elle ne contient aucune mesure allant dans le sens d'une réforme de notre fiscalité, M. Arthuis l'a dit tout à l'heure.

Les prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux, qui avoisinent toujours les 45 p. 100, sont globalement plus élevés en France que dans la plupart des pays de l'Union européenne.

M. Christian Poncelet, *président de la commission des finances*. C'est vrai !

M. Xavier de Villepin. Ils contribuent incontestablement à aggraver le chômage, pénalisent fortement le travail, ménagent les revenus du capital, essentiellement pour des raisons d'harmonisation européenne, et frappent durement l'immobilier, notamment à travers l'assiette quelque peu déséquilibrée de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Concernant le rendement des impôts pour 1995, l'impôt sur le revenu devrait rapporter 303 milliards de francs, alors que la taxe sur la valeur ajoutée contribuera pour 673 milliards de francs aux recettes fiscales.

Si la TVA est un impôt moderne et simple d'emploi, l'impôt sur le revenu se caractérise, en revanche, par de multiples exonérations, des déductions forfaitaires pour frais professionnels, des réductions, des abattements et un quotient familial plafonné. En outre, il souffre de deux défauts.

Son assiette est étroite,...

M. Christian Poncelet, *président de la commission des finances*. Oh oui !

M. Xavier de Villepin. ... puisque seulement un foyer sur deux l'acquitte ; son prélèvement est très concentré : 5 p. 100 des ménages les plus aisés, disposant de 25 p. 100 des revenus, payent 55 p. 100 du total de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

M. Christian Poncelet, *président de la commission des finances*. Exact !

M. Xavier de Villepin. D'ailleurs, son rendement est médiocre, puisqu'il ne rapporte que 4 p. 100 du PIB de l'Etat contre 11 p. 100 en moyenne en Europe. Dans ces conditions, sa réforme s'imposera tôt ou tard.

En 1994, est intervenue une simplification du barème, qui est passé de treize à huit tranches ; elle s'est accompagnée, il est vrai, d'un allègement de 19 milliards de francs. Cette réforme aurait dû être poursuivie en 1995, mais, faute de moyens, elle a été abandonnée.

A la vérité, il faudrait continuer à diminuer le nombre de tranches pour le ramener à quatre ou cinq, comme aux Etats-Unis, abaisser les taux supérieurs d'imposition et réintégrer un certain nombre de foyers à l'heure actuelle exonérés, décision sans doute peu populaire mais pourtant nécessaire.

Une autre solution consisterait à remplacer purement et simplement l'impôt sur le revenu par une « super-CSG », ce qui aurait l'avantage de le transformer en une retenue à la source non plafonnée qui frapperait indifféremment les salaires, les pensions, les indemnités de chômage et les revenus du capital. Son rendement serait exceptionnel puisque un point de CSG rapporte à l'heure actuelle de 35 à 40 milliards de francs.

Cependant, il conviendrait de lui donner une certaine progressivité pour conserver le caractère redistributif du système fiscal et d'instaurer des abattements forfaitaires par enfant à charge qui se substitueraient au quotient familial actuel.

En ce qui concerne la fiscalité du capital, comme je l'indiquais tout à l'heure, l'impôt de solidarité sur la fortune appelle au moins deux aménagements : la réintégration d'un certain nombre de biens à l'heure actuelle exonérés, notamment les œuvres d'art, et une exonération, fût-elle partielle, de la résidence principale.

Il faudra également mettre en place des fonds de pension comportant une incitation fiscale à l'entrée, quitte à revenir quelque peu sur les avantages de l'assurance vie.

Il conviendrait enfin d'alléger les droits de mutation sur l'immobilier et de permettre l'imputation des déficits fonciers sur l'ensemble des revenus imposables, comme le suggère le Conseil des impôts.

J'ajouterai un dernier mot concernant la fiscalité locale avant d'aborder le chapitre des dépenses.

Dans le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, actuellement en cours d'examen devant le Parlement, il est proposé un certain nombre de pistes de réformes, notamment en matière de taxe professionnelle. Cette taxe, assise sur les salaires et l'investissement, pénalise les entreprises de main-d'œuvre et les entreprises en développement. L'idée selon laquelle son assiette prendrait davantage en compte la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise a fait l'objet d'un rapport de notre collègue René Ballayer et mérite d'être explorée.

J'en viens maintenant aux dépenses. Elles devraient augmenter d'environ 1,9 p. 100, c'est-à-dire se stabiliser en francs constants. Il s'agit là d'une contrainte très forte si l'on songe, notamment, au poids et à l'évolution de la dette.

Il est vrai que le régime d'alimentation du budget annexe des prestations sociales agricoles a été modifié, du fait de la majoration de la ressource provenant d'un prélèvement sur le produit de la TVA.

Par ailleurs, le fonds de solidarité vieillesse supporterait, à partir de 1995, les majorations pour enfants à charge du régime agricole et des pensions de fonctionnaires, soit un peu plus de 6 milliards de francs.

Au total, compte tenu de l'ensemble des opérations comptables figurant dans le projet de loi de finances, les dépenses devraient progresser d'à peine 2,5 p. 100, ce qui reste modeste.

Les dépenses civiles de fonctionnement, qui incluent notamment les traitements de la fonction publique, augmentent de 3,5 p. 100. En revanche, les dépenses civiles en capital régressent de 3,9 p. 100, pour ne plus représenter que 85,6 milliards de francs, après une diminution de 11 p. 100 en 1994. Cette réduction est préoccupante.

Le budget militaire est stabilisé à 243 milliards de francs, ce qui laisse entrevoir quelques difficultés dans l'application de la loi de programmation militaire. Or il serait fort regrettable que la loi quinquennale ne soit pas respectée.

Les crédits affectés à l'emploi - 115 milliards de francs - augmentent fortement : de 11 p. 100 par rapport à 1994. Cette hausse s'explique, notamment, par un nouvel allègement des cotisations d'allocations familiales sur les bas salaires, pour environ 8 milliards de francs, et par l'important effort réalisé en faveur de l'insertion et de la formation professionnelle - 50 milliards de francs - sans oublier les 650 000 contrats emploi-solidarité et les 20 000 contrats consolidés pour la réinsertion durable des anciens exclus.

La dette publique, qui avoisinera 3 148 milliards de francs en 1995, représentera 40,7 p. 100 du produit intérieur brut. Elle aura donc quasiment doublé entre 1989 et 1995 et progressé de près de 50 p. 100 entre la fin de 1992 et 1995. Le coût des intérêts de la dette dépassera les 200 milliards de francs.

L'évolution des prélèvements sociaux nous préoccupe. La commission des comptes de la sécurité sociale fait, en effet, état d'un déficit prévisionnel de 55 milliards pour 1994...

M. Christian Poncelet, *président de la commission des finances*. Au minimum !

M. Xavier de Villepin. ... et prévoit une situation à peu près équivalente en 1995.

Certes, des efforts ont été accomplis pour freiner certaines dépenses, notamment en matière d'assurance maladie. Mais ces efforts ne suffiront pas à régler le problème de fond : nous ne pourrons pas continuer à ajuster les recettes aux dépenses. Il faudra bien, un jour ou l'autre, freiner sérieusement les secondes, comme l'Allemagne a su le faire voilà quelques mois.

Un rapport du Commissariat général du Plan prescrit l'instauration d'une contribution santé assise sur tous les revenus, qui constituerait un financement plus efficace et moins défavorable à l'emploi.

En matière d'assurance chômage, il propose le partage des cotisations entre salariés et entreprises, mais en en modifiant l'assiette de financement. La part salariale resterait prélevée sur le salaire brut et la part employeur pourrait prendre la forme d'un prélèvement soit sur la valeur ajoutée soit sur l'excédent brut d'exploitation, ce qui avantagerait les entreprises ayant des politiques actives d'embauche.

Dans ce même document, il est proposé de libérer progressivement les entreprises du financement de l'assurance maladie.

Les auteurs du rapport suggèrent de supprimer progressivement les cotisations salariale et patronale, actuellement fixées à 18 p. 100, et d'instituer une contribution santé d'environ 11 p. 100, élargie à tous les revenus, qui permettrait de maintenir le niveau actuel des ressources, soit 470 milliards de francs.

Ce sont là autant de pistes de réflexion qui mériteraient assurément d'être étudiées, voire expérimentées.

Si les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales progressent de manière plus satisfaisante – de 4,3 p. 100 – en 1995 qu'en 1994, quelques motifs d'inquiétude subsistent.

D'abord, le projet de loi de finances pérennise l'une des dispositions très défavorables de la loi de finances pour 1994 : celle qui est relative à la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Il en résultera, pour les collectivités locales, une moins-value de recettes de près de 3 milliards de francs.

Quant au problème de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, il ne peut être passé sous silence.

Le taux de la surcompensation – 38 p. 100 – qui constitue un mécanisme de solidarité en faveur des régimes spéciaux – mineurs, agriculteurs, SNCF – risque à nouveau de conduire cette caisse à une quasi-faillite, ce qui nécessitera une nouvelle augmentation des cotisations employeur, augmentation essentiellement supportée par les collectivités territoriales et les hôpitaux.

Enfin, la dotation globale de fonctionnement n'augmente que de 1,7 p. 100. Cela ne suffira manifestement pas à assurer une répartition équilibrée de la dotation d'aménagement, qui inclut la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale et la dotation de développement rural, compte tenu de l'augmentation du nombre des collectivités bénéficiaires en 1995.

Il conviendra donc de prévoir, dès 1995, un abondement de crédits prenant en compte la progression annuelle du PIB en volume.

Je voudrais, enfin, attirer votre attention sur un certain nombre de préoccupations intéressant plus particulièrement les Français établis hors de France.

Tout d'abord, ceux d'entre eux qui possèdent une résidence en France souhaiteraient bénéficier pour ce bien des avantages fiscaux accordés aux propriétaires de résidence principale en France.

J'avais déjà eu l'occasion de soulever ce problème lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1994 et du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier qui a été examiné au cours de la dernière session de printemps.

Il devait faire l'objet d'une étude, et j'ose espérer, monsieur le ministre, que, au cours de l'examen des articles de la première partie, vous serez amené à montrer que vous n'êtes pas insensible à cette préoccupation des Français de l'étranger.

Par ailleurs, il conviendrait de modifier les dispositions de l'article 197 A du code général des impôts qui prévoient, pour certaines personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal en France, que l'impôt sur le revenu ne peut être inférieur à 25 p. 100 du revenu net imposable, ce qui constitue une différence de traitement inadmissible par rapport aux Français résidant sur le territoire national.

Enfin, je souhaite que soit examiné favorablement le problème des frais de scolarité payés par les expatriés des entreprises en permettant aux sociétés françaises de déduire de leurs résultats les frais de scolarité payés à l'étranger ; cela favoriserait, en outre, le développement des écoles françaises à l'étranger.

Je tiens, en conclusion, à remercier le président de la commission des finances, M. Christian Poncelet, et le rapporteur général, M. Jean Arthuis, de leur remarquable travail d'analyse.

Sous le bénéfice de ces observations et sous réserve de l'adoption de certains amendements, notamment de ceux qu'a déposés la commission des finances, le groupe de l'Union centriste votera le projet de loi de finances pour 1995. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Loridan.

M. Paul Loridan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1995 est, après le collectif de mai 1993 et la loi de finances de 1994, le troisième texte budgétaire proposé par le gouvernement Balladur et le dernier avant l'élection présidentielle.

Il permet de tracer un bilan de l'action du Premier ministre et de sa majorité depuis le mois d'avril 1993. Mon ami Jean-Pierre Masseret s'étant employé à en tirer un certain nombre d'observations générales, pour ma part, je m'attacherai à évoquer les problèmes du déficit et de la dette publics.

En cette matière, et comme il nous y a déjà habitués, M. Balladur ne fait pas ce qu'il dit et ne dit pas ce qu'il fait. Ainsi que le résumait fort bien le titre d'un article du journal *Le Monde* en date du 28 septembre dernier : « Tout ne va pas très bien, monsieur Sarkozy. » Je vais m'appliquer, monsieur le ministre, à vous en faire la démonstration.

La plupart des observateurs un tant soit peu objectifs – même le CNPF se met de la partie ! – ne s'y sont pas trompés : votre budget est truqué.

Certes, la présentation officielle est très rigoureuse, afin de faire croire à une gestion maîtrisée des comptes publics.

Les dépenses du budget de l'Etat augmenteraient de 1,9 p. 100 par rapport à l'an dernier, c'est-à-dire comme l'inflation, pour atteindre 1 483,3 milliards de francs. Les

recettes progresseraient de 4,7 p. 100, s'établissant à 1 208,7 milliards de francs, sur la base d'une croissance estimée à 3 p. 100 l'an.

Le déficit, à vous en croire, serait donc en diminution de 26 milliards de francs, en étant ramené à 274,6 milliards de francs, soit 3,55 p. 100 du PIB.

Or tout cela n'est qu'apparence.

Votre habituel brio a fait merveille, monsieur le ministre !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Merci !

M. Paul Loridant. Imaginatif comme vous l'êtes,...

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. C'est trop !
(Sourires.)

M. Paul Loridant. ... vous auriez presque pu, en manipulant ainsi les chiffres du budget, nous faire prendre des vessies pour des lanternes !

Mais votre discours est à l'opposé de la réalité. La réalité, contrairement à ce que vous affichez, c'est que le déficit ne diminue pas.

De 1993 à 1995, le déficit aurait été réduit de 66 milliards de francs. Vous oubliez simplement de préciser que, dans le même temps, votre gouvernement a englouti 160 milliards de francs de recettes de privatisation, affectées pour l'essentiel, hélas ! à des dépenses de fonctionnement.

M. René Régnault. Eh oui !

M. Paul Loridant. Le solde de 274,6 milliards de francs que fait apparaître le projet de loi de finances pour 1995 est obtenu avec 55 milliards de francs de recettes de privatisation.

Pour autant, plus que jamais, ces recettes sont incertaines. Vous avez déjà bradé la BNP, Elf-Aquitaine, l'UAP et Rhône-Poulenc. Récemment, ce fut le cas pour une partie du capital de Renault. Pour 1995, votre gouvernement ne peut raisonnablement espérer plus de 10 milliards de francs de la privatisation des AGF et plus de 3 milliards de francs de celle de la SEITA.

On parle également de Pechiney et de Thomson, qui pourraient rapporter une vingtaine de milliards de francs, mais ce n'est guère crédible.

En réalité, les prévisions de 55 milliards de francs de recettes de privatisation ne sont pas réalisables, à moins que le Gouvernement ne décide de privatiser Renault en totalité.

De deux choses l'une, monsieur le ministre : soit M. Balladur ne dit pas la vérité lorsqu'il s'engage à ne pas faire passer la participation de l'Etat dans le capital de Renault en dessous de 51 p. 100, soit il ne dit pas la vérité lorsqu'il promet un déficit budgétaire qui serait contenu dans les limites de 275 milliards de francs pour 1995.

Quoi qu'il en soit, les 55 milliards de francs de recettes de privatisation sont affectés pour 85 p. 100 au financement des dépenses courantes.

Au solde de tout compte, le déficit budgétaire est donc non pas de 275 milliards de francs, mais bel et bien de 330 milliards de francs, soit d'un montant supérieur à celui de 1994.

De surcroît, monsieur le ministre, ni vous ni M. Alphanéry ne l'ont dit, mais, selon les critères de Bruxelles, qui sont tellement importants après le traité de Maastricht, le déficit doit tenir compte des recettes de privatisation.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Je le sais !

M. Paul Loridant. Par conséquent, votre vrai déficit est bien, selon les critères bruxellois, de 330 milliards de francs !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Ce calcul vaut aussi pour l'Allemagne !

M. Paul Loridant. Même l'ami de trente ans de M. Balladur le déclarait tout récemment dans un entretien accordé au quotidien *La Tribune* : « Le déficit public, qui ne dépassait pas 4 p. 100 du PIB en 1992, atteint aujourd'hui près de 6 p. 100 du PIB. » C'est dire que le bouclage du budget en 1996 paraît d'ores et déjà totalement impossible.

Le nombre d'entreprises privatisables se réduit nécessairement petit à petit. Dès lors, je ne vois pas comment M. Balladur, ou plutôt son successeur, pourra éviter une majoration massive des impôts !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Surtout si c'est un socialiste !

M. Paul Loridant. Au passage, monsieur le ministre, sans doute nous direz-vous ce qui justifie une présentation différente du déficit budgétaire devant le Parlement français et devant la Commission européenne ?

S'agissant de la dette publique, on assiste, depuis votre arrivée au pouvoir, à une véritable explosion.

A la fin de 1992, elle s'élevait à environ 2 100 milliards de francs. A la fin de 1995, compte tenu des déficits déjà annoncés, elle s'élèvera à plus de 3 200 milliards de francs. A cet égard, la presse étrangère n'est pas tendre avec vous : « Jamais la France n'avait augmenté en si peu de temps la dette de l'Etat », écrit le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* ; « Il est difficile de penser que la France puisse rester crédible en matière de convergence européenne », ajoute le *Financial Times*.

Cette explosion de la dette résulte de l'accumulation de mesures non financées et de l'aggravation des déficits publics, singulièrement depuis votre arrivée au pouvoir.

Lorsque M. Balladur quittera Matignon, chaque ménage se sera endetté de 40 000 francs supplémentaires depuis mars 1993.

Dans le même temps, chacun assiste à une dérive extrêmement inquiétante des comptes sociaux. Celle-ci est révélatrice des objectifs du gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre. Malgré la reprise des dettes cumulées au 31 décembre 1993, malgré les baisses des prestations, les hausses des prélèvements, le déficit sera, au moins, de 55 milliards de francs en 1994, comme en 1995, vraisemblablement.

En deux ans, votre gouvernement aura donc accumulé un déficit de 110 milliards de francs pour la sécurité sociale, alors que la reprise économique, dites-vous, se fait sentir dans notre pays.

Je soupçonne votre gouvernement, monsieur le ministre, de laisser filer ce déficit pour mieux démontrer ce qu'il estime être la non-viabilité du système actuel de protection sociale, pour mieux le démanteler demain et ouvrir ainsi la porte à un système d'assurance sociale où seuls les plus riches pourront bénéficier d'une couverture suffisante.

C'est proprement intolérable, car vous touchez là à l'une des pierres angulaires de la cohésion nationale, du contrat passé entre la République et ses citoyens.

La part budgétaire consacrée au remboursement de la dette serait, à vous en croire, de 199,9 milliards de francs, 200 milliards de francs peut-on dire.

Votre hypothèse de base se fonde sur des taux d'intérêt fixés à 7 p. 100 - taux des obligations à long terme - alors que, je le crains, ces taux devront être revus à la

hausse compte tenu de la perte de confiance des investisseurs étrangers, qui ont déjà revendu pour 170 milliards de francs de valeurs du Trésor depuis le début de l'année. Je constate, monsieur le ministre, que vous n'en avez pas fait état. Les besoins de financement seront tels que je ne vois vraiment pas comment on pourra éviter une pression à la hausse afin d'attirer chez nous le maximum de capitaux.

En effet, pour assumer le service de la dette et, plus largement, les besoins de financement de l'Etat, ce seront quelque 500 milliards de francs qu'il faudra en 1995. J'inclus, bien évidemment, les opérations de trésorerie, et je vous renvoie, mes chers collègues, en ayant avancé ce chiffre, au budget des charges communes, que nous examinerons dans quelques jours.

La perte de confiance des investisseurs étrangers sonne véritablement comme une motion de défiance à l'égard de votre politique économique et de cette « guéguerre » indigne que se font MM. Balladur et Chirac.

Nous nageons en plein délire !

En 1992, 179 milliards de francs de bons du Trésor étaient détenus à l'étranger. L'appel à l'épargne des Français ne fut alors que de 47 milliards de francs. En 1994 - vous n'en avez pas fait état non plus, monsieur le ministre ! - la revente massive de ces titres a conduit le Gouvernement à faire appel à l'épargne des ménages pour un montant de 400 milliards de francs, brisant ainsi toutes les chances d'une relance de la consommation. Ainsi, par un effet d'éviction, ont été réunies les conditions d'une hausse des taux d'intérêt à long terme. On voudrait rêver, mais il s'agit bien, malheureusement, d'un cauchemar !

A l'heure où, précisément, la baisse des taux conditionne pour partie la relance de la machine économique et où, plus que jamais, l'épargne de nos compatriotes est nécessaire à une relance de la production par une consommation accrue, voilà que votre gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il faudrait faire. Quel contresens !

Ce contresens est d'autant plus important que, conscients de la fragilité des hypothèses ayant servi à l'élaboration de votre loi de finances, vous aggravez la ponction sur le budget des ménages en relevant les impôts de 12 milliards de francs : hausse de la redevance télévision, de la fiscalité sur l'essence, sur le tabac, de la TVA appliquée aux abonnements EDF-GDF. Ces hausses d'impôts sur la consommation sont sans doute supportables à Neuilly, monsieur le ministre ; elles ne le sont pas dans l'immense majorité des villes et villages de notre pays. Dans la réalité, c'est bien sur les plus démunis que vous faites porter l'essentiel du poids de vos choix tout en pénalisant, en bout de course, l'emploi.

Vous prétendiez nous présenter un projet de budget sérieux grâce à la rigueur de votre gestion ; vous prétendiez qu'il serait efficace pour soutenir l'activité et lutter contre le chômage et l'exclusion ; enfin, vous le prétendiez efficace par la juste répartition des efforts demandés aux particuliers et aux entreprises. En réalité, c'est tout le contraire !

Vous ne maîtrisez pas une certaine dérive des dépenses publiques en dépit des coupes claires que vous opérez au détriment de certains budgets comme celui de la recherche, ce qui paraît, à mes yeux, un acte particulièrement grave pour l'avenir.

Vous multipliez les cadeaux à votre clientèle électorale et les promesses démagogiques non financées. Du coup, vous laissez filer le déficit budgétaire en dépit d'une pré-

sentation fallacieuse. Aussi, l'activité économique piétine : il y a 350 000 chômeurs supplémentaires, et l'exclusion touche près de 5 millions de personnes aujourd'hui.

Enfin, loin de les diminuer, votre projet de loi aggrave les inégalités par la réduction effective des crédits pour un certain nombre de ministères à vocation sociale ou culturelle.

D'une manière générale, on voit bien, au travers de la question du déficit et de la dette publics, combien vos choix économiques se révèlent erronés, provoquant plus d'iniquité qu'ils ne procurent de bien-être à l'ensemble de la population, et singulièrement à sa partie la plus démunie.

Pourtant, monsieur le ministre, c'est bien vous qui aviez déclaré, en présentant le projet de loi d'orientation quinquennal relatif à la maîtrise des finances publiques : « La stabilisation, puis la réduction de l'endettement de l'Etat sont un objectif absolument prioritaire de la politique budgétaire du Gouvernement. C'est la condition de la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, qui est elle-même une condition de la reprise de la croissance et de l'amélioration de la situation de l'emploi. »

On en voit le résultat et, franchement, ce n'est pas brillant !

En fait, ce qui est sûr, c'est que le prochain ministre du budget sera très probablement amené à annoncer aux Français un nouveau plan de rigueur, au vu de la situation exécrationnelle dans laquelle vous laisserez les finances publiques.

Vous me direz que ces propos n'engagent que moi, monsieur le ministre. Pas du tout ! Le récent rapport de la commission Minc sur les défis économiques et sociaux de l'an 2000 n'a pas été moins clair : « Nos finances publiques sont plus dégradées que les Français ne l'imaginent. » (*Protestations sur les travées des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

Pour la Fédération nationale du bâtiment, la FNB, « deux grandes inconnues concernent les prochains mois : la reprise de l'investissement et le niveau des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, deux facteurs structurels difficiles à résorber devraient continuer à exercer une influence négative : le maintien d'un taux de chômage important et un déficit public élevé. Enfin, compte tenu des contraintes de compétitivité, une bonne tenue de la consommation des ménages suppose une réduction de leur taux d'épargne. »

Les patrons de la FNB ont visé juste. Même eux vous lâchent, monsieur le ministre !

Bref, à l'examen de tout ce qui vient d'être dit, M. Balladur a tout faux. Vous êtes, monsieur le ministre, le porte-parole d'un Gouvernement qui « légifère à crédit », selon l'expression même de M. le président Monory, dont chacun connaît ici la franchise comme la modération des propos.

Mais ce qui est plus grave à nos yeux, c'est que, pour satisfaire la course à l'Élysée qui l'oppose au maire de Paris, M. le Premier ministre n'a pas hésité à sacrifier le redressement de l'économie nationale sur l'autel des ambitions personnelles. La vérité à dire aux Français, aujourd'hui, c'est qu'ils n'ont rien à espérer d'une réduction du chômage à court et moyen termes.

M. Philippe Marini. Que dit M. Delors ?

M. Paul Lorient. Vous avez en partie ruiné nos chances, ce qui vous disqualifie pour parler de l'avenir de la France. Vous nous avez battu et rebattu les oreilles avec « le nouvel exemple français ». Nos compatriotes, bien plus au fait des choses que d'aucuns, dans votre

majorité, ne le souhaiteraient, ont vite compris à quelle sorte d'illusionnistes ils avaient à faire. Ils ont compris, ou ils vont très vite comprendre, la faillite dans laquelle vous nous entraînez...

M. Philippe Marini. C'est excessif !

M. Paul Loridant. ... de sorte que si la popularité de M. Balladur, savamment entretenue à coups de sondages, est en train de s'effondrer, ce n'est, après tout, que justice.

L'aventure aura tout de même duré deux ans, suffisamment en tout cas pour que selon M. Chirac – je cite le même article de *La Tribune* – nous nous trouvions « aujourd'hui dans une situation où les déficits et la dette atteignent des niveaux jamais constatés en France en temps de paix ». Et M. Chirac de poursuivre : « Nous voyons à quel point cette situation handicape notre économie et la tire vers le bas, expliquant pour une part le développement du chômage et de l'exclusion. »

Ite missa est !...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Amen !

M. Etienne Dailly. *Deo gratias !*

M. Paul Loridant. Oui, vraiment, monsieur le ministre, il est grand temps que cette aventure se termine ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici revenu le temps du budget, ce moment essentiel de la démocratie parlementaire.

Un pessimiste soutenait que le budget demeurerait cette ruée qui rend en grêle à la terre l'eau qu'elle lui a prise. Je dirai simplement que, à travers un ensemble de chiffres, nous pouvons découvrir l'action de l'administration tout entière. En principe, la découverte d'un budget devrait tout nous apprendre.

Je répéterai en cet instant que la tâche du législateur est difficile. On peut certes tomber dans le travers de la langue de bois et dire que tout ce qui se faisait avant était merveilleux et que tout ce qui se fait aujourd'hui est très mauvais. C'est, à mon avis, une très mauvaise manière d'aborder de façon sereine l'examen qui nous est demandé.

Nous n'avons pas vocation à effectuer une évaluation exhaustive. Il y a des organismes spécialisés pour ce faire. La Constitution, d'ailleurs, ne nous accorde ni les moyens ni le temps de réaliser une telle mission.

Il nous appartient donc, monsieur le ministre, d'accorder ou de refuser notre confiance à un gouvernement, en particulier de vérifier que l'essentiel des promesses faites trouve sa contrepartie en engagements financiers.

Je vous rappellerai, mes chers collègues, que cette idée de rendre des comptes a été et reste le grand moteur de la démocratie. Voltaire, qui louait le parlement britannique dans ses *Lettres anglaises*, s'est fait en réalité le premier chantre du contrôle budgétaire.

L'examen du budget est un exercice d'humilité. Personne ne peut prétendre en avoir une connaissance complète. Même le président de la commission des finances et le rapporteur général, dont les interventions ont été très remarquables, ne peuvent avoir la certitude d'avoir totalement apprécié l'ensemble des masses en jeu, qui sont telles que la moindre modification peut affecter le quotidien de milliers de personnes.

Ce poids, cette puissance suscitent le plus grand intérêt. Aucune politique n'est applicable sans qu'une ligne budgétaire ne soit ouverte. A défaut, elle n'est que du vent.

Trouver un sens à l'acte budgétaire est donc à la fois un but et un moyen de l'action politique. Le vote du budget pour 1995 ne dément pas cette observation.

Ce qui rend très difficile l'appréciation rapide d'un budget à un moment donné, c'est que nous ne pouvons juger de son efficacité que plusieurs années après son adoption. Aussi M. Loridant, à mes yeux, a-il été un peu rapide dans ses anathèmes.

M. Paul Loridant. Chacun est dans son rôle !

M. Pierre-Christian Taittinger. Pour l'instant, nous ne pouvons nous fonder que sur notre raison.

Bâti sur des hypothèses vraisemblables, le budget qui nous est présenté répond aux priorités du moment sans hypothéquer l'avenir. C'est là sa principale qualité.

En effet, si la qualité essentielle du gouvernement démocratique est de rendre des comptes au peuple qu'il représente, chaque engagement doit être pleinement justifié. En filigrane, nous voyons apparaître le terme « responsabilité ».

Mais un danger nous guette : les chiffres donnent toujours une apparence d'objectivité, alors qu'ils dépendent essentiellement d'appareils statistiques et d'analyses d'experts. Si les physocrates ont développé les rudiments de la comptabilité nationale, c'était pour mieux asseoir l'administration.

Nous sommes là plus pour contrôler les orientations et en débattre que pour discuter de l'affectation des crédits. Je soulignerai d'ailleurs que nous n'en avons véritablement pas les moyens ! A ce titre, la nouvelle présentation expérimentale des documents budgétaires fraie une voie intéressante. Prenant acte de l'incapacité du Parlement à contrôler chaque centime, elle favorise l'évaluation et un débat d'orientation. Ne le regrettons pas, mes chers collègues ; c'est une opportunité pour réactiver le Parlement dans ses missions.

Le budget reste un exercice de modestie. Les ambitions de chaque majorité, au cours des années, butent souvent sur des contraintes conjoncturelles ; mais celles-ci, ne serait-ce que l'inertie structurelle, pourraient être levées. Les services votés représentent 95 p. 100 environ de l'ensemble. Nous savons tous que les réformes de l'administration ne sont pas l'œuvre d'un jour. Rappelons-nous que, sous les deux républiques précédentes, les commissions dites « de la hache » et « de la guillotine » ont toujours échoué.

Mais nous mesurons la pérennité de l'Etat, de la nation qui se mesure sur un temps long, celui de l'Histoire, sur lequel travaillait Fernand Braudel. Sachons donc rester modestes face à cette inertie ou, au contraire, face à cette violence du temps.

Bien sûr, l'homme politique ne peut se résigner au seul possible, et il doit sans cesse essayer d'offrir des projets. Les marges existent, mais pas à contre-courant de l'Histoire.

Notre responsabilité dans les votes des jours prochains produira évidemment un effet dans plusieurs années, surtout si ces votes entraînent des retards, s'ils coûtent à la nation ou la gênent. Cela vaut non seulement pour l'économie, bien sûr, mais également pour des missions essentielles comme la culture ou l'éducation.

Monsieur le ministre, je ne jouerai pas à ce jeu facile qui consiste à rechercher un qualificatif flatteur pour juger votre projet de budget et à participer à cet amuse-

ment dérisoire qui veut, suivant qu'on se trouve dans la majorité ou dans l'opposition, que l'on emploie des mots qui dépassent souvent la pensée.

Je me suis amusé à relever, au cours de ces dix dernières années, trente-six qualificatifs flatteurs ou au contraire très sévères, suivant les cas, à tel point que l'on peut dire, comme on le fait de certains manteaux, qu'ils sont totalement réversibles !

Je dirai simplement que votre projet de budget est ouvert et qu'il devrait permettre au Gouvernement de soutenir une action politique sérieuse. Mais – ne nous le dissimulons pas – il va se heurter à une contradiction majeure : une dette publique écrasante et une contrainte sociale forte. D'un côté, nous devons poursuivre l'effort de rigueur et, de l'autre, nous devons répondre à une demande sociale chaque jour plus intense. La croissance constituerait l'unique réponse, mais l'on ne peut se borner à l'attendre et laisser la misère se répandre.

Pourtant, l'effort de rigueur budgétaire doit se poursuivre avec un impératif lancinant : il faut diminuer le poids de la dette.

Je ne reprendrai pas le propos excellent tenu tout à l'heure par M. de Villepin à propos de la part de 20 p. 100 des impôts payés par nos concitoyens qui est consacrée au paiement des seuls intérêts de la dette. C'est l'équivalent du budget d'un grand ministère ou de la dépense pour l'emploi.

Les économistes s'accordent sur la nécessité d'un taux de 3 p. 100 de croissance pour stabiliser le rapport de la dette au PIB. Depuis quatre ans, nous n'avons pas connu une telle activité. Le taux de 2,7 p. 100 attendu en 1995 ne suffira donc pas à gommer le passif de l'Etat.

En d'autres termes, le solde primaire doit redevenir excédentaire à hauteur de 4 p. 100 ou de 5 p. 100, pourcentage qui est colossal. Pour ce faire, la tentation d'accroître les recettes pourrait exister ; mais les Français ont confiance en la promesse qui leur a été faite de stabiliser les prélèvements obligatoires. Ils sont conscients des difficultés et soucieux de leurs possibilités. Dès lors, comment réduire la dépense ?

Personne ne croit désormais à la suppression de services entiers ou à une privatisation outrancière. Il ne s'agit pas, comme le considérait Alain dans ses *Propos sur le pouvoir*, d'équilibrer les comptes de la nation, comme on le ferait avec le budget d'une famille.

A travers la question de la dette, nous nous engageons dans un pacte avec nos enfants, nos petits-enfants, notre lointaine descendance. Nos décisions affecteront directement leurs conditions de vie à travers l'emploi ou la protection sociale. Ce contrat, nous ne pouvons l'honorer qu'en recentrant progressivement l'Etat sur ses réelles missions. Il est question non pas de retrait, mais de définition des priorités.

Le respect des contraintes financières marque également notre attachement à l'Europe.

Mes chers collègues, le populisme fleurit toujours dans le terreau de la misère. A chaque fois, le discours est le même, accusant l'étranger, les projets politiques, l'Etat.

L'Europe cristallise, une fois encore, les critiques. Pourtant, que de chemin avons-nous parcouru grâce à elle !

Le choix du Gouvernement en faveur de l'Europe trouve aujourd'hui l'une de ses traductions les plus courageuses. La première échéance de l'Union monétaire est proche puisqu'elle a été fixée à 1997. Cette étape ne pourra être franchie que si nous respectons un certain

nombre de critères. Mettons-les en rapport avec les chiffres budgétaires actuels : les marges de manœuvre sont étroites !

L'effort de rigueur financière ne saurait donc souffrir le moindre retard. Souhaitons que le budget de 1995 bénéficie d'une conjoncture plus favorable. Les hypothèses retenues sont réalistes, sauf peut-être sur le plan du chômage ; mais des révisions ont d'ores et déjà été effectuées.

Seul le redéploiement nous permettra d'atteindre nos objectifs. Comme les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune l'ont souligné, la pression fiscale atteint des limites. Sans jouer les Cassandre, je dirai que nous devons, avant tout, stimuler la croissance.

La réforme fiscale reste à faire ; mais seule une profonde volonté de changement pourrait la porter. Il faudrait rechercher un consensus dépassant les clivages politiques pour parvenir à mettre au point, en France, un système fiscal moderne, un système fiscal de progrès.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est vrai !

M. Pierre-Christian Taittinger. Cela ne signifie pas qu'il faille négliger la cohésion sociale au nom de l'intégration économique. Les déficits sociaux doivent être perçus comme une invitation à réallouer progressivement les masses budgétaires à de nouvelles priorités.

Le projet de budget pour 1995 s'inscrit donc sous le signe de la contrainte sociale.

Je remarque que la fonction sociale est en passe de devenir la première fonction de l'Etat. En fait, elle n'a jamais cessé de l'être, malgré ses multiples avatars. Lorsque Botero répondait à Machiavel, il ne disait rien d'autre : l'Etat fonde son autorité sur le bien-être matériel qu'il offre en contrepartie.

Aujourd'hui, l'exclusion devient la principale contrainte budgétaire.

Le projet de budget pour 1995 est ouvert. Prenant en considération les aspirations des Français, vous avez su réaliser, monsieur le ministre, un exercice difficile : des contraintes, vous avez fait des objectifs. Le budget de 1995, s'il est exécuté de la façon la plus rigoureuse, permettra au Gouvernement de tenir ses promesses tout en renforçant l'Etat dans ses missions régaliennes.

Mais – j'insisterai sur ce point – l'effort de rigueur ne doit pas être temporaire. Au cours des décennies passées, nous avons relâché notre vigilance dès que la conjoncture le permettait. Chaque fois, nous avons découvert des marges pour amortir nos erreurs d'appréciation. Pour la première fois, nous traversons un cycle de récession. Ce phénomène doit inciter à une réflexion profonde. Il nous faudra dans les prochaines années, avec une obstination et une détermination identiques, suivre ce même chemin ; le succès sera à ce prix.

Nous entrons dans une période certes différente, mais qui demandera toujours le même effort de rigueur. Le dissimuler, ne pas en parler au moment de l'élection présidentielle serait cacher la vérité à l'ensemble de l'opinion.

En conclusion, j'invite chacun d'entre nous à se garder d'oublier le sage et vieux précepte suivant : « Qui observe le vent ne sème pas, qui regarde les nuages ne moissonne pas. » (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Marini.

M. Philippe Marini. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne saurais me situer sur les mêmes hauteurs littéraires que M. Taittinger. Je me

bornerai donc très modestement à présenter quelques remarques sur ce projet de budget pour 1995, nombre d'orateurs m'ayant précédé à cette tribune ayant déjà fort bien fait ressortir les principaux enjeux de ce texte. Monsieur le ministre, nous abordons l'année 1995 dans une situation tout à fait étonnante, inédite que je trouve paradoxale à trois titres.

Tout d'abord, l'opinion publique n'est pas suffisamment sensible à des indicateurs qui, comme toutes les données issues des instituts de prévision économique ; publics et privés, français et internationaux, le montrent, sont favorables. La reprise de la croissance est en effet plus rapide que prévu : nous observons, malgré cela, le maintien d'un solde positif du commerce extérieur ; nous constatons, même s'il est modeste, un certain redémarrage de la consommation ; nous notons, du fait de la crise passée, un réel assainissement des structures financières des entreprises.

Mais j'ai le sentiment, à écouter les uns et les autres dans mon département, que ces bons résultats ne sont pas perçus comme ils devraient l'être. La raison en est assez simple : parmi les indicateurs, il en est un que je n'ai pas cité, celui du chômage. Il est clair que la question de l'emploi, dans ce pays, ne se résoudra qu'au terme de réformes structurelles lentes et ingrates, et que l'opinion publique a du mal à l'admettre. Pourtant, il faut parler à cette dernière un langage de vérité et de responsabilité.

Le deuxième paradoxe est celui des finances publiques.

Le projet de budget pour 1995 me paraît particulièrement rigoureux. Après avoir examiné les chapitres de dépenses et les hypothèses de recettes, j'estime qu'il s'agit d'un budget de vérité, d'un budget qui opère des choix délicats et ingrats, alors même que nous sommes en période préélectorale. Néanmoins - M. Loridant citait tout à l'heure des articles de la presse internationale - cet effort n'est pas toujours apprécié comme il devrait l'être.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Eh oui !

M. Philippe Marini. En effet, certains de nos interlocuteurs, notamment sur les marchés internationaux, ont des doutes sur la pérennité de la politique ainsi conduite, sur la capacité et la volonté de la France de maintenir de façon durable cette nécessaire rigueur.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Surtout avec les déclarations de certains !

M. Philippe Marini. C'est là le paradoxe de nos finances publiques : nous ne retirons pas, au sein de l'opinion financière internationale, les bénéfices de notre gestion rigoureuse.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. On ne dit pas tous la même chose !

M. Philippe Marini. Il ne faut pas nécessairement en être surpris ; il faut simplement en être conscient.

Permettez-moi d'ajouter un troisième paradoxe lié aux marchés financiers. Si l'on compare notre économie à celle des pays voisins ou à celle des autres grands pays développés, on s'aperçoit que, si nos principaux indicateurs sont, pour la plupart, plutôt meilleurs, les marchés financiers, quant à eux, sont dans une situation plus délicate. La place de Paris subit une décote quasiment systématique, qu'il s'agisse des produits de taux ou des produits représentatifs de fonds propres.

Là encore, la réponse qui interviendra probablement d'ici à quelques mois tient à la confiance et à la pérennité de la politique susceptible d'être menée.

Certes, monsieur le ministre, il n'était guère facile d'élaborer le projet de budget pour 1995. Vous avez hérité d'une situation issue des années 1990 à 1992 et qui, sans vouloir caricaturer, peut être aisément résumée en quelques chiffres.

Le déficit budgétaire - pardonnez-moi, monsieur Charasse de le rappeler - est passé de 93 milliards de francs en 1990 à 132 milliards de francs en 1991...

M. Michel Charasse. C'était bien en 1990 !

M. Philippe Marini. ... et à 226 milliards de francs en 1992.

M. Michel Charasse. J'étais parti !

M. Philippe Marini. ... et à 316 milliards de francs en 1993.

M. Michel Charasse. Je n'étais plus là ! *(Sourires.)*

M. Philippe Marini. Malgré tout, monsieur Charasse, vous avez présenté la loi de finances initiale pour 1993, que le Sénat a refusé d'examiner en votant la question préalable.

M. Michel Charasse. C'est M. Martin Malvy qui était alors ministre du budget !

M. Philippe Marini. Par conséquent, le Gouvernement actuel a dû faire face à un endettement déjà très significatif.

Sans vouloir polémiquer sur les chiffres, je tiens à souligner deux données, retenues, par ailleurs, par le traité de Maastricht et destinées à apprécier les critères de convergence. Nombre d'Etats affirment être de bons Européens, mais certains ne répondent pas aux critères retenus.

M. Michel Charasse. C'est la divergence !

M. Philippe Marini. En 1989, le besoin de financement des administrations publiques représentait 1,2 p. 100 du produit intérieur brut. Dans la loi de finances initiale de 1993, il avait atteint son plus haut niveau, soit 5,7 p. 100. En 1994, effort de rigueur oblige, il s'élevait à 4,1 p. 100. Dans le projet de loi de finances initiale pour 1995, que nous examinons, il est fixé à 3,55 p. 100. Je rappelle que le critère retenu dans le traité de Maastricht est de 3 p. 100.

L'endettement public est passé de 34,4 p. 100 du PIB en 1989 à 45,8 p. 100 en 1993.

Certes, on peut débattre de ces chiffres. On peut s'interroger sur l'opportunité de comparer ces données d'un Etat de l'union européenne à l'autre.

Où se situe la référence en matière de comptabilité publique et budgétaire ?

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget A Compiègne ! *(Sourires.)*

M. Philippe Marini. Certainement pas à Compiègne, monsieur le ministre, qui est une modeste petite ville de province !

M. Michel Charasse. Elle possède une belle université !

M. Philippe Marini. Pardonnez-moi de revenir sur ce sujet, que je juge sérieux. De nombreux collègues ont évoqué les produits des privatisations et se sont interrogés sur la modification éventuelle des chiffres de notre déficit budgétaire. Je prétends, pour ma part, qu'il faudrait faire de même avec les données de nos partenaires.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Mais oui !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Absolument !

M. Philippe Marini. Dans cette conjoncture, compte tenu de la situation paradoxale que j'ai décrite, nous devons, en quelque sorte, défendre le rôle du Parlement dans l'examen de la loi de finances.

Ce rôle peut être significatif dans la période actuelle, j'en suis d'autant plus convaincu après avoir entendu l'exposé exceptionnel de notre rapporteur général, M. Jean Arthuis.

Le Parlement n'a pas seulement pour mission de modifier à la marge, d'approuver ou de rejeter globalement. Il est aussi et surtout un lieu de réflexion et de proposition. S'agissant de questions fondamentales pour notre avenir, il est important de tenter de faire progresser les idées et de nous inscrire dans une perspective d'avenir.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est ce que fait la commission des finances !

M. Philippe Marini. Absolument, monsieur Poncelet. Cette mission va bien évidemment au-delà de notre travail quotidien, qui consiste à émettre des avis et à demander l'adoption de tel ou tel amendement ponctuel.

Mais nous ne devons pas perdre de vue l'essentiel : nous devons retenir des axes pour l'avenir, en particulier dans le domaine de la politique fiscale.

Permettez-moi de dire, mes chers collègues, que, pour ma part, je souscris pleinement à la réflexion globale de M. Arthuis, qu'il s'agisse de transférer sur les revenus une partie des charges pesant sur les salaires, de réformer l'impôt sur le revenu et la consommation en distinguant une part proportionnelle, la contribution sociale généralisée élargie, et une part progressive, ou, enfin, de réformer la fiscalité de l'épargne.

Je m'arrêterai quelques instants sur ce dernier point.

La fiscalité de l'épargne doit, en effet, prendre en compte à la fois la durée d'immobilisation de celle-ci et les besoins de l'économie. Cette fiscalité doit être particulièrement incitative pour les investissements dans les secteurs productifs et créateurs d'emploi et doit naturellement faire l'objet de réexamens périodiques.

Pourra-t-on maintenir un régime aussi avantageux pour les produits d'assurance vie ?

On dit qu'il faut inciter les Français à investir leur épargne à long terme dans des produits d'épargne retraite. Mais il est évident que le coût fiscal de ces incitations devra pour partie être compensé par le réexamen d'autres régimes !

Il me semble - j'exprime là un point de vue personnel - que, dans la période actuelle, les dispositions proposées doivent non pas aggraver le déficit des finances publiques mais contribuer à l'équilibre de ces dernières.

Telles sont quelques-unes des suggestions que je souhaitais formuler. Peut-être aurez-vous noté que je n'ai pas abordé quelques points qui me semblent de portée plus mineure. Il s'agit, en quelque sorte, de faux problèmes qui ont, à mon avis, dans les commentaires sur la loi de finances, un peu trop retenu l'attention.

Permettez-moi de les citer en conclusion.

Le premier faux problème est la querelle purement comptable relative à l'affectation du produit des privatisations. Or, l'important, c'est le solde global de la loi de finances. Tout le reste relève de la présentation comptable. Vous pouvez affecter n'importe quel emploi à telle ou telle ressource. L'essentiel, ce sont les conséquences sur l'économie, le solde global de la loi de finances et le chemin vertueux sur lequel vous vous engagez dans la logique de la loi d'orientation quinquennale relative à la maîtrise des dépenses publiques.

Le deuxième faux problème tient à la réduction du plafonnement de la taxe professionnelle. J'estime, en effet, que les entreprises ont bénéficié en 1993 d'un allègement de charges très significatif.

Je considère qu'il revient à l'Etat d'arrêter, à certains moments, la dérive budgétaire. La disposition qui figure dans le projet de loi de finances me semble parfaitement justifiée. En tout cas, je la défendrai, même s'il est nécessaire de l'adapter quelque peu, comme le propose notre commission des finances.

Enfin, monsieur le ministre, il est une disposition qui ne figure pas dans votre projet de loi de finances mais que j'aurais soutenue si vous l'y aviez insérée : c'est celle qui concerne le RMI. A mon avis, c'était une bonne idée. Elle aurait évité la mécanique perverse des dérives budgétaires. Dans ce domaine, qui paie commande, et la responsabilité ne peut être assumée, à mes yeux, qu'au niveau le plus proche du terrain.

Par conséquent, monsieur le ministre, vous pouvez déduire de mes propos que, dans cette période délicate et paradoxale dans laquelle les esprits sont parfois un peu ailleurs, je m'efforce de garder les pieds sur terre et que j'apprécie à sa juste valeur l'exercice particulièrement difficile auquel vous vous êtes livré avec brio pour nous présenter ce projet de loi de finances initiale pour 1995. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

M. le président. La parole est à Mme Fost.

Mme Paulette Fost. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans les communes et les départements, les besoins sociaux explosent et les moyens d'y répondre sont de plus en plus soumis à des choix qui pénalisent l'ensemble des familles. En effet, l'essentiel, dans la société actuelle, selon 71 p. 100 des Français, c'est l'argent. Mais le problème, au fond, est de savoir quel usage il faut en faire.

A partir de là, qu'en est-il des ressources nationales et de celles des collectivités dans le cadre de la décentralisation, sur la mise en œuvre de laquelle je présenterai plusieurs observations ?

Le bilan financier de la mise en œuvre de la décentralisation a cristallisé toutes les insatisfactions des élus locaux. Ces derniers ont, dans leur majorité, estimé que l'Etat n'avait pas tenu ses engagements. Le comité, institué dès le vote de la loi et dont la mission était d'évaluer les charges résultant des transferts de compétences, n'a pas pu, face à cette fronde, lever les ambiguïtés. Les transferts financiers qui ont accompagné les transferts de charges liés aux transferts de compétences représentent quelque 60 milliards de francs, c'est-à-dire environ 10 p. 100 des ressources des collectivités.

Une étude plus approfondie de deux secteurs importants, avec des éléments statistiques fiables, permet de se forger une opinion. D'une part, le secteur de l'aide sociale représente aujourd'hui plus de 65 milliards de francs de dépenses pour les départements. D'autre part, le secteur des investissements scolaires représente près de la moitié des investissements pour les régions et plus de 10 p. 100 pour les départements.

S'agissant de l'aide sociale, la ressource fiscale transférée et l'indexation de la dotation générale de décentralisation ont permis d'augmenter les ressources des départements. Toutefois, la mise en place du RMI et l'explosion de la demande sociale ont remis en cause l'équilibre initial.

Pour les équipements scolaires, la situation est, depuis toujours, difficile. Les ressources consacrées aux investissements par les collectivités territoriales ont été multipliées par dix-sept en cinq ans, alors que la dotation correspondante n'a été multipliée que par trois.

L'Etat n'a pas pu complètement ignorer la dimension du problème. Il a en effet accordé à quatre reprises, depuis 1987, des crédits ou des aides complémentaires au titre de la décentralisation.

Cependant, face à la remise à niveau d'un parc immobilier scolaire et universitaire sous-dimensionné et dégradé du fait d'un effort minimum engagé par l'Etat depuis des années, voire des décennies, les collectivités concernées sont confrontées à des dépenses dont l'importance est loin d'être prise en compte au titre de la décentralisation.

Ces deux exemples montrent que, si l'Etat a respecté ses engagements - c'est le moins qu'il pouvait faire - en compensant financièrement les charges qu'il assumait antérieurement, il est néanmoins défaillant, car il a totalement négligé de prévoir le financement de besoins fortement évolutifs.

Nul ne pouvait considérer, *a fortiori* dans le cas d'une vaste opération de décentralisation qui rapprochait les pôles de décision des citoyens et des usagers, que le montant des charges constaté au milieu des années quatre-vingt demeurerait constant. Les 60 milliards de francs prélevés sur le budget de l'Etat, qui se monte à 1 300 milliards de francs, ne pèsent pas du même poids que 60 milliards de francs pour des milliers de budgets qui, additionnés, atteignent tout juste 700 milliards de francs. Le premier offre des marges d'intervention qui sont interdites aux seconds. D'où la critique des élus qui, avec les populations qu'ils représentent, ne peuvent accepter d'être ainsi piégés.

Cette situation est d'autant plus délicate que, si les principales ressources des collectivités locales ont progressé, avec une hausse importante de la fiscalité locale depuis 1982 dans la plupart des cas, elles ont dû aussi ménager une place croissante au service de la dette, qui devient de plus en plus difficile à supporter.

En 1993, le volume global des dettes des collectivités locales s'élevait à 580 milliards de francs ; le coût des intérêts atteignait 60 milliards de francs, soit plus de 10 p. 100 du montant de la dette, ce qui est la règle depuis 1983.

Cette situation rogne une part croissante des marges de manœuvre financières des collectivités, atteignant 80 p. 100 de l'épargne disponible des communes.

L'évolution de la fiscalité mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Voici comment a évolué la charge d'impôt ramenée au produit fiscal local : de 1982 à 1992, la taxe professionnelle est passée de 55 p. 100 à 46 p. 100 du montant de ce produit ; inversement, l'ensemble taxe d'habitation plus taxe foncière est passé de 43 p. 100 à 50 p. 100.

Se pose dès lors la question de la validité des mesures prises depuis douze ans : raccourcissement de la période d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; allègement de la taxe professionnelle ; prise en charge de plus en plus importante de celle-ci par le budget général de l'Etat, et ce sans contrôle de la destination affichée des exonérations. A notre connaissance, ces cadeaux royaux n'ont pas abouti aux créations d'emplois qu'ils étaient censés favoriser.

Notre groupe conteste ces choix et soutient l'exigence qu'expriment fortement les Français d'une analyse critique de leur portée. Un contrôle démocratique de ces fonds est à l'ordre du jour quand 74 p. 100 des Français estiment inefficaces les aides publiques accordées aux entreprises par l'Etat au nom de l'emploi.

Les mécanismes d'attribution des concours financiers de l'Etat ont aussi montré leurs limites.

La DGF, depuis 1982, est régulièrement remise en cause, elle a été adaptée en modulant d'abord le pourcentage des prélèvements sur les recettes de TVA - c'est un héritage de l'ancien mode de calcul du VRTS - puis en l'accrochant à la croissance par la réforme de 1990, et plus encore par celle de 1993. Ce n'est pas sans satisfaction que je constate que l'Association des maires de France demande la mise en œuvre dès cette année du dispositif de calcul de la DGF alors que son application était prévue en 1996. J'observe simplement que cette proposition avait été présentée et défendue par notre groupe lors du débat sur l'aménagement et le développement du territoire et qu'elle avait été refusée par le Gouvernement et par la majorité du Sénat, qui avaient sans doute sous-estimé le mécontentement des élus locaux, qui fait écho à celui des populations.

M. René Régnault. Eh oui, c'est dommage !

Mme Paulette Fost. Une autre observation concerne le fonds de compensation de la TVA, dont la remise en cause constitue un obstacle de plus à la mise en œuvre des devoirs de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales. La même remarque vaut pour la faible, bien trop faible progression des ressources des dotations d'équipement dans leur ensemble et pour leur caractère marginal, nous l'avons dit, dans le financement des dépenses concernées.

Elle vaut encore plus pour une analyse plus équilibrée des relations entre l'Etat et les collectivités locales, analyse qui mesure l'effort réel de l'Etat, déduction faite des transferts ; je veux parler des organismes sociaux, par exemple.

Nous pensons ici à des dispositions aussi diverses que les frais de rôle et d'émission de la fiscalité directe locale, dont la majoration est appelée à s'intégrer aux frais antérieurs déjà existants, ou à la compensation imposée à la CNRACL pour « aider » les régimes particuliers déséquilibrés, qui aura coûté 55 milliards de francs depuis 1985 aux budgets communaux, à ceux des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles, etc.

Nous pensons encore à la TVA payée par les collectivités locales sur l'ensemble des dépenses de travaux d'entretien, de petit matériel et de prestations de services, de fournitures sociales, etc.

Je ne saurais oublier les prélèvements régulièrement effectués par l'Etat au titre de sa garantie sur les fonds de réserve des caisses d'épargne ou au titre du financement du logement, qui excèdent largement le coût de l'exonération fiscale accordée aux fonds qui y sont déposés et dont les collectivités locales ou leurs groupements et établissements sont grandement utilisatrices.

Ainsi, si l'exonération du livret A coûte 6,7 milliards de francs à l'Etat, celui-ci va ponctionner 18 ou 19 milliards de francs sur les réserves des caisses d'épargne en 1995 au titre des recettes d'ordre.

Il est donc nécessaire, dans cette loi de finances, de mettre au clair les relations entre l'Etat et les collectivités locales ; or ces relations ont été compliquées par le récent projet de loi sur l'aménagement et le développement du territoire, qui tend à une remise en cause de la décentralisation.

Dans ce débat, nous contribuerons, à travers nos amendements, à présenter des propositions concernant la DGF, la CNRACL, le FCTVA, les dépenses d'équipement, les exonérations de taxe professionnelle et le mode de fixation des impôts locaux, avec le souci de montrer qu'une autre conception de l'utilisation des fonds publics

et des richesses nationales est à porter au débat dans ce pays. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Huchon.

M. Jean Huchon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention, très brève, portera sur les relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Vous avez évoqué dans votre propos introductif, monsieur le ministre du budget, le montant de la participation de l'Etat au budget des régions, des départements et des communes.

Cette participation est importante ; avec la fiscalité directe, elle constitue la substance vitale des budgets de nos collectivités territoriales. Son montant global de 272 milliards de francs est en augmentation de 4,3 p. 100. Si, dans cette assemblée, nous sommes nombreux, responsables de collectivités, à être très intéressés et très attentifs à l'apport de l'Etat, nous sommes néanmoins conscients, monsieur le ministre, des contraintes que vous avez dû concilier pour nous présenter un budget qui, comme vous l'avez dit lors de votre exposé, garde les handicaps de la crise sans bénéficier des rentrées fiscales que va engendrer la reprise.

Avant d'examiner l'évolution des dotations globales versées par l'Etat aux communes, aux départements et aux régions, je voudrais attirer votre attention sur les conséquences des lois de décentralisation pour nos collectivités locales et mettre l'accent, notamment, sur les transferts de charges qui ont été opérés depuis 1982.

Dans un excellent rapport portant sur le déroulement et la mise en œuvre de la politique de décentralisation, publié par les services du Sénat le 27 mars 1991, l'accent était mis sur les effets bénéfiques de la décentralisation, plus particulièrement en ce qui concerne la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et le développement des équipements.

Les départements et les communes ont réussi à mieux contrôler les dépenses d'aide sociale, à rationaliser la gestion des services publics locaux, à maîtriser les dépenses de fonctionnement en matière d'éducation et à stabiliser les dépenses de personnel.

Dans le même temps, un effort sans précédent en matière d'équipements scolaires a été réalisé, qu'il s'agisse des écoles primaires et maternelles pour les communes, des collèges pour les départements ou des lycées pour les régions : dans ce domaine, les collectivités territoriales dépensent quelquefois dix fois plus que les dotations qui leur ont été allouées.

Il est vrai que, depuis 1991, date de parution de ce rapport, la maîtrise des dépenses à laquelle je faisais allusion tout à l'heure est quelque peu mise à mal, non du fait des collectivités territoriales mais du fait de la situation économique et sociale de notre pays.

Les dépenses d'aide sociale des départements tendent à croître dans des proportions inquiétantes. Il en est ainsi, notamment, des dépenses de personnel, du fait, notamment, de la revalorisation des traitements dus aux récents accords signés entre les représentants de l'Etat et les organisations syndicales, mais auxquelles les collectivités territoriales ne participent pas.

Alors que la loi du 7 janvier 1983 avait posé le principe de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, d'une part, et entre les différentes catégories de collectivités territoriales, d'autre

part, et exclu tout partage des responsabilités et des financements, ce principe n'a malheureusement pas été respecté dans les faits.

Les financements croisés sont réapparus.

A titre d'exemple de transferts de charges implicites, je citerai notamment la voirie nationale, les constructions universitaires, le TGV, les interventions en faveur des entreprises en difficulté, l'enseignement des langues à l'école primaire...

Dans ce contexte pour le moins perturbé, voyons comment se sont comportées les dotations financières affectées par l'Etat aux collectivités territoriales.

La dotation globale de fonctionnement, qui représentera en 1995 près de 100 milliards de francs, a connu quelques désagréments, en particulier pour ce qui est de son indexation, et ce depuis cinq ans.

Alors que, jusqu'en 1989, elle évoluait comme le produit de la TVA nette encaissée par l'Etat à législation constante, dans l'unique objet de faire réaliser des économies au budget de l'Etat, cette indexation fut modifiée en prenant comme base la hausse des prix, puis, ultérieurement, une fraction fixée aux deux tiers - à partir de 1992 - de la croissance en volume. Il en résulte un resserrement progressif de son montant.

Or, au cours d'un récent comité des finances locales, de nombreux intervenants ont mis l'accent sur le fait qu'une augmentation de 1,7 p. 100 de la dotation globale de fonctionnement en 1995 ne permettrait même pas de financer la dotation d'aménagement, qui comporte, notamment, la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale, la dotation de développement rural.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister auprès de vous sur les besoins qui sont induits par l'intercommunalité, par la solidarité, par l'aménagement du territoire. Je souhaite que, à la suite de l'appel de M. Fourcade, vous augmentiez en 1995 cette DGF qui est le ballon d'oxygène absolument indispensable aux collectivités locales.

Par ailleurs, cette réforme de la DGF n'a malheureusement pas réglé les problèmes de fond de cette dotation, à savoir son inégale répartition entre communes urbaines et communes rurales. En effet, elle n'a fait que pérenniser les inégalités antérieures, notamment par le biais de la fameuse dotation de progression minimale.

Quant à la dotation spéciale pour le logement des instituteurs, elle évoluait auparavant comme la dotation globale de fonctionnement. En 1994, le Gouvernement a souhaité la détacher de tout indice économique ; de ce fait, elle aurait diminué. Mais, grâce à l'action du Sénat et à l'accord qui est intervenu, cette dotation a vu son indexation maintenue de façon comparable à celle de la DGF.

Force est cependant de reconnaître qu'en 1995 les crédits affectés à la dotation spéciale pour le logement des instituteurs diminueront de 4,2 p. 100, compte tenu notamment de l'augmentation du nombre des professeurs d'école. A cet égard, le comité des finances locales a sollicité, à juste titre, un rapport évaluant précisément le nombre d'ayants droit.

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, il convient de rappeler que l'objet de ce fonds est d'éviter que les collectivités territoriales qui ne sont pas assujetties à la taxe, sauf option dans certains cas, et ne peuvent donc récupérer celle qui grève leurs dépenses, ne supportent un impôt qui pèse normalement sur le consommateur final.

Ainsi, l'article 54 de la loi de finances pour 1977 prévoyait que les ressources du fonds étaient destinées à permettre le remboursement intégral de la TVA acquittée par les collectivités locales sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Or ce principe d'intégralité de remboursement n'a été respecté que pendant une très brève période, qui a pris fin avec un décret du 26 décembre 1985. Celui-ci a exclu de l'assiette des droits à compensation des dépenses d'intérêt local concernant, notamment, des bâtiments, propriété des collectivités locales, sous le seul prétexte que ces bâtiments étaient mis à disposition de l'Etat, comme les casernes de gendarmerie, les commissariats de police ou les bâtiments postaux.

En 1995, le fonds de compensation de la TVA s'élèvera à 22,8 milliards de francs, soit une augmentation de 1 milliard de francs par rapport à 1994.

Le problème des mises à disposition devrait être réglé par une circulaire. Elle précisera très clairement quelles seront les dépenses éligibles, ce qui évitera aux communes de nombreux contentieux, comme cela s'est produit au cours des années précédentes.

Cela explique non seulement les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales du point de vue des biens mis à disposition, mais également la mesure contenue dans la loi de finances de 1994 prévoyant de réduire le taux de remboursement de 15,687 p. 100 à 14,77 p. 100 au 1^{er} janvier 1997, soit pour les investissements réalisés dès 1995.

Cette mesure devrait se traduire, le moment venu, par une perte de 1,5 milliard de francs pour les collectivités, ce qui est considérable.

Il en va de même pour la compensation des allègements de taxe professionnelle. Les orateurs qui m'ont précédé ont déjà largement évoqué ce sujet.

En effet, depuis la création de la taxe professionnelle et du fait de hausses très importantes supportées par un certain nombre d'entreprises, des allègements ont été mis en œuvre sous la forme de dégrèvements. Puis la loi de finances de 1987 a institué un allègement de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle, entièrement compensé. Il convient cependant de souligner que cette compensation, calculée en fonction de la perte subie en 1987, a été ultérieurement figée pour chaque collectivité, sous réserve d'une indexation sur le taux d'évolution des recettes nettes de l'Etat.

Ce mécanisme a d'ores et déjà entraîné une perte de ressources pour les collectivités locales.

Toutefois, en 1994, en raison du coût de plus en plus élevé de la dotation de compensation de la taxe professionnelle - 19 milliards de francs - le Gouvernement a proposé une réduction de 16,4 p. 100 de ses crédits en francs courants, ce qui a entraîné une perte supplémentaire de 2,7 milliards de francs pour les collectivités territoriales.

Or le projet de loi de finances pour 1995 semble vouloir pérenniser ce dispositif, ce qui entraînerait une nouvelle moins-value de recettes de près de 3 milliards de francs pour les collectivités locales.

La dotation globale d'équipement, dont les crédits s'élèveront à 6 milliards de francs pour 1995, répondait, dès l'origine, à un principe très simple : globaliser les subventions spécifiques de l'Etat en faveur des opérations locales d'équipement, afin d'éviter toute ingérence des administrations d'Etat dans la mise en œuvre des projets locaux.

Si la seconde part de cette dotation apporte une grande satisfaction aux maires des communes rurales, puisqu'elle permet de parfaire le financement d'un certain nombre d'équipements, la première part n'a pas connu l'évolution prévue. Le taux de concours, qui devait primitivement atteindre 10 p. 100, n'a jamais dépassé 2,8 p. 100. - c'était en 1986 - et tombera à 1,7 p. 100 pour 1995.

Toujours pour l'année 1995, deux autres préoccupations, parmi d'autres, se font jour.

La première a trait au revenu minimum d'insertion. Le Gouvernement souhaite transférer aux départements le quart de cette prestation, qui est actuellement supportée par l'Etat, en la compensant intégralement la première année, ce qui représenterait un transfert de 4,7 milliards de francs. Cependant, après la première année, cette dotation serait indexée sur l'inflation et non pas sur l'effectif des RMistes. Sachant que le nombre de bénéficiaires du RMI a littéralement explosé au cours des dernières années, il y a lieu d'être inquiet !

La seconde préoccupation, qui a largement été évoquée ce soir, concerne les charges liées aux difficultés de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Malgré les augmentations qui ont déjà été pratiquées et celles qui sont à venir pour 1995, la situation de cette caisse est toujours aussi inquiétante. Ses réserves sont inexistantes et le maintien au taux très élevé de la fameuse surcompensation qui, il faut le souligner, constitue un véritable transfert de charges de l'Etat en direction des collectivités territoriales risque de se traduire par une nouvelle augmentation des cotisations versées par les employeurs et donc, tout naturellement, par une augmentation de la fiscalité locale.

Comme le soulignait le rapport d'information sur le déroulement et la mise en œuvre de la politique de décentralisation, cette dernière suppose le respect par l'Etat de trois principes fondamentaux dans ses relations financières avec les collectivités territoriales.

Le premier principe repose sur le maintien des règles d'indexation des dotations allouées aux collectivités, afin de favoriser la planification budgétaire de ces dernières.

Le deuxième principe a trait à l'automatisme dans la répartition de ces dotations.

Enfin, le troisième principe concerne l'efficacité dans cette répartition, c'est-à-dire la réalisation effective des objectifs de péréquation affichés.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le moment est venu d'appeler solennellement l'attention du Gouvernement sur la nécessité de revenir à une application stricte de ces principes. A cet égard, le Sénat, grand conseil des communes de France, n'a jamais failli dans son rôle de défenseur sourcilieux des intérêts des collectivités territoriales ; il ne manquera pas aujourd'hui de peser de tout son poids pour faire respecter effectivement ces principes, sans lesquels des relations confiantes ne pourraient s'établir entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Cette confiance est absolument nécessaire. J'espère à cet égard, monsieur le ministre, que l'aurore de la reprise que nous vivons et qui, je le souhaite, se prolongera, permettra, en application de la loi sur l'aménagement et le développement du territoire, de mettre en place les réformes nécessaires, notamment fiscales, que les collectivités territoriales attendent avec impatience.

Dans cette perspective, et après les avis émis par notre commission des finances, son président et son rapporteur, les membres de mon groupe et moi-même voterons naturellement le projet de budget pour 1995. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la conjoncture dans laquelle nous abordons l'examen du projet de budget pour 1995 est sensiblement différente de ce que nous connaissions l'an dernier. Elle est notamment plus favorable au regard des indicateurs essentiels, tant en France qu'à l'étranger.

Dans notre pays, les prix sont sages et l'inflation se maintient sans tension très importante au-dessous de 2 p. 100. Par ailleurs, vos prévisions de croissance sont, après réflexion, consolidées à hauteur de 3,1 p. 100. Il est vrai, toutefois, que le Gouvernement a fort mal utilisé les potentialités dont il disposait depuis dix-huit mois.

La reprise annoncée, puis renforcée, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou encore en Allemagne, se confirme certes chez nous, mais elle demeure prudente, hésitante.

Les aides accordées aux entreprises, sans exiger en contrepartie des assurances en matière d'emploi, ont coûté cher. Les privatisations ont affaibli la richesse collective de la France. Elles ont, en effet, essentiellement permis au Gouvernement de « boucler » ses dépenses de fonctionnement et de masquer un déficit budgétaire pourtant particulièrement élevé, trop élevé.

De l'avis de tous, notamment des responsables de nos principales entreprises, la consommation est faible, trop faible, et elle ne repart pas. C'est la conséquence – nous vous l'avons dit dès le départ – de votre choix politique visant à bloquer les salaires et les allocations alors qu'il aurait fallu, par une redistribution sociale dynamique, faire l'inverse. Vous avez préféré choisir l'aide au capital plutôt que l'aide au travail et réserver vos efforts à des allègements d'impôts pour les revenus élevés.

Enfin, notre endettement, que vous avez accru de plus de 1 000 milliards de francs depuis votre retour à la tête du pays constitue une lourde hypothèque. Il nous vaut des remarques appuyées des autorités extérieures ; il contribue à freiner notre décollage, notre reprise ; il contrarie notre avenir ; il fait la différence avec nos principaux concurrents.

Si vous avez contenu les prélèvements obligatoires de l'Etat et freiné la consommation, vous avez aussi mis les collectivités locales dans une situation très difficile, les contraignant à augmenter la pression fiscale, donc les prélèvements obligatoires à leur échelon.

Pourtant, avec une consommation appuyant la demande intérieure et des collectivités locales tirant l'économie par leurs investissements, apportant leur soutien déterminant à la gestion du chômage en mettant des trésors d'imagination au service de l'aide à la création d'emplois ou de l'insertion, vous disposiez d'atouts essentiels en cette période difficile.

Les collectivités locales sont un partenaire qui « pèse » 1 350 000 salariés, 30 p. 100 des investissements publics, ou encore 9 p. 100 du PIB.

Vous n'avez politiquement pas cru au rôle joué par les consommateurs, vous avez considéré les collectivités locales comme des entités privilégiées. Vous les avez dénoncées comme étant trop aisées, et donc comme devant subir quelques dégraissages financiers au profit d'un Etat qui, malheureusement, n'en tire pas avantage pour l'emploi ou pour la relance de l'économie.

Le nombre de chômeurs a sensiblement augmenté au cours des derniers mois, ce qui nous donne le plus fort taux de chômage au sein de l'Union européenne, et même au sein des pays du G 7.

Vous demandez aux collectivités locales – répondant ainsi au sentiment de nos concitoyens – de s'intéresser davantage encore au problème du chômage, pour réduire effectivement et sérieusement celui-ci.

Les élus locaux, les maires en particulier, vous répondent par l'affirmative, mais ils vous demandent les moyens institutionnels et, surtout, financiers correspondants. Ils peuvent contribuer à rompre avec la gestion passive du chômage en exploitant le gisement des emplois d'utilité collective et sociale.

Mais alors, monsieur le ministre, cessez – cessez immédiatement – d'amputer les ressources des collectivités territoriales. Participez sans délai à l'œuvre concrète de solidarité financière. Cessez ce « racket » qui porte sur près de 13 milliards de francs, voire plus de 17 milliards de francs si l'on y inclut la taxe professionnelle versée par France Télécom et La Poste.

Il est inacceptable, voire indécent, de faire dire aux chiffres, aux concours de l'Etat aux collectivités territoriales, ce qu'ils ne sont pas en réalité. Cela s'apparente au mensonge, ou encore à la manipulation.

L'ensemble des concours augmentera de 11,3 milliards de francs, soit de 6,8 p. 100, mais il convient de préciser que cette croissance en volume correspond, pour l'essentiel, à la compensation des transferts de fiscalité issus des lois de décentralisation et des dégrèvements fiscaux décidés par l'Etat, soit 8,6 milliards de francs pour ces seules deux dispositions.

Les concours augmenteront réellement de 1,2 p. 100, qu'il convient de comparer à l'augmentation prévisionnelle des prix, soit 1,9 p. 100, ou encore au budget de fonctionnement de l'Etat, qui progresse également de 1,9 p. 100.

Jamais, depuis 1980 au moins, nous n'avions connu un différentiel négatif par rapport à l'évolution des prix ; c'est la récession ; c'est l'asphyxie décrétée.

La situation est encore pire si l'on analyse les principales dispositions dont auront à souffrir les collectivités locales en 1995.

Premièrement, alors que le gouvernement précédent avait prévu que la DGF augmenterait comme les prix, sans oublier les deux tiers de la croissance, vous avez supprimé en 1994 et rétabli en 1995 cette dernière référence. Pour une croissance de 3,1 p. 100 prévue pour 1995, ce sont deux points d'augmentation de la DGF qui manqueront en 1995, soit 2 milliards de francs.

Puisque vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, à la fois devant le comité des finances locales et devant notre Haute Assemblée, que vous comptiez faire un geste avant la fin de la discussion budgétaire, je tiens à préciser qu'il ne s'agit, en fait, que d'une anticipation sur la régularisation de 1996. Il faut que chacun sache que nous ne disposerons pas de ces fonds deux fois : si vous les accordez en 1995, nous n'en bénéficierons pas en 1996. Que les choses soient claires à cet égard !

Deuxièmement, aux 2 milliards de francs de DGF manquants s'ajoute 1,6 milliard de francs que vous continuez de prélever sur le produit des impôts locaux pour financer une réforme des valeurs locatives interrompue depuis maintenant deux ans.

Troisièmement, sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle liée à l'écroulement des bases, vous maintenez, en 1995 – et j'ai constaté que M. le président

de la commission des finances et M. le rapporteur général s'en accommodaient ; quant à nous, nous ne nous en accommodons pas ! –, le prélèvement au bénéfice de l'Etat à hauteur de 3 milliards de francs alors que, par ailleurs, des écarts de cotisations et d'assiette scandaleux subsistent. Ainsi, l'assiette de la taxe professionnelle par habitant varie de moins de 100 francs à plus de 50 000 francs, soit de 1 à 500.

Quatrièmement, la surcompensation exigée de la CNRACL, alors que la caisse est en manque de trésorerie pour payer les retraites de décembre 1994, est maintenue. Par ailleurs, elle ne pourra pas atteindre l'équilibre en 1995 sans une augmentation substantielle du taux de cotisation, ce qui entraînera une majoration de la pression fiscale de l'ordre de 4 points, soit 4,5 milliards de francs qu'il faudra bien prélever sur les ressources de nos collectivités locales.

Cinquièmement, depuis 1994, le remboursement de la TVA, que vous avez tenté de subtiliser et qui représente plus de 20 milliards de francs, est atténué de près d'un point, puisqu'il passe de 15,68 à 14,78 p. 100, ce qui ampute les remboursements d'au moins 1,5 milliard de francs.

Sixièmement, à ces diverses réductions de crédits s'ajoute un détournement de recettes de quelque 4 milliards de francs d'impôts locaux, correspondant aux impositions de France Télécom et de La Poste, s'agissant de la taxe professionnelle notamment.

Ainsi, ce sont près de 13 milliards de francs, voire plus de 17 milliards de francs, avec l'effet « Poste et France Télécom », qui sont rackettés aux communes et aux départements, ce qui représente une part sensible de leurs ressources : 17 p. 100 de la DGF et plus de 6 p. 100 de l'ensemble des concours. C'est inacceptable ! Nous y reviendrons un peu plus tard en analysant les amendements que nous avons déposés.

Au-delà de la pénalité sur les ressources s'ajoute le manque d'un réel soutien à la coopération, à l'intercommunalité. L'absence de solidarité, en termes tant de volonté politique que de moyens financiers réels, s'est nettement manifestée lors du débat récent sur le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Comment mettre sérieusement en œuvre cette future loi en 1995 si l'Etat n'apporte pas sa propre contribution à cette entreprise fondamentale de rééquilibrage de l'aménagement du territoire, laquelle exige prioritairement une péréquation et une redistribution financière ?

La péréquation, c'est une volonté politique, mais ce sont aussi des moyens financiers, en commençant par ceux de la solidarité nationale et en les complétant par une redistribution progressive réduisant les écarts les plus larges.

Les différents fonds créés le sont par aménagement de lignes budgétaires existantes ou par un appel à la contribution des usagers et des consommateurs. En revanche, l'effort de l'Etat est, au mieux, de l'ordre de 2 milliards de francs.

La dotation de solidarité urbaine, instituée par le gouvernement précédent, est une forme de péréquation remise en cause par l'actuel gouvernement, qui a mis fin à partir de 1994 au principe des collectivités contributrices.

Il était prévu que la dotation de développement rural, instituée par la loi du 6 février 1992, bénéficie de 1 milliard de francs dès 1993 ; ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

La taxe professionnelle, qui constitue l'inégalité la plus flagrante, demeure inchangée, alors qu'elle contrarie la solidarité, la coopération intercommunale, et entrave tout aménagement rationnel du territoire.

Après les écarts d'assiette de 1 à 500 que j'évoquais voilà un instant, les écarts de taux évoluent entre 1 et 10. Cependant, aucune réforme n'est promise, et encore moins prévue !

Nous considérons qu'une cotisation minimale au bénéfice du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle est, moralement et économiquement, nécessaire.

Les valeurs locatives obsolètes et inadaptées demeurent. Après les travaux préparatoires, qui eux-mêmes vieillissent, la réforme est malheureusement interrompue. A cet égard, votre mutisme, monsieur le ministre, me fait craindre qu'elle ne soit encore différée, alors que toute péréquation financière entre collectivités territoriales l'exige préalablement.

Enfin, le lien entre les quatre taxes locales est toujours en vigueur, alors qu'il rend quasiment impossible l'évolution de l'intercommunalité fondée sur la solidarité financière, l'intégration fiscale et une harmonisation minimale des taux des taxes.

Dès lors, vous comprendrez, monsieur le ministre, notre profonde déception, notre insatisfaction. C'est aussi celle des élus locaux, de tous les élus locaux ; ils l'ont exprimée la semaine dernière au palais des Congrès, porte Maillot.

Il sera intéressant de prendre la mesure exacte de votre volonté de mettre fin aux comportements discriminatoires à l'égard des collectivités territoriales et d'engager les réformes indispensables de la fiscalité locale sur les bases de la péréquation financière et de la redistribution. Voilà qui donnera une idée de la conception de la solidarité et de la justice fiscale du Gouvernement.

Les élus locaux seront donc bien inspirés de prêter la meilleure attention, sur ces sujets, non seulement à ce que vous direz au cours de ce débat, monsieur le ministre, mais aussi aux propositions des candidats à la présidence de la République. Pour ma part, je les y invite solennellement !

En attendant, le groupe socialiste ne pourra pas adopter en l'état le projet de budget proposé pour 1995. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Oh !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

COMMUNICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication en date du 21 novembre 1994 l'informant que :

– la proposition d'acte communautaire n° E-307. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues dans l'accord entre la Communauté européenne et le Gouver-

nement de la République de Guinée équatoriale sur la pêche au large de la Guinée équatoriale pour la période du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997. – Proposition de règlement du Conseil concernant la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues dans l'accord entre la Communauté européenne et le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale sur la pêche au large de la Guinée équatoriale pour la période du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997 a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 10 novembre 1994 ;

– la proposition d'acte communautaire n° E-311. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues dans l'accord entre la Communauté européenne et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire sur la pêche au large de la Côte-d'Ivoire pour la période du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997. – Proposition de règlement (CE) du Conseil 94/202 (CNS) – concernant la conclusion du protocole fixant les droits de pêche et la compensation financière prévus dans l'accord entre la Communauté européenne et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire pour la période du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997 a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 10 novembre 1994 ;

– la proposition d'acte communautaire n° E-312. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues dans l'accord entre la Communauté européenne et le Cap-Vert concernant la pêche au large du Cap-Vert pour la période du 6 septembre 1994 au 5 septembre 1997. – Proposition de règlement (CE) du Conseil 94/201 (CNS) – concernant la conclusion du protocole fixant les droits de pêche et la compensation financière prévus dans l'accord entre la Communauté européenne et le Cap-Vert sur la pêche au large du Cap-Vert pour la période du 6 septembre 1994 au 5 septembre 1997 a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 10 novembre 1994 ;

– et que la proposition d'acte communautaire n° E-313. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contribution financière prévues par l'accord entre la Communauté européenne et la République fédérale islamique des Comores concernant la pêche au large des Comores pour la période allant du 20 juillet 1994 au 19 juillet 1997. – Proposition de règlement (CE) du Conseil 94/205 (CNS) relatif à la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contribution financière prévues par l'accord entre la Communauté européenne et la République fédérale islamique des Comores concernant la pêche au large des Comores pour la période allant du 20 juillet 1994 au 19 juillet 1997 a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 10 novembre 1994.

6

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la sécurité et à la modernisation des transports.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 85, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi organique, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 86, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de programme, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la justice.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 87, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 88, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

7

DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– l'action de la Communauté européenne en faveur de la culture ;

– communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne ;

– proposition de décision du Parlement européen et du Conseil 94/0188(COD) établissant un programme de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne, KALEIDOSCOPE 2000 ;

– proposition de décision du Parlement européen et du Conseil 94/0189(COD) concernant l'établissement d'un programme de soutien dans le domaine du livre et de la lecture, ARIANE.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-325 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Corrigendum :

- à la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen pour la signature et l'application provisoire par les Communautés européennes du traité sur la charte européenne de l'énergie ;

- à la proposition de décision du Conseil relative à la signature du traité sur la charte européenne de l'énergie et à son application provisoire par la Communauté européenne (présentée par la Commission) ;

- au projet de décision du Conseil et de la Commission relative à la signature du traité sur la charte européenne de l'énergie et à son application provisoire par la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-326 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Communication de la commission au Conseil :

- Demande du gouvernement néerlandais tendant à introduire une mesure dérogatoire à la sixième directive TVA (77/388/CEE), fondée sur l'application de l'article 27 paragraphes 1 et 2 de ladite directive, en matière de perception de la taxe dans le secteur de la confection.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-327 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord sur la libéralisation des échanges et l'institution de mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la République de Lettonie, d'autre part (présentée par la Commission).

- Projet de décision de la Commission relative à la conclusion au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier de l'accord sur la libéralisation des échanges et l'institution de mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la République de Lettonie, d'autre part.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-328 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord sur la libéralisation des échanges et l'institution de mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne de l'énergie ato-

mique et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la République de Lituanie, d'autre part (présentée par la Commission).

- Projet de décision de la Commission relative à la conclusion au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier de l'accord sur la libéralisation des échanges et l'institution de mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la République de Lituanie, d'autre part.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-329 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sur les conditions normales de concurrence dans l'industrie de la construction et de la réparation navales marchandes.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-330 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de décision du Conseil et de la Commission concernant une décision du Conseil d'association établi par l'accord européen entre les Communautés européennes et leurs Etats membres d'une part, et la République de Pologne, d'autre part.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-331 et distribuée.

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Arthuis, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 78, 1994-1995).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 79 et distribué.

9

DÉPÔT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Ambroise Dupont, Pierre Vallon, Albert Vecten, Jean-Pierre Camoin, Gérard Delfau, Pierre Laffitte, François Lesein, Adrien Gouteyron, Joël Bourdin et Jacques Legendre un avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 78, 1994-1995).

L'avis sera imprimé sous le numéro 80 et distribué.

J'ai reçu de MM. Alain Pluchet, Henri de Raincourt, Aubert Garcia, Francisque Collomb, Robert Laucournet, Jean-Marie Rausch, Jean-Jacques Robert, Louis Minetti, Marcel Daunay, Jean Pépin, Jean Boyer, Jacques Bracconier, Josselin de Rohan, William Chervy, Jacques Bellanger, Charles Ginésy, Bernard Hugo, Georges Berchet, Jean-François Le Grand, Louis de Catuelan, André Fosset, Rodolphe Désiré, Pierre Lacour et Gérard Larcher un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 78, 1994-1995).

L'avis sera imprimé sous le numéro 81 et distribué.

J'ai reçu de MM. Bernard Guyomard, Guy Penne, Paul d'Ornano, Jacques Golliet, Michel Alloncle, Serge Vinçon, Albert Voilquin et Max Lejeune un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 78, 1994-1995).

L'avis sera imprimé sous le numéro 82 et distribué.

J'ai reçu de MM. Charles Descours, Louis Boyer, Jean Chérioux, Alain Vasselle, Jacques Machet, Mme Hélène Missoffe, MM. Louis Souvet, Jean Madelain, Bernard Seillier, Guy Robert, Roger Lise, Jacques Bimbenet et José Balarello un avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 78 1994-1995).

L'avis sera imprimé sous le numéro 83 et distribué.

J'ai reçu de MM. André Bohl, Paul Masson, Jean-Pierre Tizon, Germain Authié, Guy Cabanel, Michel Rufin, Pierre Lagourgue et Jean-Marie Girault un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 78, 1994-1995).

L'avis sera imprimé sous le numéro 84 et distribué.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 23 novembre 1994.

A quinze heures :

1. - Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (nos 78 et 79, 1994-1995).

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Discussion générale (suite).

Aucune inscription de parole dans la discussion générale n'est plus recevable.

Première partie. - Conditions générales de l'équilibre financier : articles 1^{er} à 19 et état A.

Aucun amendement aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances n'est plus recevable.

Le soir :

2. - Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (nos 78 et 79, 1994-1995).

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Première partie (suite). - Conditions générales de l'équilibre financier ; article 18 ; évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes.

M. René Trégouët, rapporteur spécial (rapport n° 79, tome II, fascicule 2 : affaires européennes et article 18).

Vote de l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1995

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1995.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1995

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1995 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 23 novembre 1994, à zéro heure vingt.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON

NOMINATION DE RAPPORTEURS

Projet de loi de finances pour 1995 (n° 78, 1994-1995), adopté par l'Assemblée nationale :

Rapporteur général : M. Jean Arthuis.

Rapporteurs spéciaux :

BUDGETS	RAPPORTEURS SPÉCIAUX
I. - BUDGETS CIVILS	
A. - Budget général	
Affaires étrangères.....	M. Jacques Chaumont.
Affaires sociales, santé et ville :	
I. - Affaires sociales et santé.....	M. Jacques Oudin.
II. - Ville.....	M. Philippe Marini.
Agriculture et pêche.....	M. Roland du Luart.
Anciens combattants et victimes de guerre.....	M. Jacques Baudot.
Commerce et artisanat.....	M. René Ballayer.
Communication :	
Communication audiovisuelle.....	M. Jean Cluzel.
Presse.....	M. Jean Cluzel.

BUDGETS	RAPPORTEURS SPÉCIAUX
Coopération	M. Michel Charasse.
Culture.....	M. Camille Cabana.
Départements et territoires d'outre-mer.	M. Henri Goetschy.
Economie et budget :	
Charges communes	M. Claude Belot.
Services financiers	M. Gérard Miquel.
Education nationale (enseignement scolaire).....	M. Jacques-Richard Delong.
Enseignement supérieur et recherche :	
I. - Enseignement supérieur.....	M. Jean Clouet.
II. - Recherche.....	M. Jacques Valade.
Environnement	M. Philippe Adnot.
Equipement, transports et tourisme :	
I. - Urbanisme et services communs	M. Henri Collard.
II. - Transports :	
1. Transports terrestres.....	M. Auguste Cazalet.
2. Routes.....	M. Paul Loridant.
3. Sécurité routière.....	
4. Transport aérien.....	M. Ernest Cartigny.
5. Météorologie.....	M. Pierre Croze.
III. - Tourisme.....	
IV. - Mer :	
- marine marchande.....	M. René Régnault.
- ports maritimes.....	M. Tony Larue.
Industrie et postes et télécommunications et commerce extérieur :	
I. - Industrie.....	M. Bernard Barbier.
- commerce extérieur.....	Mme Maryse Bergé-Lavigne.
Intérieur et aménagement du territoire :	
I. - Intérieur :	
- administration centrale et sécurité.....	M. Paul Girod.
- administration territoriale, collectivités locales et décentralisation.....	M. Jacques Mossion.
II. - Aménagement du territoire.....	M. Jacques Sourdille.
Jeunesse et sports.....	M. Jean-Pierre Masseret.
Justice.....	M. Alain Lambert.
Logement.....	M. Henri Collard.
Rapatriés.....	M. Henri Torre.
Services du Premier ministre :	
I. - Services généraux.....	M. Maurice Couve de Murville.
- fonction publique.....	M. René Tréguouët.
II. - Secrétariat général de la défense nationale.....	M. Louis Perrein.
III. - Conseil économique et social.....	Mme Paulette Fost.
IV. - Plan.....	M. Michel Moreigne.
Travail, emploi et formation professionnelle.....	M. Emmanuel Hamel.
B. - Budgets annexes	
Aviation civile.....	M. Ernest Cartigny.
Journaux officiels.....	Mme Paulette Fost.
Légion d'honneur. - Ordre de la Libération.....	M. Louis Perrein.
Monnaies et médailles.....	M. Michel Sergent.
Prestations sociales agricoles.....	M. Roland du Luart.
II. - DÉFENSE	
Exposé d'ensemble et dépenses en capital.....	M. Maurice Blin.
Dépenses ordinaires.....	M. François Trucy.
III. - AUTRES DISPOSITIONS	
Comptes spéciaux du Trésor.....	M. Philippe Marini.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteurs pour avis :

BUDGETS	RAPPORTEURS
Culture.....	M. Michel Miroudot.
Cinéma. - Théâtre dramatique.....	M. Jacques Carat.
Environnement.....	M. Ambroise Dupont.

BUDGETS	RAPPORTEURS
Enseignement scolaire.....	M. Pierre Vallon.
Enseignement agricole.....	M. Albert Vecten.
Enseignement supérieur.....	M. Jean-Pierre Camoin.
Enseignement technique.....	M. Gérard Delfau.
Recherche scientifique et technique.....	M. Pierre Laffitte.
Jeunesse et sports.....	M. François Lesein.
Communication.....	M. Adrien Gouteyron.
Relations culturelles, scientifiques et techniques.....	M. Joël Bourdin.
Francophonie.....	M. Jacques Legendre.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Rapporteurs pour avis :

BUDGETS	RAPPORTEURS
Agriculture.....	M. Alain Pluchet.
Aménagement rural.....	M. Henri de Raincourt.
Industries agricoles et alimentaires.....	M. Aubert Garcia.
Industrie.....	M. Francisque Collomb.
Energie.....	M. Robert Laucournet.
Recherche.....	M. Jean-Marie Rausch.
Artisanat et commerce.....	M. Jean-Jacques Robert.
Consommation et concurrence.....	M. Louis Minetti.
Commerce extérieur.....	M. Marcel Daunay.
Aménagement du territoire.....	M. Jean Pépin.
Plan.....	M. Jean Boyer.
Routes et voies navigables.....	M. Jacques Braconnier.
Ports maritimes.....	M. Josselin de Rohan.
Logement.....	M. William Chervy.
Urbanisme.....	M. Jacques Bellanger.
Tourisme.....	M. Charles Ginésy.
Environnement.....	M. Bernard Hugo.
Transports terrestres.....	M. Georges Berchet.
Aviation civile et transport aérien.....	M. Jean-François Le Grand.
Marine marchande.....	M. Louis de Catuelan.
Postes et télécommunications.....	M. André Fosset.
Départements d'outre-mer.....	M. Rodolphe Désiré.
Territoires d'outre-mer.....	M. Pierre Lacour.
Ville.....	M. Gérard Larcher.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

Rapporteurs pour avis :

BUDGETS	RAPPORTEURS
Affaires étrangères.....	M. Bernard Guyomard.
Affaires étrangères, relations culturelles extérieures.....	M. Guy Penne.
Coopération.....	M. Paul d'Ornano.
Défense. - Nucléaire, espace et services communs.....	M. Jacques Golliet.
Défense. - Gendarmerie.....	M. Michel Alloncle.
Défense. - Forces terrestres.....	M. Serge Vinçon.
Défense. - Air.....	M. Albert Voilquin.
Défense. - Marine.....	M. Max Lejeune.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Rapporteurs pour avis :

BUDGETS	RAPPORTEURS
Protection sociale (problèmes généraux et équilibres financiers).....	M. Charles Descours.
Santé et politique hospitalière.....	M. Louis Boyer.
Politique familiale.....	M. Jean Chérioux.
Politique en faveur des personnes âgées	M. Alain Vasselle.
Politique en faveur des handicapés.....	M. Jacques Machet.
Politique de la ville.....	Mme Hélène Missoffe.
Travail, emploi et formation professionnelle	MM. Louis Souvet et Jean Madelain.
Prestations sociales agricoles.....	M. Bernard Seillier.
Anciens combattants	M. Guy Robert.
D.O.M.-T.O.M. (aspects sociaux).....	M. Roger Lise.
Logement social.....	M. Jacques Bimbenet.
Rapatriés.....	M. José Balarello.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteurs pour avis :

BUDGETS	RAPPORTEURS
Intérieur. - Décentralisation.....	M. André Bohl.
Intérieur. - Police et sécurité.....	M. Paul Masson.
Intérieur. - Sécurité civile.....	M. Jean-Pierre Tizon.
Justice. - Services généraux.....	M. Germain Authié.
Justice. - Administration pénitentiaire ..	M. Guy Cabanel.
Justice. - Protection judiciaire de la jeunesse.....	M. Michel Rufin.
Départements d'outre-mer.....	M. Pierre Lagourgue.
Territoires d'outre-mer.....	M. Jean-Marie Girault.

**Ordre de discussion du projet de loi de finances pour 1995
établi par la conférence des présidents du jeudi 3 novembre 1994 et modifié le 18 novembre 1994**

Discussion des articles et des crédits

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
Mardi 22 novembre 1994		
A seize heures et le soir.	Discussion générale.....	6 h 30
<i>Nota.</i> - Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie, à seize heures.		
Mercredi 23 novembre 1994		
A quinze heures et le soir.	A quinze heures : discussion générale (<i>suite et fin</i>).....	4 h 30
<i>Nota.</i> - La commission des finances se réunira le matin pour l'examen des amendements à la première partie.	Examen des articles de la première partie	
La discussion relative aux affaires européennes interviendra à l'occasion de l'examen de l'article 18.	Le soir : examen de l'article 18 : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des communautés européennes.....	3 heures
Jeudi 24 novembre 1994		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Examen des articles de la première partie (<i>suite</i>).....	10 h 30
Vendredi 25 novembre 1994		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Examen des articles de la première partie (<i>suite et fin</i>).....	7 h 30
	Eventuellement, seconde délibération sur la première partie. Explications de vote sur l'ensemble de la première partie. Scrutin public ordinaire de droit	3 heures
	Anciens combattants et victimes de guerre (+ art. 51, 51 bis et 52).....	
Samedi 26 novembre 1994		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Services financiers (et consommation) (+ art. 26).....	1 h 15
	Budget annexe des Monnaies et médailles.....	0 h 15
	Services du Premier ministre :	
	I. - Services généraux :	
	Services généraux.....	1 h 30
	Fonction publique.....	
	II. - S.G.D.N. : secrétariat général de la défense nationale.....	0 h 30
	III. - C.E.S. : Conseil économique et social.....	0 h 15
	IV. - Plan.....	1 h 30
	Budget annexe des Journaux officiels.....	0 h 15
	Culture (et francophonie) (+ art. 56).....	4 heures
Dimanche 27 novembre 1994	Eventuellement, discussions reportées.	
Lundi 28 novembre 1994		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Industrie et postes et télécommunications (et commerce extérieur) (+ art. 58)	6 h 30
	Commerce et artisanat (+ art. 55).....	3 h 30
Mardi 29 novembre 1994		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Intérieur et aménagement du territoire :	
	II. - Aménagement du territoire	3 h 30
	I. - Intérieur (+ art. 59)	6 h 30

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
Mercredi 30 novembre 1994 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Travail, emploi et formation professionnelle.....	4 h 15
	Défense : Exposé d'ensemble et dépenses en capital (art. 24)..... Dépenses ordinaires (art. 23).....	6 h 15
Jeudi 1^{er} décembre 1994 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Logement (+ art. 61)..... Education nationale..... Jeunesse et sports.....	3 heures 4 h 30 3 heures
Vendredi 2 décembre 1994 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Budget annexe des prestations sociales agricoles..... Agriculture et pêche.....	3 heures 7 h 30
Samedi 3 décembre 1994 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Equipement, transports et tourisme : IV. - Mer..... III. - Tourisme..... Environnement..... Eventuellement discussions reportées.	2 h 45 2 heures 3 h 30
Dimanche 4 décembre 1994 Lundi 5 décembre 1994 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Eventuellement discussions reportées. Enseignement supérieur et recherche : II. - Recherche..... I. - Enseignement supérieur..... Départements et territoires d'outre-mer.....	 3 heures 2 h 15 5 h 15
Mardi 6 décembre 1994 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Equipement, transports et tourisme : I. - Urbanisme et services communs (+ art. 57)..... II. - Transports : 1. Transports terrestres..... 2. Routes..... 3. Sécurité routière..... 4. Transport aérien..... 5. Météorologie..... Budget annexe de l'aviation civile..... Services du Premier ministre : Rapatriés..... Charges communes (art. 53, 54, 54 bis et 54 ter)..... Comptes spéciaux du Trésor (art. 29 à 36).....	1 heure 3 h 30 2 heures 1 h 30 2 h 45
Mercredi 7 décembre 1994 A quinze heures et le soir. N.B. - La commission des finances se réunira le matin pour examiner les articles non rattachés de la deuxième partie.	Budgets annexes de l'ordre de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération..... Justice (+ art. 60)..... Coopération.....	0 h 30 4 heures 3 heures
Jeudi 8 décembre 1994 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Affaires étrangères..... Débat sur le rapport relatif à l'évolution des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale.....	6 h 30 4 heures
Vendredi 9 décembre 1994 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir. N.B. - Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles non rattachés de la deuxième partie à seize heures.	Affaires sociales, santé et ville : II. - Ville..... I. - Affaires sociales et santé..... Communication..... (Crédits du Conseil supérieur de l'audiovisuel d'aides à la presse et à l'audiovisuel inscrits au budget des services généraux du Premier ministre ; crédits d'aides à la presse inscrits au budget de l'industrie ; article 41 et lignes 46 et 47 de l'état E annexé à l'article 37.).....	3 heures 4 h 30 3 heures
Samedi 10 décembre 1994 A dix heures trente, à quinze heures et le soir. N.B. - La commission se réunira à neuf heures et éventuellement avant la séance de l'après-midi pour examiner les amendements aux articles non rattachés de la deuxième partie.	A dix heures trente et à quinze heures : - articles de la deuxième partie non joints aux crédits ; - éventuellement, seconde délibération. Le soir : - suite éventuelle de l'après-midi ; - explications de vote ; - scrutin public à la tribune de droit.	

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement)

*Création de postes de magistrat du siège
et de juge des enfants
au tribunal de grande instance de Compiègne (Oise)*

174. - 19 novembre 1994. - **M. Philippe Marini** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice**, sur l'extrême nécessité de créer un poste de magistrat du siège au tribunal de grande instance et de juge des enfants. En effet, le ressort du tribunal de Compiègne couvre onze communes et comprend 166 100 habitants, dont la moitié est répartie sur deux agglomérations d'inégale importance, Compiègne pour 67 057 habitants et Noyon pour 17 000 habitants. Vient s'y ajouter une population d'origine extérieure, composée d'étudiants et de personnes possédant une résidence secondaire. De plus, Compiègne est une ville en pleine expansion économique et démographique (augmentation de la population de 10 p. 100 entre 1982 et 1990) dont la juridiction est défavorisée par rapport à celles de Beauvais et de Senlis en ce qui concerne le nombre de magistrats du siège. Ainsi, en population, le ressort de Compiègne est comparable à ceux de La Rochelle, Montauban et Montbéliard, lesquels disposent d'un effectif total de treize à quatorze magistrats, avec une activité de même importance. Nombre de juridictions bénéficient, pour une population et une activité moindre, d'effectifs plus importants, tels que Villefranche-sur-Saône, Fontainebleau ou Coutances (dix magistrats), alors que Compiègne ne dispose que de six magistrats du siège et trois du parquet. L'augmentation constante du contentieux, la mise en place de l'aide juridictionnelle, l'accroissement des tâches engendré par les réformes récentes, notamment celle de la procédure pénale, conduisent le tribunal de grande instance de Compiègne à des difficultés de fonctionnement qui ne peuvent que s'aggraver dans un avenir proche. D'autre part, l'évolution de la population de l'arrondissement de Compiègne, le contentieux important afférent aux populations mineures, pour le moment traité à Beauvais, l'insuffisance des moyens de transport entre Compiègne et Beauvais, nécessitent la présence constante d'un juge des enfants au tribunal de grande instance de Compiègne. Bien plus que l'activité pénale qui serait

de 120 affaires par an, ce sont les missions du juge des enfants dans le cadre des tutelles aux prestations familiales et de l'assistance éducative et le dialogue nécessaire avec les familles, qui ne peuvent se déplacer à Beauvais, qui impliquent la création d'un tel poste, afin que le ressort du tribunal de Compiègne ne se trouve pas exclu des mesures d'ensemble d'orientation en faveur des jeunes et de la famille ainsi que des mesures favorisant la prévention.

*Insuffisance du nombre de places de détention
et de surveillants de la maison d'arrêt
de Compiègne (Oise)*

175. - 19 novembre 1994. - **M. Philippe Marini** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice**, sur l'insuffisance de places de détention dans le département de l'Oise et plus particulièrement dans l'arrondissement de Compiègne, ainsi que l'insuffisance du nombre de surveillants de la maison d'arrêt de Compiègne. En effet, après un programme de travaux, échelonné sur plusieurs années, la capacité maximale de l'établissement de Compiègne a été portée progressivement de 82 à 106 places de détention augmentées de seize places en semi-liberté. Malgré ces mesures et les efforts de désencombrement réalisés en orientant les condamnés à des peines supérieures à un an vers d'autres établissements, la capacité reste insuffisante pour recevoir les détenus provenant du tribunal correctionnel de Compiègne et, pour la majorité d'entre eux, du tribunal correctionnel de Senlis. De nombreux transferts de « désencombrement » ont lieu vers Amiens, Laon ou même Rouen. De plus, le nombre de places de détention rapporté au chiffre de la population du département de l'Oise est le plus faible de la région Picardie. Cette situation ainsi que l'augmentation préoccupante de la délinquance dans l'Oise démontrent l'extrême nécessité de disposer dans les meilleurs délais de places supplémentaires. Le surpeuplement carcéral de la maison d'arrêt de Compiègne ne permet pas aux surveillants de celle-ci de travailler dans des conditions satisfaisantes. En effet, l'effectif est insuffisant (dix-huit surveillants pour un nombre moyen de 100 détenus) lorsque se conjuguent un nombre maximal des détenus et absences de surveillants pour maladie ou stage de formation. Cette situation peut conduire à une véritable démotivation des services de la justice et de la police, lorsqu'ils sont placés devant l'impossibilité physique de placer en détention des prévenus ou des condamnés. Elle est également facteur de promiscuité et génératrice de nombreux risques pour les délinquants primaires. Il est donc demandé à **M. le garde des sceaux** quelles sont ses intentions afin de faire face aux très graves inconvénients de l'état des choses présent.